

EN 301 549 V2.1.2 (2018-08)



Exigences d'accessibilité pour les produits et services ICT



Référence

REN/HF-00 301 549

Mots-clés

accessibilité, HF, ICT, marché

CENRue de la science, 23
B-1040 Bruxelles
- BELGIQUETél. : + 32 2 550 08 11
Fax : + 32 2 550 08 19**CENELEC**Rue de la science, 23
B-1040 Bruxelles
- BELGIQUETél. : +32 2 519 68 71
Fax : +32 2 519 69 19**ETSI**650 Route des Lucioles
F-06921 Sophia Antipolis Cedex -
FRANCETél. : +33 4 92 94 42 00
Fax : +33 4 93 65 47 16Siret N° 348 623 562 00017 - NAF 742 C
Association à but non lucratif enregistrée à la
Sous-Préfecture de Grasse (06) N° 7803/88***Avis important***Le présent document peut être téléchargé depuis le site
<http://www.etsi.org/standards-search>

Le présent document peut être mis à disposition au format électronique et/ou en version imprimée. Aucune modification ne doit être apportée au contenu de toute version électronique et/ou imprimée du présent document sans l'autorisation écrite préalable de l'ETSI. En cas d'une quelconque différence, existante ou perçue, des contenus de ces versions et/ou de l'impression, le seul document de référence est la version imprimée du format PDF (Portable Document Format) archivée sur un lecteur de réseau spécifique du Secrétariat de l'ETSI.

Il convient que les utilisateurs du présent document aient conscience du fait que le document peut faire l'objet d'une révision ou d'un changement de statut. Les informations relatives au statut actuel du présent document et d'autres documents de l'ETSI sont disponibles à l'adresse
<http://portal.etsi.org/tb/status/status.asp>

Si des erreurs sont constatées dans le présent document, envoyer les commentaires à l'un des services suivants :
<https://portal.etsi.org/People/CommitteeSupportStaff.aspx>

Avis relatif aux droits d'auteur

Aucune partie ne peut être reproduite sans autorisation écrite.
Le droit d'auteur et la restriction qui précèdent s'étendent à une reproduction dans tous les médias.

© European Telecommunications Standards Institute 2018.
© Comité Européen de Normalisation 2018.
© Comité Européen de Normalisation Électrotechnique 2018.
Tous droits réservés.

DECT™, **PLUGTESTS™**, **UMTS™** et le logo ETSI sont des marques déposées de l'ETSI, enregistrées au bénéfice de ses Membres.

3GPP™ et **LTE™** sont des marques déposées de l'ETSI, enregistrées au bénéfice de ses membres et des partenaires du 3GPP.

Le logo **oneM2M** est protégé pour le bénéfice de ses membres.

GSM® et le logo GSM sont des marques déposées et détenues par la GSM Association.

Sommaire

Sommaire.....	3
Droits de propriété intellectuelle	8
Avant-propos	8
Verbes modaux	9
Introduction	9
1 Domaine d'application	10
2 Références	10
2.1 Références normatives	10
2.2 Références informatives	11
3 Définitions et abréviations	13
3.1 Définitions	13
3.2 Abréviations	16
4 Performances fonctionnelles	17
4.1 Conformité aux déclarations de performances fonctionnelles	17
4.2 Déclarations de performances fonctionnelles	17
4.2.1 Utilisation sans vision	17
4.2.2 Utilisation avec vision limitée	17
4.2.3 Utilisation sans perception des couleurs	18
4.2.4 Utilisation sans audition	18
4.2.5 Utilisation avec audition limitée	18
4.2.6 Utilisation sans capacités vocales	18
4.2.7 Utilisation avec manipulation ou force limitée	18
4.2.8 Utilisation avec accessibilité limitée	18
4.2.9 Réduction des éléments déclencheurs de crises de photosensibilité	19
4.2.10 Utilisation avec capacités cognitives limitées	19
4.2.11 Confidentialité	19
5 Exigences génériques	20
5.1 Fonctionnalité verrouillée	20
5.1.1 Introduction (informatif)	20
5.1.2 Généralités	20
5.1.3 Accès non visuel	20
5.1.4 Fonctionnalité ne permettant pas l'agrandissement du texte	23
5.1.5 Sortie visuelle pour informations audio	24
5.1.6 Utilisation sans interface clavier	25
5.2 Activation des fonctionnalités d'accessibilité	25
5.3 Biométrie	25
5.4 Conservation des informations d'accessibilité lors de la conversion	25
5.5 Parties actionnables	25
5.5.1 Moyens d'utilisation	25
5.5.2 Identification des parties actionnables	25
5.6 Commandes à verrouillage ou à bascule	26
5.6.1 État tactile ou auditif	26
5.6.2 État visuel	26
5.7 Répétition de touche	26
5.8 Acceptation d'une touche à double frappe	26
5.9 Actions simultanées de l'utilisateur	26
6 ICT avec communication vocale bidirectionnelle	27
6.1 Largeur de bande audio pour la parole	27
6.2 Fonctionnalité de texte en temps réel (RTT)	27
6.2.1 Fourniture de RTT	27

6.2.2	Affichage du texte en temps réel	27
6.2.3	Interopérabilité	28
6.2.4	Réactivité du texte en temps réel	28
6.3	Identification de l'appelant	28
6.4	Alternatives aux services vocaux	28
6.5	Communication vidéo	28
6.5.1	Généralités (informatif)	28
6.5.2	Résolution	29
6.5.3	Débit de trames	29
6.5.4	Synchronisation entre audio et vidéo	29
6.6	Alternatives aux services vidéo	29
7	ICT avec capacités vidéo	30
7.1	Technologie de traitement des sous-titres	30
7.1.1	Lecture avec sous-titres	30
7.1.2	Synchronisation des sous-titres	30
7.1.3	Conservation des sous-titres	30
7.2	Technologie d'audiodescription	30
7.2.1	Lecture de l'audiodescription	30
7.2.2	Synchronisation de l'audiodescription	30
7.2.3	Conservation de l'audiodescription	31
7.3	Commandes utilisateur pour les sous-titres et l'audiodescription	31
8	Matériel	32
8.1	Généralités	32
8.1.1	Exigences génériques	32
8.1.2	Connexions standard	32
8.1.3	Couleur	32
8.2	Produits matériels avec sortie vocale	32
8.2.1	Gain de volume vocal	32
8.2.2	Couplage magnétique	32
8.3	Accès physique à l'ICT	33
8.3.1	Généralités (informatif)	33
8.3.2	Dégagement ou espace au sol	33
8.3.3	Portée d'accessibilité de l'ICT	36
8.3.4	Visibilité	38
8.3.5	Instructions d'installation	39
8.4	Parties actionnables mécaniquement	39
8.4.1	Touches numériques	39
8.4.2	Utilisation des parties mécaniques	39
8.4.3	Clés, tickets et cartes de transport	39
8.5	Indication tactile du mode vocal	39
9	Web	40
9.0	Généralités (informatif)	40
9.1	Perceptible	41
9.1.1	Équivalents textuels	41
9.1.2	Média temporel	41
9.1.3	Adaptable	41
9.1.4	Distinguable	42
9.2	Utilisable	43
9.2.1	Accessibilité au clavier	43
9.2.2	Délai suffisant	43
9.2.3	Crises et réactions physiques	43
9.2.4	Navigable	43
9.2.5	Input modalités (Modalités de saisie)	44
9.3	Compréhensible	44
9.3.1	Lisible	44
9.3.2	Prévisible	45
9.3.3	Assistance à la saisie	45
9.4	Robuste	45

9.4.1	Compatible	45
9.5	Exigences de conformité aux WCAG	46
10	Documents non Web	47
10.0	Généralités (informatif)	47
10.1	Perceptible	47
10.1.1	Équivalents textuels	47
10.1.2	Média temporel	47
10.1.3	Adaptable	48
10.1.4	Distinguable	49
10.2	Utilisable	51
10.2.1	Accessibilité au clavier	51
10.2.2	Délai suffisant	51
10.2.3	Crises et réactions physiques	52
10.2.4	Navigable	52
10.2.5	Input modalités (Modalités de saisie)	53
10.3	Compréhensible	54
10.3.1	Lisible	54
10.3.2	Prévisible	55
10.3.3	Assistance à la saisie	55
10.4	Robuste	56
10.4.1	Compatible	56
10.5	Positionnement des sous-titres	57
10.6	Synchronisation de l'audiodescription	57
11	Logiciel	57
11.0	Généralités (informatif)	57
11.1	Perceptible	58
11.1.1	Équivalents textuels	58
11.1.2	Média temporel	58
11.1.3	Adaptable	60
11.1.4	Distinguable	61
11.2	Utilisable	63
11.2.1	Accessibilité au clavier	63
11.2.2	Délai suffisant	64
11.2.3	Crises et réactions physiques	65
11.2.4	Navigable	66
11.2.5	Input modalités (Modalités de saisie)	66
11.3	Compréhensible	67
11.3.1	Lisible	67
11.3.2	Prévisible	68
11.3.3	Assistance à la saisie	68
11.4	Robuste	69
11.4.1	Compatible	69
11.5	Interopérabilité avec les technologies d'assistance	70
11.5.1	Fonctionnalité verrouillée	70
11.5.2	Services d'accessibilité	71
11.6	Usage documenté de l'accessibilité	74
11.6.1	Commande par l'utilisateur des fonctions d'accessibilité	74
11.6.2	Continuité des fonctions d'accessibilité	74
11.7	Préférences d'utilisateur	74
11.8	Outils d'édition	74
11.8.1	Technologie de contenu	74
11.8.2	Création de contenu accessible	74
11.8.3	Conservation des informations d'accessibilité lors des conversions	75
11.8.4	Assistance au dépannage	75
11.8.5	Modèles	75
12	Documentation et services d'assistance	76
12.1	Documentation produit	76
12.1.1	Fonctionnalités d'accessibilité et de compatibilité	76

12.1.2	Documentation accessible	76
12.2	Services d'assistance.....	76
12.2.1	Généralités (informatif).....	76
12.2.2	Informations sur les fonctionnalités d'accessibilité et de compatibilité	76
12.2.3	Communication efficace	76
12.2.4	Documentation accessible	77
13	ICT offrant un accès à des services de relais ou d'urgence.....	78
13.1	Exigences relatives aux services de relais.....	78
13.1.1	Généralités (informatif).....	78
13.1.2	Services de relais de texte	78
13.1.3	Services de relais de signes	78
13.1.4	Services de relais de lecture labiale.....	78
13.1.5	Services de téléphonie avec sous-titrage	78
13.1.6	Services de relais voix/voix.....	78
13.2	Accès aux services de relais.....	78
13.3	Accès aux services d'urgence	79
Annexe A (informative) : Relation entre le présent document et les exigences essentielles de la Directive 2016/2102.....		80
Annexe B (informative) : Relations entre les exigences et les déclarations de performances fonctionnelles		90
B.1	Relations entre les Articles 5 à 13 et les déclarations de performances fonctionnelles	90
Annexe C (normative) : Détermination de la conformité.....		101
C.1	Introduction.....	101
C.2	Paragraphe vide	102
C.3	Paragraphe vide	102
C.4	Performances fonctionnelles.....	102
C.5	Exigences génériques.....	102
C.5.1	Fonctionnalité verrouillée	102
C.5.2	Activation des fonctionnalités d'accessibilité	106
C.5.3	Biométrie.....	106
C.5.4	Conservation des informations d'accessibilité lors de la conversion	106
C.5.5	Parties actionnables	107
C.5.6	Commandes à verrouillage ou à bascule	107
C.5.7	Répétition de touche.....	107
C.5.8	Acceptation d'une touche à double frappe	108
C.5.9	Actions simultanées de l'utilisateur	108
C.6	ICT avec communication vocale bidirectionnelle.....	108
C.6.1	Largeur de bande audio pour la parole	108
C.6.2	Fonctionnalité de texte en temps réel (RTT).....	108
C.6.3	Identification de l'appelant.....	110
C.6.4	Alternatives aux services vocaux	111
C.6.5	Communication vidéo	111
C.6.6	Alternatives aux services vidéo.....	111
C.7	ICT avec capacités vidéo	112
C.7.1	Technologie de traitement des sous-titres	112
C.7.2	Technologie d'audiodescription	112
C.7.3	Commandes utilisateur pour les sous-titres et l'audiodescription	113
C.8	Matériel.....	113
C.8.1	Généralités.....	113
C.8.2	Produits matériels avec sortie vocale	114
C.8.3	Accès physique à l'ICT	114
C.8.4	Parties actionnables mécaniquement.....	119
C.8.5	Indication tactile du mode vocal	119
C.9	Web.....	120
C.9.0	Généralités (informatif).....	120
C.9.1	Perceptible.....	120
C.9.2	Utilisable	123

C.9.3	Compréhensible.....	126
C.9.4	Robuste.....	127
C.9.5	Exigences de conformité à WCAG 2.1	128
C.10	Documents non Web.....	128
C.10.0	Généralités (informatif).....	128
C.10.1	Perceptible.....	128
C.10.2	Utilisable	131
C.10.3	Compréhensible.....	134
C.10.4	Robuste.....	135
C.10.5	Positionnement des sous-titres	136
C.10.6	Synchronisation de l'audiodescription	136
C.11	Logiciel.....	136
C.11.0	Généralités.....	136
C.11.1	Perceptible.....	136
C.11.2	Utilisable	141
C.11.3	Compréhensible.....	144
C.11.4	Robuste.....	146
C.11.5	Interopérabilité avec les technologies d'assistance	147
C.11.6	Usage documenté de l'accessibilité.....	152
C.11.7	Préférences d'utilisateur	152
C.11.8	Outils d'édition.....	152
C.12	Documentation et services d'assistance	153
C.12.1	Documentation produit.....	153
C.12.2	Services d'assistance	154
C.13	ICT offrant un accès à des services de relais ou d'urgence	155
C.13.1	Exigences relatives aux services de relais	155
C.13.2	Accès aux services de relais	156
C.13.3	Accès aux services d'urgence.....	156
Annexe D (informative) : Critères de succès AAA des WCAG 2.1.....		157
Historique		158

Droits de propriété intellectuelle

Les DPI essentiels ou potentiellement essentiels pour le présent document peuvent avoir été déclarés à l'ETSI. Les informations se rattachant à ces DPI essentiels, le cas échéant, sont disponibles publiquement à l'attention **des membres et des non-membres de l'ETSI** et peuvent être trouvées dans le document ETSI SR 000 314 : « *Intellectual Property Rights (IPRs); Essential, or potentially Essential, IPRs notified to ETSI in respect of ETSI standards* », qui est disponible auprès du Secrétariat de l'ETSI. Les mises à jour les plus récentes sont disponibles sur le serveur Web de l'ETSI (<https://ipr.etsi.org/>).

Conformément à la politique de DPI de l'ETSI, aucune recherche, y compris des recherches sur les DPI, n'a été menée par l'ETSI. Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'existence d'autres DPI non référencés dans le document ETSI SR 000 314 (ou les mises à jour sur le serveur Web de l'ETSI) qui sont, ou peuvent être, ou peuvent devenir, essentiels pour le présent document.

Marques commerciales

Le présent document peut comporter des marques commerciales et/ou des marques, qui sont déclarées et/ou enregistrées par leurs détenteurs. L'ETSI ne revendique pas la propriété de ces marques commerciales et/ou marques, sauf pour celles qui seraient indiquées comme étant la propriété de l'ETSI, et l'ETSI ne concède aucun droit d'utilisation ou de reproduction d'une quelconque marque commerciale et/ou marque. La mention de ces marques commerciales dans le présent document ne constitue pas une validation par l'ETSI des produits, services ou organisations associés à ces marques commerciales.

Avant-propos

La présente Norme européenne (EN) harmonisée a été élaborée par le Comité Technique de l'ETSI Facteurs humains (HF) et le Groupe de Travail conjoint e-Accessibilité (JWG) CEN/CENELEC/ETSI.

Le présent document a été préparé dans le cadre de la demande de normalisation de la Commission C(2017) 2585 finale [i.27] pour offrir un moyen volontaire de se conformer aux exigences essentielles de la Directive 2016/2102 [i.28] relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public.

Une fois que le présent document aura été cité au Journal officiel de l'Union européenne dans le cadre de cette directive, la conformité aux paragraphes normatifs du présent document indiqués dans les Tableaux A.1 et A.2 confère, dans les limites du domaine d'application du présent document, une présomption de conformité avec les exigences essentielles correspondantes de cette Directive et les règles associées de l'AELE.

Le présent document a été développé à partir de l'ETSI EN 301 549 [i.29] V1.1.2 (2015-04). Les modifications se limitent à celles nécessaires pour se conformer aux exigences d'une norme harmonisée, à l'inclusion des exigences pour les applications mobiles, à la mise à jour pour refléter l'état de la technique en W3C WCAG, à la mise à jour du paragraphe 6.1 et à la correction des erreurs.

Dates de transposition nationale	
Date d'adoption de la présente EN :	24 août 2018
Date de dernière annonce de la présente EN (doa) :	30 novembre 2018
Date de dernière publication de la nouvelle Norme nationale ou de l'entérinement de la présente EN (dop/e) :	31 mai 2019
Date de retrait de toute Norme nationale en conflit (dow) :	31 mai 2020

Verbes modaux

Dans le présent document « **doit** », « **ne doit pas** », « **il convient** », « **il convient de ne pas** », « **il est admis** », « **peut ne pas** », « **sera** », « **ne sera pas** », « **peut** » et « **ne peut pas** » doivent être interprétés comme décrit au paragraphe 3.2 des [ETSI Drafting Rules](#) (Règles rédactionnelles de l'ETSI) (formes verbales de l'expression des dispositions).

« **il faut** » et « **il ne faut pas** » ne sont **PAS** autorisés dans les documents de l'ETSI, sauf lorsqu'ils sont utilisés dans une citation directe.

Introduction

Le présent document est développé en réponse à la demande de normalisation M 554 adressée par la Commission européenne au CEN, CENELEC et à l'ETSI. Il s'appuie sur la norme européenne (EN) qui était l'une des plusieurs parties élaborées en réponse à la Phase 2 du Mandat M 376 [i.3].

NOTE : Le présent document reflète le contenu de la recommandation proposée W3C WCAG 2.1 [5], qui est supposée devenir la recommandation W3C WCAG 2.1 formelle.

Le principal objectif du mandat M 376 était l'élaboration d'une Norme européenne (EN) définissant dans le cadre d'une source unique, les exigences d'accessibilité fonctionnelle détaillées, pratiques et quantifiables tenant compte des initiatives mondiales dans ce domaine et applicables à tous les produits et services et produits des technologies de l'information et des communications (ICT) identifiés lors de la Phase I du mandat (ETSI TR 102 612 [i.9]) et utilisables dans le cadre des marchés publics.

La Norme européenne élaborée en réponse au Mandat M 376 est étayée par trois rapports techniques. Le premier (ETSI TR 101 550 [i.7]) répertorie les normes et les spécifications techniques utilisées dans l'établissement des exigences de conformité relatives à l'accessibilité définies dans la Norme européenne. Le deuxième Rapport technique (ETSI TR 101 551 [i.8]) fournit des préconisations pour les acheteurs à propos des critères d'attribution relatifs à chacun des besoins en rapport avec l'accessibilité des utilisateurs d'ICT dans les produits et services concernés. Le troisième Rapport technique (ETSI TR 101 552 [i.30]) contient toutes les informations et documentations nécessaires dans le cadre du processus d'appel d'offre pour permettre de véhiculer l'évaluation de l'accessibilité par le biais de la conformité aux exigences d'accessibilité fonctionnelle incluses dans le présent document et aux critères d'attribution.

1 Domaine d'application

Le présent document définit les exigences d'accessibilité fonctionnelle applicables aux produits et services ICT et fournit une description des procédures d'essai et de la méthodologie d'évaluation pour chaque exigence d'accessibilité sous une forme adaptée à une utilisation dans le cadre des marchés publics en Europe. Le présent peut s'avérer utile à d'autres effets, par exemple l'approvisionnement dans le secteur privé.

La relation entre le présent document et les exigences essentielles de la Directive 2016/2102 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public [i.28] est indiquée dans l'Annexe A.

Le présent document contient les exigences fonctionnelles nécessaires et fournit un document de référence permettant, si les procédures sont suivies par les différents acteurs, d'obtenir des résultats d'essais similaires et une interprétation claire de ces résultats. Les descriptions des essais et la méthodologie d'évaluation figurant dans le présent document sont élaborées à un niveau de détail conforme à l'ISO/IEC 17007:2009 [i.14], afin que les essais de conformité puissent aboutir à des résultats concluants.

Tous les paragraphes, à l'exception de ceux de l'Article 12, en rapport avec la documentation et les services d'assistance, définissent eux-mêmes leur domaine d'application. Cela veut dire qu'ils commencent par l'expression « Lorsque l'ICT <condition préalable> ». La conformité est réalisée soit lorsque la condition préalable est vraie et que l'essai correspondant (dans l'Annexe C) réussit, soit lorsque la condition préalable est fausse (c'est-à-dire lorsque la condition préalable n'est pas vérifiée ou n'est pas valide).

NOTE 1 : Les problèmes de conformité sont couverts dans le paragraphe normatif C.1.

La nature propre de certaines situations ne permet pas de déclarer de manière fiable et définitive que les exigences d'accessibilité ont été respectées. C'est pourquoi les exigences du présent document ne sont pas applicables dans ces situations :

- lorsque le produit se trouve dans des conditions de défaut, de réparation ou de maintenance ne permettant pas d'accéder à l'ensemble ordinaires de fonctions d'entrée ou de sortie ;
- au cours des séquences de démarrage, d'arrêt et autres transitions d'état pouvant être réalisées sans intervention de l'utilisateur.

NOTE 2 : Même dans les cas ci-dessus, il est préférable d'appliquer les exigences du présent document dès cela est possible et ne présente aucun risque.

2 Références

2.1 Références normatives

Les références sont spécifiques, identifiées par date de publication et/ou numéro d'édition ou numéro de version. Seule la version citée s'applique.

Les documents référencés qui ne sont pas mis à disposition du public à l'emplacement prévu peuvent être trouvés à l'adresse <https://docbox.etsi.org/Reference/>.

NOTE : L'ETSI ne peut pas garantir la validité à long terme des liens hypertextes inclus dans cet article et valides au moment de la publication.

Les documents de référence suivants sont nécessaires pour l'application du présent document.

- [1] ETSI ETS 300 381 (Édition 1) (Décembre 1994) : « Téléphonie pour malentendants - Couplage inductif des écouteurs téléphoniques avec les prothèses auditives ».
- [2] ETSI ES 200 381-1 (V1.2.1) (Octobre 2012) : « Telephony for hearing impaired people; Inductive coupling of telephone earphones to hearing aids Part 1: Fixed-line speech terminals ».

- [3] ETSI ES 200 381-2 (V1.1.1) (Octobre 2012) : « Telephony for hearing impaired people; Inductive coupling of telephone earphones to hearing aids; Part 2 : Cellular speech terminals ».
- [4] Recommandation du W3C (Décembre 2008) /ISO/IEC 40500:2012 : « Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 ».

NOTE : Disponible à l'adresse [WCAG 2.0](#).

- [5] Recommandation proposée par le W3C (Juin 2018) : « Web Content Accessibility Guidelines (WCAG) 2.1 ».

NOTE : Disponible à l'adresse [WCAG 2.1](#).

2.2 Références informatives

Les références sont soit spécifiques (identifiées par date de publication et/ou numéro d'édition ou numéro de version), soit non spécifiques. Pour les références spécifiques, seule la version citée s'applique. Pour les références non spécifiques, la dernière version du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

NOTE : L'ETSI ne peut pas garantir la validité à long terme des liens hypertextes inclus dans cet article et valides au moment de la publication.

Les documents de référence suivants ne sont pas essentiels pour l'utilisation du présent document, mais ils aident l'utilisateur par rapport à un domaine particulier.

- [i.1] ANSI/IEEE C63.19 (2011) : « American National Standard Method of Measurement of Compatibility between Wireless Communication Devices and Hearing Aids ».
- [i.2] ANSI/TIA-4965 : « Receive volume control requirements for digital and analogue wireline terminals ».
- [i.3] Commission européenne M 376-FR : « Mandat de normalisation adressé au CEN, au CENELEC et à l'ETSI en ce qui concerne les exigences européennes en matière d'accessibilité applicables aux marchés publics de produits et de services dans le domaine des TIC ».
- [i.4] ETSI EG 201 013 : « Human Factors (HF); Definitions, abbreviations and symbols ».
- [i.5] ETSI ES 202 975 : « Human Factors (HF); Requirements for relay services ».
- [i.6] ETSI ETS 300 767 : « Facteurs humains (HF) - Cartes téléphoniques à prépaiement - Identificateur tactile ».
- [i.7] ETSI CEN/CENELEC/ETSI TR 101 550 : « Documents en rapport avec l'EN 301 549 « Exigences d'accessibilité applicables aux marchés publics pour les produits et services ICT en Europe » ».
- [i.8] ETSI CEN/CENELEC/ETSI TR 101 551 : « Guidelines on the use of accessibility award criteria suitable for publicly procured ICT products and services in Europe ».
- [i.9] ETSI TR 102 612 : « Human Factors (HF); European accessibility requirements for public procurement of products and services in the ICT domain (Mandat de la Commission européenne M 376, Phase 1) ».
- [i.10] ETSI TS 126 114 : « Universal Mobile Telecommunications System (UMTS); LTE; IP Multimedia Subsystem (IMS); Multimedia telephony; Media handling and interaction (3GPP TS 26.114) ».
- [i.11] ETSI TS 122 173 : « Digital cellular telecommunications system (Phase 2+) (GSM); Universal Mobile Telecommunications System (UMTS); LTE; IP Multimedia Core Network Subsystem (IMS) Multimedia Telephony Service and supplementary services; Stage 1 (3GPP TS 22.173) ».

- [i.12] ETSI TS 134 229 : « Universal Mobile Telecommunications System (UMTS); LTE; Internet Protocol (IP) multimedia call control protocol based on Session Initiation Protocol (SIP) and Session Description Protocol (SDP); User Equipment (UE) conformance specification (3GPP TS 34.229) ».
- [i.13] IETF RFC 4103 (2005) : « RTP Payload for Text Conversation ».
- [i.14] ISO/IEC 17007:2009 : « Évaluation de la conformité - Directives pour la rédaction de documents normatifs appropriés pour l'évaluation de la conformité »
- [i.15] ISO 9241-11:1998 : « Exigences ergonomiques pour travail de bureau avec terminaux à écrans de visualisation (TEV) - Partie 11 : Lignes directrices relatives à l'utilisabilité ».
- [i.16] ISO 9241-110:2006 : « Ergonomie de l'interaction homme-système - Partie 110 : Principes de dialogue ».
- [i.17] ISO 9241-171:2008 : « Ergonomie de l'interaction homme-système - Partie 171 : Lignes directrices relatives à l'accessibilité aux logiciels ».
- [i.18] ISO 26800:2011 : « Ergonomie -- Approche générale, principes et concepts ».
- [i.19] ISO/IEC 13066-1:2011 : « Technologies de l'information - Interopérabilité avec les technologies d'assistance - Partie 1 : Exigences et recommandations pour l'interopérabilité ».
- [i.20] Recommandation UIT-T E.161 (2001) : « Disposition des chiffres, des lettres et des symboles sur les appareils téléphoniques et les autres dispositifs permettant d'accéder au réseau téléphonique ».
- [i.21] Recommandation UIT-T G.722 (1988) : « Codage audiofréquence à 7 kHz à un débit inférieur ou égal à 64 kbits/s ».
- [i.22] Recommandation UIT-T G.722.2 (2003) : « Codage vocal à large bande à 16 kbit/s environ par codage adaptatif multidébit à large bande (AMR-WB) »
- [i.23] Recommandation UIT-T V.18 (2000) : « Prescriptions d'exploitation et d'interfonctionnement des ETCD fonctionnant en mode textophone ».
- [i.24] TIA-1083-A (2010) : « Telecommunications; Telephone Terminal equipment; Handset magnetic measurement procedures and performance requirements ».
- [i.25] US Department of Justice (Ministère américain de la justice) : « 2010 ADA Standards for Accessible Design ».
- [i.26] Groupe de travail W3C, note du 5 septembre 2013 : « Guidance on Applying WCAG 2.0 to Non-Web Information and Communications Technologies (WCAG2ICT) ».
- NOTE : Disponible à l'adresse : <http://www.w3.org/TR/wcag2ict/>.
- [i.27] Décision d'exécution de la Commission du 27/04/2017 relative à une demande de normalisation adressée aux organisations européennes de normalisation à l'appui de la Directive (UE) 2016/2102 du Parlement Européen et du Conseil relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public.
- [i.28] Directive (UE) 2016/2102 du Parlement Européen et du Conseil du 26 octobre 2016 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public.
- [i.29] ETSI EN 301 549 (V1.1.2) (04-2015) : « Exigences d'accessibilité applicables aux marchés publics pour les produits et services ICT en Europe »
- [i.30] ETSI TR 101 552 : « Guidance for the application of conformity assessment to accessibility requirements for public procurement of ICT products and services in Europe ».

3 Définitions et abréviations

3.1 Définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ETSI EG 201 013 [i.4], ainsi que les suivants, s'appliquent :

accessibilité : degré selon lequel des produits, systèmes, services, environnements et installations peuvent être utilisés par des membres d'une population présentant le plus large éventail possible de caractéristiques et de capacités en vue d'atteindre un objectif spécifié dans un contexte d'utilisation donné (selon l'ISO 26800 [i.18])

NOTE 1 : Le contexte d'utilisation comprend l'utilisation directe et l'utilisation assistée par des technologies d'assistance.

NOTE 2 : Le contexte dans lequel l'ICT est utilisée peut affecter son accessibilité générale. Ce contexte pourrait inclure d'autres produits et services avec lesquels l'ICT peut interagir.

technologies d'assistance : matériel ou logiciel ajouté ou connecté à un système en vue d'offrir une meilleure accessibilité à un individu

NOTE 1 : Les afficheurs en Braille, les lecteurs d'écran, les loupes logicielles et les systèmes d'oculométrie qui sont ajoutés à l'ICT constituent des exemples.

NOTE 2 : Lorsque l'ICT ne prend pas en charge une technologie d'assistance en connexion directe, mais pouvant être contrôlée par un système connecté à un réseau ou une autre connexion à distance, ce système séparé (ainsi que toute technologie d'assistance associée) peut également être considéré comme technologie d'assistance.

audiodescription : description audio supplémentaire, intercalée dans le dialogue, décrivant les aspects importants du contenu visuel de médias audiovisuels ne pouvant pas être compris à l'aide de la seule piste sonore principale

NOTE : Cette fonctionnalité est également décrite par d'autres termes tels que « description vidéo » ou des variantes comme « narration descriptive ».

outil d'édition : logiciel permettant de créer ou de modifier du contenu électronique

NOTE 1 : Les outils d'édition peuvent être utilisés par un seul utilisateur ou par plusieurs utilisateurs de manière collaborative.

NOTE 2 : Les outils d'édition peuvent être des applications autonomes ou faire partie d'un ensemble d'applications.

NOTE 3 : Les outils d'édition permettent de créer un contenu destiné à une modification ultérieure ou à l'exploitation par les utilisateurs finaux.

sous-titre : visuel synchronisé ou équivalent textuel pour l'information audio avec ou sans parole nécessaire à la compréhension du contenu d'un média (selon WCAG 2.1 [5])

NOTE : Cette fonctionnalité est également décrite par d'autres termes tels que « sous-titrage » ou « sous-titrage pour sourds et malentendants ».

fonctionnalité verrouillée : fonctionnalité limitée par des caractéristiques empêchant un utilisateur de connecter, d'installer ou d'utiliser une technologie d'assistance

contenu : informations ou effet sensoriel à communiquer à l'utilisateur via un logiciel, incluant le code ou le balisage qui définit la structure du contenu, la présentation et les interactions (selon WCAG2ICT [i.26])

NOTE : Le contenu apparaît en trois endroits : les pages Web, les documents et les logiciels. Lorsque le contenu apparaît dans une page Web ou un document, un agent utilisateur est nécessaire pour communiquer les informations et les effets sensoriels du contenu à l'utilisateur. Lorsque le contenu apparaît dans le logiciel, aucun agent utilisateur séparé n'est nécessaire pour communiquer les informations et les effets sensoriels du contenu à l'utilisateur (le logiciel se suffit à lui-même).

contexte d'utilisation : utilisateurs, tâches, équipement (matériel, logiciel et documents) et environnements physique et social d'utilisation d'un produit (selon l'ISO 9241-11 [i.15])

document : ensemble de contenu logiquement distinct (fichier, jeu de fichiers ou flux multimédia continu) qui fonctionne comme une entité unique plutôt que comme un ensemble, ne faisant partie du logiciel et ne comprenant pas son propre agent utilisateur (selon WCAG2ICT [i.26])

NOTE 1 : Un document nécessite toujours un agent utilisateur pour présenter son contenu à l'utilisateur.

NOTE 2 : Les lettres, les courriers électroniques, les tableurs, les livres, les images, les présentations et les films constituent des exemples de documents.

NOTE 3 : La configuration du logiciel et les fichiers de stockage tels que les bases de données et les définitions de virus, ainsi que les fichiers d'instructions informatiques tels que les codes source, les fichiers de traitement par lot/script et les micrologiciels constituent des exemples de fichiers qui font partie d'un logiciel et ne sont donc pas des exemples de documents. Si et quand le logiciel récupère des « informations ou effet sensoriel à communiquer à l'utilisateur » auprès de tels fichiers, il s'agit simplement d'une autre partie du contenu qui apparaît dans le logiciel et qui est couvert par WCAG2ICT, au même titre que toute autre partie du logiciel. Lorsque lesdits fichiers contiennent un ou plusieurs documents intégrés, les documents intégrés restent des documents dans le cadre de la présente définition.

NOTE 4 : Un ensemble de fichiers compressés ensemble en une archive, stockés dans un seul fichier sur un disque dur virtuel ou stockés dans un seul fichier système ou fichier crypté ne constituent pas un document unique lorsqu'ils sont ainsi regroupés. Le logiciel qui réalise l'archivage/le cryptage de ces fichiers ou gère le contenu du disque dur virtuel ne fait pas office d'agent utilisateur pour les fichiers collectés individuellement dans cet ensemble, car ce logiciel ne réalise pas une présentation pleinement fonctionnelle de ce contenu.

NOTE 5 : Tout ce qui peut présenter son propre contenu sans faire appel à un agent utilisateur, par exemple un livre à lecture autonome, n'est pas un document mais un logiciel.

NOTE 6 : Un même document peut être constitué de plusieurs fichiers, par exemple contenu vidéo, texte de sous-titrage fermé, etc. Normalement, cela n'est pas perçu par l'utilisateur final du contenu du document.

NOTE 7 : Un ensemble de fichiers qui représentent la vidéo, l'audio, les sous-titres et les fichiers de synchronisation d'un film constitue un exemple de document.

NOTE 8 : Un classeur utilisé pour regrouper les différentes pièces d'une procédure judiciaire ne constituerait pas un document.

réseau ICT : technologie et ressources prenant en charge la connexion et le fonctionnement de l'ICT interconnectée

technologique d'information et de communication (ICT) : technologie, équipement ou encore système ou sous-système d'équipement interconnecté dont la principale fonction est la création, la conversion, la duplication, l'acquisition automatique, le stockage, l'analyse, l'évaluation, la manipulation, la gestion, le mouvement, la commande, l'affichage, la commutation, l'échange, l'émission, la réception ou la radiodiffusion de données ou d'informations

NOTE : Des exemples d'ICT sont les pages Web, le contenu électronique, les produits de télécommunication, les ordinateurs et équipements auxiliaires, les logiciels, y compris les applications mobiles, les guichets d'information et machines de transaction, les vidéos, les services informatiques et les machines bureautiques multifonctions qui photocopient, numérisent et télécopient des documents.

partie actionnable mécaniquement : partie actionnable qui possède une interface mécanique pour activer, désactiver ou régler l'ICT

NOTE : Les capots de scanner, stations d'accueil et couvercles d'ordinateur portable ainsi que les commutateurs et verrous physiques constituent des exemples de parties actionnables mécaniquement.

mécanisme d'écoute privée : sortie audio conçue afin que seul l'utilisateur actuel puisse percevoir le son

NOTE : Les casques individuels, les haut-parleurs directionnels et les abriphones constituent des exemples de mécanismes d'écoute privée.

contenu non textuel : tout contenu qui n'est pas une suite de caractères déterminée par un programme informatique ou suite de caractères sans signification dans aucune langue (selon WCAG 2.1 [5])

document non Web : document qui n'est pas une page Web, n'est pas intégré dans des pages Web ni utilisé dans la restitution ou le fonctionnement de la page

logiciel non Web : logiciel qui n'est pas une page Web, n'est pas intégré dans des pages Web ni utilisé dans la restitution ou le fonctionnement de la page

fonctionnalité ouverte : fonctionnalité qui prend en charge l'accès par une technologie d'assistance

NOTE : Il s'agit du contraire de la fonctionnalité verrouillée.

partie actionnable : composant de l'ICT utilisé pour activer, désactiver ou régler l'ICT

NOTE : Les parties actionnables peuvent être fournies par le matériel (voir ci-dessus, partie actionnable mécaniquement) ou le logiciel. Un bouton à l'écran est un exemple de partie actionnable fournie par le logiciel.

logiciel plate-forme : ensemble de composants logiciels exécuté sur une couche logicielle ou matérielle sous-jacente, et offrant un ensemble de services logiciels à d'autres composants logiciels permettant d'isoler ces applications de la couche logicielle ou matérielle sous-jacente (selon l'ISO/IEC 13066-1 [i.19])

NOTE : Un composant logiciel particulier peut jouer le rôle de plate-forme dans certains cas et un client dans d'autres.

déterminable par programme : pouvant être lu par un logiciel à partir des données fournies par le développeur de manière à ce qu'un autre logiciel, composant des technologies d'assistance, puisse extraire et présenter l'information aux utilisateurs selon différents modes

NOTE : Les WCAG 2.1 utilisent le terme « déterminé » alors que cette définition utilise l'expression « pouvant être lu » (afin d'éviter toute ambiguïté avec le terme « déterminé »).

texte en temps réel : forme de conversation textuelle dans les situations point à point ou en conférence multipoint dans laquelle le texte saisi est envoyé de manière à ce que la communication soit perçue comme continue par l'utilisateur

satisfait à un critère de succès : le critère de succès ne se révèle pas « faux » lorsqu'il est appliqué à l'ICT (selon WCAG 2.1 [5])

terminal : combinaison de matériel et/ou de logiciel permettant à l'utilisateur final d'interagir directement et fournissant l'interface utilisateur

NOTE 1 : Le matériel peut se composer de plusieurs périphériques fonctionnant ensemble, par exemple un périphérique mobile et un ordinateur.

NOTE 2 : Pour certains systèmes, le logiciel qui fournit l'interface utilisateur peut résider sur plusieurs périphériques, par exemple un téléphone et un serveur.

agent utilisateur : tout logiciel qui récupère et présente le contenu aux utilisateurs (selon WCAG 2.1 [5])

NOTE 1 : Un logiciel qui affiche uniquement le contenu qu'il contient est considéré comme un logiciel et non pas comme un agent utilisateur.

NOTE 2 : Une application calculatrice qui ne récupère pas les calculs à l'extérieur du logiciel pour les présenter à un utilisateur constitue un exemple de logiciel qui n'est pas un agent utilisateur. Dans ce cas, le logiciel calculatrice n'est pas un agent utilisateur, il s'agit simplement d'un logiciel doté d'une interface utilisateur.

NOTE 3 : Un logiciel qui affiche uniquement un aperçu préalable du contenu comme une vignette ou une autre présentation non totalement fonctionnelle ne réalise pas une fonctionnalité d'agent utilisateur.

interface utilisateur : tous les composants d'un système interactif (logiciels ou matériels) qui fournissent des informations et des commandes à l'utilisateur pour accomplir des tâches spécifiques avec le système interactif (selon l'ISO 9241-110 [i.16])

élément d'interface utilisateur : entité de l'interface utilisateur présentée à l'utilisateur par le logiciel (selon l'ISO 9241-171 [i.17])

NOTE 1 : L'expression « composant d'interface utilisateur » est également utilisée.

NOTE 2 : Les éléments d'interface utilisateur peuvent être interactifs ou non.

contenu Web : contenu qui appartient à une page Web et qui est utilisé dans la restitution ou est destiné à être utilisé dans la restitution de la page Web

page Web : ressource autonome obtenue depuis un URI unique grâce au protocole HTTP, accompagnée de toutes les autres ressources utilisées dans la restitution ou conçues pour être restituées simultanément par un agent utilisateur (selon WCAG 2.1 [5])

3.2 Abréviations

Pour les besoins du présent document, les abréviations suivantes s'appliquent :

ADA	Loi américaine relative aux personnes handicapées (Americans with Disabilities Act)
ANSI	Institut national américain de normalisation (American National Standards Institute)
AT	Technologie d'assistance (Assistive Technology)
CIF	Format intermédiaire commun (Common Intermediate Format)
CSS	Feuilles de style en cascade (Cascading Style Sheets)
DOM	Modèle d'objet documentaire (Document Object Model)
UE	Union Européenne
FPS	Trames par seconde (Frames Per Second)
FXML	Langage de balisage d'interface utilisateur basé sur le (XML-based user interface markup language)
HTML	Langage de balisage hypertexte (HyperText Markup Language)
HTTP	Protocole de transfert hypertexte (HyperText Transfer Protocol)
ICT	Technologique d'information et de communication (Information and Communication Technology)
IETF	Détachement d'ingénierie Internet (Internet Engineering Task Force)
IMS	Système multimédia IP (IP Multimedia System)
IP	Protocole Internet (Internet Protocol)
JWG	Groupe de Travail conjoint (Joint Working Group) (CEN/CENELEC/ETSI)
ODF	Format de document ouvert (Open Document Format)
OOXML	Langage de balisage extensible bureautique ouvert (Office Open eXtensible Markup Language)
RTPC	Réseau téléphonique public commuté
QCIF	Quart format intermédiaire commun (Quarter Common Intermediate Format)
RFC	Demande de commentaires (Request For Comment)
RTT	Texte en temps réel (Real-Time Text)
SC	Critère de succès (Success Criterion)
SIP	Protocole d'initiation de session (Session Initiation Protocol)
URI	Identificateur uniforme de ressource (Uniform Resource Identifier)
USB	Bus série universel (Universal Serial Bus)
VoIP	Voix sur IP (Voice over IP)
W3C	World Wide Web Consortium
WCAG	Règles pour l'accessibilité des contenus Web (Web Content Accessibility Guidelines) (du W3C)
XML	Langage de balisage extensible (eXtensible Markup Language)
XUL	Langage d'interface utilisateur XML (XML User interface Language)

4 Performances fonctionnelles

4.1 Conformité aux déclarations de performances fonctionnelles

Les déclarations définies au paragraphe 4.2 sont destinées à décrire les performances fonctionnelles de l'ICT qui permettent aux individus de localiser, d'identifier et d'utiliser les fonctions de l'ICT et d'accéder aux informations fournies, indépendamment de leurs capacités physiques, cognitives ou sensorielles. Toute limitation des capacités peut être permanente, temporaire ou liée à la situation.

L'ICT conforme aux exigences applicables des Articles 5 à 13 est supposée répondre à un niveau d'accessibilité conforme au présent document et en cohérence avec les besoins d'accessibilité des utilisateurs identifiés au paragraphe 4.2 (Déclarations de performances fonctionnelles).

NOTE 1 : La relation entre les exigences des Articles 5 à 13 et les besoins des utilisateurs en matière d'accessibilité est définie dans l'Annexe B.

NOTE 2 : L'objet du paragraphe 4.2 est de décrire les besoins des utilisateurs en matière d'accessibilité pour pouvoir accéder à la pleine fonctionnalité et à la documentation du produit ou du service, avec ou sans technologies d'assistance.

NOTE 3 : Les méthodes permettant de répondre aux besoins d'accessibilité des utilisateurs polyhandicapés dépendront de la combinaison spécifique de ces handicaps. La satisfaction des besoins d'accessibilité de ces utilisateurs peut être traitée à l'aide des différents alinéas du paragraphe 4.2.

NOTE 4 : Plusieurs besoins d'accessibilité des utilisateurs reposent sur la fourniture par l'ICT de modes de fonctionnement spécifiques. Si un utilisateur doit activer, lancer ou sélectionner le mode correspondant à ses besoins d'accessibilité, la méthode d'activation, de lancement ou de sélection de ce mode est également supposée être conforme aux mêmes besoins d'accessibilité.

4.2 Déclarations de performances fonctionnelles

4.2.1 Utilisation sans vision

Lorsque l'ICT dispose de modes de fonctionnement visuels, pour certains utilisateurs, il est nécessaire que l'ICT offre au moins un mode de fonctionnement n'imposant pas la vision.

NOTE 1 : Une page Web ou une application ayant une structure sémantique bien formée peut permettre aux utilisateurs sans vision d'identifier, naviguer dans et interagir avec une interface utilisateur visuelle.

NOTE 2 : Les interfaces utilisateur audio et tactiles peuvent permettre de satisfaire aux exigences de ce paragraphe.

4.2.2 Utilisation avec vision limitée

Lorsque l'ICT dispose de modes de fonctionnement visuels, pour certains utilisateurs, il sera nécessaire que l'ICT offre des fonctionnalités leur permettant d'utiliser au mieux leur vision limitée.

NOTE 1 : L'agrandissement, la réduction du champ de vision exigé et le contrôle du contraste, de la luminosité et de l'intensité peuvent permettre de satisfaire aux exigences de ce paragraphe.

NOTE 2 : Lorsque des fonctions importantes de l'interface utilisateur dépendent de la perception de la profondeur, des méthodes supplémentaires de distinction des fonctions peuvent permettre de satisfaire aux exigences de ce paragraphe.

NOTE 3 : Les utilisateurs ayant une vision limitée peuvent également bénéficier d'un accès non visuel (voir le paragraphe 4.2.1).

4.2.3 Utilisation sans perception des couleurs

Lorsque l'ICT dispose de modes de fonctionnement visuels, pour certains utilisateurs, il sera nécessaire que l'ICT offre un mode de fonctionnement visuel n'imposant pas la perception des couleurs.

NOTE : Lorsque des fonctions importantes de l'interface utilisateur comportent des codes de couleur, des méthodes supplémentaires de distinction des fonctions peuvent permettre de satisfaire aux exigences de ce paragraphe.

4.2.4 Utilisation sans audition

Lorsque l'ICT dispose de modes de fonctionnement avec audition, pour certains utilisateurs, il est nécessaire que l'ICT offre au moins un mode de fonctionnement n'imposant pas de capacités auditives.

NOTE : Les interfaces visuelles et tactiles peuvent permettre de satisfaire aux exigences de ce paragraphe.

4.2.5 Utilisation avec audition limitée

Lorsque l'ICT dispose de modes de fonctionnement avec audition, pour certains utilisateurs, il sera nécessaire que l'ICT offre des fonctions audio améliorées.

NOTE 1 : Une meilleure netteté audio, la réduction du bruit de fond, une plage de volume élargie et un volume plus élevé dans la plage des fréquences élevées peuvent permettre de satisfaire aux exigences de ce paragraphe.

NOTE 2 : Les utilisateurs ayant une audition limitée peuvent également bénéficier d'un accès non auditif (voir le paragraphe 4.2.4).

4.2.6 Utilisation sans capacités vocales

Lorsque l'ICT exige une entrée vocale de la part des utilisateurs, pour certains utilisateurs, il sera nécessaire que l'ICT offre au moins un mode de fonctionnement n'imposant pas la génération d'une sortie vocale.

NOTE 1 : Ce paragraphe concerne les alternatives à l'utilisation des sons oraux, notamment la parole, les sifflements, les claquements, etc.

NOTE 2 : Les interfaces par clavier, stilet ou tactiles peuvent permettre de satisfaire aux exigences de ce paragraphe.

4.2.7 Utilisation avec manipulation ou force limitée

Lorsque l'ICT exige des actions manuelles, pour certains utilisateurs, il sera nécessaire que l'ICT offre des fonctionnalités leur permettant d'utiliser l'ICT par des actions alternatives n'imposant pas de manipulations ou de force manuelle.

NOTE 1 : Les opérations que les utilisateurs ne peuvent pas réaliser comprennent, par exemple, celles nécessitant un contrôle moteur précis, des gestes orientés, un pincement, une torsion du poignet, une préhension serrée ou des actions manuelles simultanées.

NOTE 2 : La commande d'une seule main, la saisie séquentielle au clavier et les interfaces vocales peuvent permettre de satisfaire aux exigences de ce paragraphe.

NOTE 3 : Certains utilisateurs ont une force manuelle limitée et peuvent ne pas avoir la force nécessaire pour effectuer une opération. D'autres solutions d'interface utilisateur ne nécessitant pas de force manuelle peuvent permettre de satisfaire aux exigences de ce paragraphe.

4.2.8 Utilisation avec accessibilité limitée

Dans le cas de produits ICT sur pied, les éléments opérationnels devront se trouver à la portée de tous les utilisateurs.

NOTE : La prise en compte des besoins des utilisateurs en chaise roulante et de l'éventail des tailles lors du positionnement des éléments d'exploitation de l'interface utilisateur peut permettre de satisfaire aux exigences de ce paragraphe.

4.2.9 Réduction des éléments déclencheurs de crises de photosensibilité

Lorsque l'ICT dispose de modes de fonctionnement visuels, pour certains utilisateurs, il est nécessaire que l'ICT offre au moins un mode de fonctionnement réduisant le déclenchement de crises de photosensibilité.

NOTE : Une limitation de la surface et du nombre d'éclairs lumineux par seconde peut permettre de satisfaire aux exigences de ce paragraphe.

4.2.10 Utilisation avec capacités cognitives limitées

Pour certains utilisateurs, il sera nécessaire que l'ICT offre des fonctionnalités qui la rendent plus simple et plus facile à utiliser.

NOTE 1 : Ce paragraphe a vocation à inclure les besoins des individus présentant des capacités cognitives, linguistiques et d'apprentissage limitées.

NOTE 2 : Des temporisations réglables, des indications d'erreurs et des suggestions, ainsi qu'un parcours logique du focus constituent des exemples de caractéristiques de conception pouvant permettre de satisfaire aux exigences de ce paragraphe.

4.2.11 Confidentialité

Lorsque l'ICT dispose de fonctionnalités d'accessibilité, certains utilisateurs nécessiteront la protection de confidentialité lors de l'utilisation de celles-ci.

NOTE : La possibilité de connecter des casques individuels pour écoute privée, l'absence de version orale des caractères masqués et la possibilité pour l'utilisateur de contrôler les données légales, financières et personnelles, constituent des exemples de caractéristiques de conception pouvant permettre de satisfaire aux exigences de ce paragraphe.

5 Exigences génériques

5.1 Fonctionnalité verrouillée

5.1.1 Introduction (informative)

L'ICT comporte une fonctionnalité verrouillée pour des raisons diverses, notamment de conception ou de politique. Une certaine fonctionnalité des produits peut être verrouillée parce que le produit est autonome et que les utilisateurs ne peuvent pas ajouter de périphériques ou de logiciels en vue d'accéder à cette fonctionnalité.

L'ICT peut comporter une fonctionnalité verrouillée dans la pratique même si celle-ci n'a pas été conçue, développée ou fournie pour être verrouillée.

Les ordinateurs ne permettant pas aux utilisateurs finaux de modifier les paramètres ou d'installer des logiciels sont fonctionnellement verrouillés.

5.1.2 Généralités

5.1.2.1 Fonctionnalité verrouillée

Une ICT possédant une fonctionnalité verrouillée doit satisfaire aux exigences définies aux paragraphes 5.2 à 13, s'il y a lieu.

NOTE 1 : L'ICT peut verrouiller certaines de ses fonctionnalités, mais pas toutes. Seules les fonctionnalités verrouillées doivent être conformes aux exigences du paragraphe 5.1.

NOTE 2 : Les dispositions de ce paragraphe sont des exigences relatives à la fonctionnalité verrouillée de l'ICT qui remplacent les exigences des paragraphes 5.2 à 13 qui indiquent spécifiquement qu'elles ne s'appliquent pas à la fonctionnalité verrouillée. Cela peut être dû au fait qu'elles concernent la compatibilité avec la technologie d'assistance ou avec la possibilité pour l'utilisateur de modifier les paramètres d'accessibilité du système sur des produits avec fonctionnalité verrouillée (par exemple, produits interdisant l'accès au panneau de configuration des paramètres système).

5.1.2.2 Technologie d'assistance

La fonctionnalité verrouillée éventuellement présente de l'ICT doit être utilisable sans obliger l'utilisateur à associer, connecter ou installer une technologie d'assistance et doit être conforme aux exigences génériques des paragraphes 5.1.3 à 5.1.6, s'il y a lieu. Les casques individuels et les boucles d'induction ne doivent pas être classés comme technologie d'assistance pour les besoins de ce paragraphe.

5.1.3 Accès non visuel

5.1.3.1 Généralités

Lorsque des informations visuelles sont nécessaires pour permettre l'utilisation des fonctions de l'ICT verrouillées pour les technologies d'assistance de lecture à l'écran, l'ICT doit offrir au moins un mode de fonctionnement utilisant un accès non visuel afin de permettre leur utilisation.

NOTE 1 : L'accès non visuel peut se présenter sous forme audio, notamment vocale, ou sous forme tactile.

NOTE 2 : Les informations visuelles nécessaires pour permettre l'utilisation de certaines fonctions peuvent comprendre des instructions d'utilisation et une orientation, des invitations à transaction, la vérification de la saisie utilisateur, des messages d'erreur et du contenu non textuel.

5.1.3.2 Fourniture de sortie auditive, y compris la parole

Si une sortie auditive est offerte comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée, cette sortie auditive doit être fournie :

- a) soit directement par un mécanisme intégré ou fourni avec l'ICT ;
- b) par un casque individuel pouvant être connecté via une prise audio de 3,5 mm, ou une connexion normalisée, sans nécessiter l'utilisation de la vision.

NOTE 1 : Les mécanismes intégrés ou fournis avec l'ICT peuvent être, entre autres, un haut-parleur, un casque/combiné intégré, ou un autre périphérique raccordé normalisé.

NOTE 2 : Une connexion normalisée peut être une connexion sans fil.

NOTE 3 : L'existence d'une boucle d'induction peut être utile à certains utilisateurs.

5.1.3.3 Corrélation de sortie auditive

Lorsqu'une sortie auditive est utilisée comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée et si des informations sont affichées à l'écran, il convient que l'ICT fournisse des informations auditives permettant à l'utilisateur de corrélérer l'audio avec les informations affichées à l'écran.

NOTE 1 : Un grand nombre d'individus considérés comme non voyants au regard de la loi possèdent tout de même certaines capacités visuelles et utilisent des aspects de l'affichage visuel même s'ils ne l'appréhendent pas totalement. Une alternative audio à la fois complète et complémentaire comprend toutes les informations visuelles, telles que le focus ou la mise en évidence, afin de permettre la corrélation entre l'audio et les informations visibles à l'écran, à tout moment.

NOTE 2 : La structure et les relations indiquées par la présentation constituent des exemples d'informations auditives permettant à l'utilisateur de corrélérer l'audio et les informations affichées à l'écran.

5.1.3.4 Commande par l'utilisateur de la sortie vocale

Si une sortie vocale est utilisée comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée, la sortie vocale doit pouvoir être interrompue et reprise à la demande de l'utilisateur, si les exigences de sécurité l'autorisent.

NOTE 1 : La meilleure pratique consiste à permettre à l'utilisateur de mettre la sortie vocale en pause au lieu de simplement l'interrompre.

NOTE 2 : La meilleure pratique consiste à permettre à l'utilisateur de répéter uniquement la portion la plus récente au lieu d'imposer une reprise depuis le début.

5.1.3.5 Interruption automatique de la sortie vocale

Si une sortie vocale est utilisée comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée, l'ICT doit interrompre la sortie vocale en cours en cas d'action de l'utilisateur et au début d'une nouvelle sortie vocale.

NOTE : S'il est essentiel que l'utilisateur entende l'intégralité du message, par exemple une consigne de sécurité ou un avertissement, l'ICT peut devoir bloquer toute action utilisateur afin de ne pas interrompre la sortie vocale.

5.1.3.6 Sortie vocale pour contenu non textuel

Lorsque l'ICT présente un contenu non textuel, l'alternative à celui-ci doit être présentée aux utilisateurs par le biais d'une sortie vocale, sauf si le contenu non textuel a un rôle purement cosmétique ou s'il est seulement utilisé pour la mise en forme visuelle. La sortie vocale du contenu non textuel doit être conforme aux lignes directrices relatives aux « équivalents textuels » décrites dans les WCAG 2.1 [5] critère de succès 1.1.1.

5.1.3.7 Sortie vocale pour les informations vidéo

Si un contenu vidéo préenregistré est nécessaire pour permettre l'utilisation de fonctions verrouillées de l'ICT et si une sortie vocale est utilisée comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée, celle-ci doit présenter des informations équivalentes pour le contenu vidéo préenregistré.

NOTE : Cette sortie vocale peut se présenter sous forme d'une audiodescription ou d'une transcription audio du contenu vidéo.

5.1.3.8 Saisie masquée

Lorsqu'une sortie auditive est utilisée comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée, et si les caractères affichés sont masqués, la sortie auditive ne doit pas être une version orale des caractères saisis, à moins qu'elle ne soit envoyée à un mécanisme d'écoute privée ou que l'utilisateur choisisse explicitement d'utiliser une sortie auditive non privée.

NOTE 1 : Les caractères masqués sont généralement affichés pour des raisons de sécurité et comprennent, entre autres, les astérisques correspondant à des codes PIN.

NOTE 2 : Une sortie en caractères non masqués peut être sélectionnée en cas d'utilisation de la fonctionnalité verrouillée, par exemple au domicile de l'utilisateur. Un avertissement soulignant les problèmes de confidentialité peut permettre de garantir que l'utilisateur effectue un choix éclairé.

5.1.3.9 Accès privé aux données personnelles

Lorsqu'une sortie auditive est utilisée comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée, et si cette sortie contient des données considérées comme privées en fonction de la politique de confidentialité applicable, la sortie auditive correspondante ne doit être effectuée que par un mécanisme d'écoute privée pouvant être connecté sans imposer l'utilisation de la vision ou par tout autre mécanisme choisi de manière explicite par l'utilisateur.

NOTE 1 : Cette exigence ne s'applique pas lorsque les données ne sont pas définies comme privées en fonction de la politique de confidentialité applicable ou s'il n'existe pas de politique de confidentialité applicable.

NOTE 2 : Une sortie non privée peut être sélectionnée en cas d'utilisation de la fonctionnalité verrouillée à domicile, par exemple. Un avertissement soulignant les problèmes de confidentialité peut permettre de garantir que l'utilisateur effectue un choix éclairé.

5.1.3.10 Sortie audio non perturbatrice

Lorsqu'une sortie auditive est utilisée comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée, l'ICT ne doit pas générer automatiquement, simultanément, une quelconque sortie audible perturbatrice d'une durée supérieure à trois secondes.

5.1.3.11 Volume d'écoute privée

Lorsqu'une sortie auditive est utilisée comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée et est délivrée par un mécanisme d'écoute privée, l'ICT doit offrir au moins un mode de fonctionnement non visuel pour le réglage du volume.

5.1.3.12 Volume du haut-parleur

Lorsqu'une sortie auditive est utilisée comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée et qu'elle est délivrée par des haut-parleurs sur l'ICT, un réglage de volume incrémentiel non visuel doit être prévu avec amplification de la sortie jusqu'à au moins 65 dBA (-29 dBPaA).

NOTE : 65 dBA peuvent s'avérer insuffisant dans les environnements bruyants.

5.1.3.13 Réinitialisation du volume

Lorsqu'une sortie auditive est utilisée comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée, une fonction de réinitialisation du volume à un niveau de 65 dBA ou moins après chaque utilisation doit être prévue si l'ICT n'est pas destinée à un seul utilisateur.

NOTE : Une fonction de désactivation de la réinitialisation du volume peut être prévue afin de répondre à l'exception de l'utilisateur unique.

5.1.3.14 Langues parlées

Si une sortie vocale est utilisée comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée, celle-ci doit utiliser la même langue que le contenu affiché, à l'exception des cas suivants :

- a) noms propres, termes techniques, mots d'une langue indéfinie, mots et phrases passés dans la langue vernaculaire du contexte immédiat ;
- b) contenu généré en externe et non contrôlé par le fournisseur de l'ICT, auquel cas il ne doit pas être exigé que le paragraphe 5.1.3.14 s'applique aux langues non prises en charge par le synthétiseur vocal de l'ICT ;
- c) langues affichées non sélectionnables à l'aide de l'accès non visuel ;
- d) choix explicite de l'utilisateur d'une langue parlée différente de la langue du contenu affiché.

5.1.3.15 Identification non visuelle des erreurs

Si une sortie vocale est utilisée comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée et qu'une erreur de saisie est détectée automatiquement, la sortie vocale doit identifier et décrire l'élément qui est en défaut.

5.1.3.16 Reçus, tickets et sorties transactionnelles

Lorsque l'ICT est verrouillée en accès visuel et fournit des reçus, des tickets ou d'autres sorties suite à une transaction en libre-service, une sortie vocale doit être prévue et doit comprendre toutes les informations nécessaires pour mener à bien ou vérifier la transaction. Dans le cas des distributeurs de tickets, il ne doit pas être exigé que les copies imprimées des itinéraires et des cartes soient audibles.

NOTE : La sortie vocale peut être réalisée par tout élément du système ICT global.

5.1.4 Fonctionnalité ne permettant pas l'agrandissement du texte

Lorsqu'une quelconque fonctionnalité de l'ICT ne permet pas d'agrandir le texte via les fonctions de la plate-forme ou de la technologie d'assistance, l'ICT doit offrir un mode de fonctionnement dans lequel le texte et les images nécessaires à l'ensemble de la fonctionnalité sont affichés de manière à ce qu'un « H » majuscule non accentué sous-tende un angle d'au moins 0,7 degré à une distance de vision spécifiée par le fournisseur.

L'angle sous-tendu, en degrés, peut être calculé par la formule suivante :

$$\Psi = (180 \times H) / (\pi \times D)$$

Où :

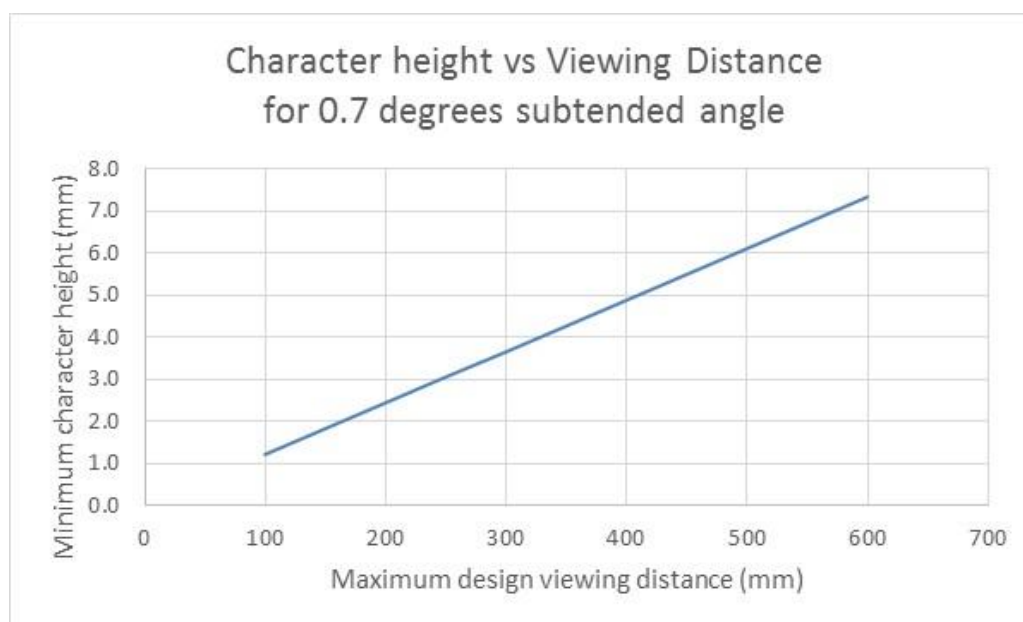
- ψ est l'angle sous-tendu, en degrés
- H est la hauteur du texte
- D est la distance de vision
- D et H sont exprimées dans la même unité

NOTE 1 : L'objectif est d'offrir un mode de fonctionnement dans lequel la taille du texte est suffisante pour une utilisation par la plupart des utilisateurs mal voyants.

NOTE 2 : Le Tableau 5.1 et la Figure 1 illustre la relation entre la distance de vision maximale et la hauteur minimale des caractères à l'angle sous-tendu minimal spécifié.

Tableau 5.1 : Relation entre la distance de vision théorique maximale et la hauteur minimale des caractères à la limite de l'angle sous-tendu.

Angle sous-tendu minimal	Distance de vision théorique maximale	Hauteur minimale des caractères
0,7 degré	100 mm	1,2 mm
	200 mm	2,4 mm
	250 mm	3,1 mm
	300 mm	3,7 mm
	350 mm	4,3 mm
	400 mm	4,9 mm
	450 mm	5,5 mm
	500 mm	6,1 mm
	550 mm	6,7 mm
	600 mm	7,3 mm



Anglais	français
Character height vs Viewing Distance for 0.7 degrees subtended angle	Hauteur de caractère en fonction de la distance de vision pour un angle sous-tendu de 0,7 degré
Maximum design viewing distance (mm)	Distance de vision théorique maximale (mm)
Minimum character height (mm)	Hauteur minimale des caractères (mm)

Figure 1 : Relation entre la hauteur minimale des caractères et la distance de vision théorique maximale

5.1.5 Sortie visuelle pour informations audio

Lorsque des informations audio préenregistrées sont nécessaires pour permettre l'utilisation des fonctions verrouillées de l'ICT, cette dernière doit fournir des informations visuelles équivalentes à la sortie auditive préenregistrée.

NOTE : Ces informations visuelles peuvent se présenter sous forme de sous-titres ou de transcriptions de texte.

5.1.6 Utilisation sans interface clavier

5.1.6.1 Fonctionnalité verrouillée

Lorsque la fonctionnalité de l'ICT ne permet pas l'utilisation de claviers ou d'interfaces clavier, l'ensemble de la fonctionnalité doit pouvoir être utilisé sans vision, comme exigé au paragraphe 5.1.3.

5.1.6.2 Cible de saisie

Lorsque la fonctionnalité de l'ICT ne permet pas l'utilisation de claviers ou d'interfaces clavier et lorsque la cible de saisie peut être déplacée sur un élément d'interface utilisateur, il doit être possible d'éloigner la cible de saisie de cet élément à l'aide du même mécanisme afin d'éviter le piégeage de la cible de saisie.

5.2 Activation des fonctionnalités d'accessibilité

Lorsque l'ICT possède des fonctionnalités d'accessibilité documentées, il doit être possible d'activer celles qui sont exigées pour répondre à un besoin spécifique sans utiliser une méthode incompatible avec ce besoin.

5.3 Biométrie

Lorsque l'ICT utilise des caractéristiques biologiques, elle ne doit pas reposer sur l'utilisation d'une caractéristique biologique particulière comme seule méthode d'identification de l'utilisateur ou de commande de l'ICT.

NOTE 1 : Les variantes de méthodes d'identification de l'utilisateur ou de commande de l'ICT peuvent être biométriques ou non biométriques.

NOTE 2 : Les méthodes biométriques basées sur des caractéristiques biologiques hétérogènes augmentent la probabilité que des individus handicapés possèdent au moins l'une des caractéristiques biologiques spécifiées. Les empreintes digitales, les schémas rétinien, la reconnaissance vocale ou faciale, par exemple, constituent des caractéristiques biologiques.

5.4 Conservation des informations d'accessibilité lors de la conversion

Lorsque l'ICT convertit les informations ou les communications, elle doit conserver toutes les informations non propriétaires documentées qui sont prévues pour l'accessibilité, dans la mesure où ces informations peuvent être contenues dans le format de destination ou prises en charge par ce dernier.

5.5 Parties actionnables

5.5.1 Moyens d'utilisation

Lorsque l'ICT possède des parties actionnables qui nécessitent une préhension, un pincement ou une torsion du poignet pour être utilisées, il doit exister des moyens d'utilisation alternatifs ne nécessitant pas ces actions.

5.5.2 Identification des parties actionnables

Lorsque l'ICT possède des parties actionnables, elle doit offrir la possibilité d'identifier chaque partie actionnable sans nécessiter de vision et sans effectuer l'action associée à cette partie.

NOTE : Une méthode permettant de répondre à cette exigence consiste à rendre les parties actionnables identifiables au toucher.

5.6 Commandes à verrouillage ou à bascule

5.6.1 État tactile ou auditif

Lorsque l'ICT comporte une commande à verrouillage ou à bascule et que cette commande est présentée visuellement à l'utilisateur, l'ICT doit offrir au moins un mode de fonctionnement permettant de déterminer l'état de cette commande de manière tactile ou sonore sans utiliser la commande.

NOTE 1 : Les commandes à verrouillage ou à bascule sont des commandes ne possédant que deux ou trois états et qui conservent leur état durant leur utilisation.

NOTE 2 : La touche « Verrouillage majuscules » figurant sur la plupart des claviers est un exemple de commande à verrouillage ou à bascule. Un autre exemple est le bouton de volume sur un téléphone public, qui peut être réglé sur un niveau normal, fort ou très fort.

5.6.2 État visuel

Lorsque l'ICT comporte une commande à verrouillage ou à bascule et que cette commande n'est pas présentée visuellement à l'utilisateur, l'ICT doit offrir au moins un mode de fonctionnement permettant de déterminer l'état de cette commande de manière visuelle.

NOTE 1 : Les commandes à verrouillage ou à bascule sont des commandes ne possédant que deux ou trois états et qui conservent leur état durant leur utilisation.

NOTE 2 : La touche « Verrouillage majuscules » figurant sur la plupart des claviers est un exemple de commande à verrouillage ou à bascule. Un indicateur d'état visuel sur un clavier est un exemple de détermination de l'état d'une commande.

5.7 Répétition de touche

Lorsque l'ICT possède une fonction de répétition de touche qui ne peut pas être désactivée :

- a) le délai avant la répétition de touche doit être réglable sur au moins 2 secondes ; et
- b) la vitesse de répétition de la touche doit pouvoir être réglée à un caractère toutes les 2 secondes.

5.8 Acceptation d'une touche à double frappe

Lorsque l'ICT est équipé d'un clavier ou d'un pavé, le délai après toute frappe de touche pendant lequel une pression supplémentaire sur la touche ne sera pas acceptée si elle est identique à la frappe de touche précédente doit pouvoir être réglé jusqu'à au moins 0,5 s.

5.9 Actions simultanées de l'utilisateur

Lorsque l'ICT emploie des actions simultanées de l'utilisateur pour son fonctionnement, elle doit offrir au moins un mode de fonctionnement qui ne nécessite pas d'actions simultanées de l'utilisateur pour son utilisation.

NOTE : Les actions simultanées de l'utilisateur sont, par exemple, l'obligation d'utiliser les deux mains pour ouvrir le capot d'un ordinateur portable, d'appuyer sur deux touches ou plus simultanément ou de toucher une surface avec plusieurs doigts.

6 ICT avec communication vocale bidirectionnelle

6.1 Largeur de bande audio pour la parole

Lorsque l'ICT réalise la communication vocale bidirectionnelle, pour pouvoir offrir une bonne qualité audio, cette ICT doit être capable de coder et de décoder la communication vocale bidirectionnelle avec une plage de fréquences dont la limite supérieure est d'au moins 7 000 Hz.

NOTE 1 : À des fins d'interopérabilité, la prise en charge de la Recommandation UIT-T G.722 [i.21] est largement utilisée.

NOTE 2 : Si une négociation par codec est mise en œuvre, d'autres codecs normalisés tels que la Recommandation UIT-T G.722.2 [i.22] sont parfois utilisés afin d'éviter le transcodage.

6.2 Fonctionnalité de texte en temps réel (RTT)

6.2.1 Fourniture de RTT

6.2.1.1 Communication de RTT

Lorsque l'ICT prend en charge la communication vocale bidirectionnelle dans un contexte d'utilisation spécifique, elle doit permettre à l'utilisateur de communiquer avec un autre utilisateur par RTT.

NOTE 1 : La capacité de RTT peut être fournie par défaut en usine ou ajoutée ultérieurement.

NOTE 2 : La mise à disposition du RTT peut nécessiter la fourniture d'un service supplémentaire ainsi que d'un matériel et/ou d'un logiciel supplémentaires qui peuvent être fournis séparément ou ensemble.

6.2.1.2 Voix et texte simultanés

Lorsque l'ICT prend en charge la communication vocale bidirectionnelle dans un contexte d'utilisation spécifique et permet à un utilisateur de communiquer avec un autre utilisateur par RTT, elle doit offrir un mécanisme de sélection d'un mode de fonctionnement permettant d'utiliser simultanément la voix et le texte.

NOTE : La possibilité d'utilisation simultanée de la voix et du RTT peut permettre au RTT de remplacer ou de venir en soutien de la voix et de transférer des informations supplémentaires telles que des nombres, des sommes monétaires et l'orthographe d'un nom.

6.2.2 Affichage du texte en temps réel

6.2.2.1 Affichage visuellement différentiable

Lorsque l'ICT possède des fonctions d'émission et de réception de RTT, le texte émis affiché doit être visuellement différencié et séparé du texte reçu.

6.2.2.2 Sens émission et réception déterminable par programme

Lorsque l'ICT possède des fonctions d'émission et de réception de RTT, le sens émission/réception du texte transmis doit pouvoir être déterminé par programme, sauf si le RTT possède une fonctionnalité verrouillée.

NOTE : L'objectif du présent paragraphe est de permettre aux lecteurs d'écran de distinguer le texte entrant du texte sortant lors d'une utilisation avec la fonctionnalité RTT.

6.2.3 Interopérabilité

Lorsque l'ICT possédant une fonctionnalité de RTT est en interfonctionnement avec une autre ICT possédant une fonctionnalité de RTT (comme exigé par le paragraphe 6.2.1.1), elles doivent prendre en charge au moins l'un des quatre mécanismes de RTT décrits ci-après :

- a) ICT en interfonctionnement sur le réseau téléphonique public commuté (RTPC), avec une autre ICT connectée directement au RTPC comme décrit dans la Recommandation UIT-T V.18 [i.23] ou l'une de ses annexes relatives aux signaux de téléphonie en mode texte sur l'interface RTPC ;
- b) ICT en interfonctionnement avec une autre ICT de type VOIP avec protocole d'initiation de session (SIP) et utilisant le texte en temps réel conformément à l'IETF RFC 4103 [i.13] ;
- c) ICT en interfonctionnement avec une autre ICT utilisant le mode RTT conformément à l'ensemble de protocoles de sous-système multimédia IP (IMS) spécifiés dans l'ETSI TS 126 114 [i.10], l'ETSI TS 122 173 [i.11] et l'ETSI TS 134 229 [i.12] ;
- d) ICT en interfonctionnement avec une autre ICT utilisant une spécification commune pertinente et applicable pour les échanges de RTT qui est publiée et disponible. Cette spécification commune doit comprendre une méthode de signalisation de la perte ou de la corruption de caractères.

6.2.4 Réactivité du texte en temps réel

Lorsque l'ICT utilise les saisies de RTT, celles-ci doivent être transmises au réseau ICT prenant en charge le RTT dans la seconde suivant la saisie.

NOTE 1 : La saisie est considérée comme réalisée lorsque la saisie utilisateur est suffisante pour que l'ICT puisse définir le ou les caractères à émettre.

NOTE 2 : La saisie sera différente sur les systèmes où le texte est saisi mot par mot (par exemple, systèmes de type phonie/texte et saisie de texte intuitive) et sur les systèmes où chaque caractère est généré séparément.

6.3 Identification de l'appelant

Lorsque l'ICT offre des fonctions d'identification de l'appelant ou d'autres fonctions de télécommunications similaires, l'identification de l'appelant et les autres fonctions de télécommunications similaires doivent être disponibles sous forme textuelle et dans au moins une autre modalité.

6.4 Alternatives aux services vocaux

Lorsque l'ICT réalise des communications vocales en temps réel et fournit aussi des fonctions de messagerie vocale, de répondeur automatique, ou de réponse vocale interactive, il convient que l'ICT offre aux utilisateurs une possibilité d'accéder aux informations et d'accomplir les tâches réalisées par l'ICT sans utiliser l'audition ou la parole.

NOTE : Des solutions permettant de traiter les médias audio, texte en temps réel et vidéo peuvent satisfaire à cette exigence.

6.5 Communication vidéo

6.5.1 Généralités (informatif)

Le paragraphe 6.5 (Communication vidéo) indique les exigences de performances pour l'assistance aux utilisateurs communiquant via la langue des signes et la lecture labiale. Pour ces utilisateurs, une bonne possibilité d'utilisation est obtenue grâce à une résolution CIF (Format intermédiaire commun), un débit de trames de 20 trames par secondes et plus, avec un décalage temporel maximum de 100 ms entre l'audio et la vidéo.

Lorsque la résolution est réduite au Quart format intermédiaire commun (QCIF) et si le débit de trames descend à 12 trames par seconde, la communication reste utilisable avec certaines restrictions.

Une résolution plus faible entraîne moins de dégradation de la perception de la langue des signes et de la lecture labiale qu'un débit de trames plus faible.

Le retard peut poser un problème en communication vidéo. Des valeurs de retard total inférieures à 0,4 s sont préférables, avec une préférence pour 0,1 s. Des valeurs supérieures à 0,8 s ne permettent pas une bonne conversation en langue des signes. Le retard total dépend de différents facteurs, notamment le retard réseau et le traitement vidéo, par exemple. C'est pourquoi il n'est pas possible de produire une exigence pouvant être soumise à essais sur les valeurs minimales de retard total.

6.5.2 Résolution

Lorsque l'ICT qui réalise la communication vocale bidirectionnelle comporte des fonctions de vidéo en temps réel, cette ICT :

- a) doit prendre en charge au moins la résolution QCIF ;
- b) doit prendre en charge de préférence au moins la résolution CIF.

6.5.3 Débit de trames

Lorsque l'ICT qui réalise la communication vocale bidirectionnelle comporte des fonctions de vidéo en temps réel, cette ICT :

- a) doit prendre en charge un débit de trames de 12 trames par seconde (FPS) au minimum ;
- b) doit prendre en charge de préférence un débit de trames de 20 trames par seconde (FPS) au minimum avec ou sans langue des signes dans le flux vidéo.

6.5.4 Synchronisation entre audio et vidéo

Lorsqu'une ICT qui réalise la communication vocale bidirectionnelle comporte une fonctionnalité de vidéo en temps réel, il convient que cette ICT garantisse un décalage temporel minimum de 100 ms entre la parole et la vidéo affichée pour l'utilisateur.

6.6 Alternatives aux services vidéo

Lorsque l'ICT réalise des communications vocales en temps réel ainsi que des fonctions de répondeur téléphonique, de répondeur automatique ou de réponse vocale interactive, il convient que l'ICT offre aux utilisateurs une possibilité d'accéder aux informations et d'effectuer les tâches associées à ces fonctions :

- a) pour les informations audibles, sans utiliser l'audition ;
- b) pour les commandes vocales, sans utiliser la parole ;
- c) pour les informations visuelles, sans utiliser la vision.

NOTE : Des solutions permettant de générer des sous-titres en temps réel ou de traiter le texte en temps réel peuvent satisfaire à cette exigence.

7 ICT avec capacités vidéo

7.1 Technologie de traitement des sous-titres

7.1.1 Lecture avec sous-titres

Lorsque l'ICT affiche de la vidéo avec une synchronisation audio, elle doit posséder un mode de fonctionnement pour afficher les sous-titres disponibles. Lorsque des sous-titres codés font fournis dans le contenu, une ICT doit permettre à l'utilisateur de choisir d'afficher les sous-titres.

NOTE : Les sous-titres peuvent contenir des informations sur la base de temps, la couleur et le positionnement. Ces données de sous-titre sont importantes pour les utilisateurs des sous-titres. La base de temps est utilisée à des fins de synchronisation des sous-titres. La couleur peut être utilisée pour l'identification du locuteur. La position peut être utilisée pour éviter de masquer des informations importantes.

7.1.2 Synchronisation des sous-titres

Lorsque l'ICT affiche des sous-titres, le mécanisme d'affichage des sous-titres doit maintenir la synchronisation entre l'audio et les sous-titres correspondants.

7.1.3 Conservation des sous-titres

Lorsque l'ICT émet, convertit ou enregistre de la vidéo avec synchronisation audio, elle doit conserver les données de sous-titre afin de permettre leur affichage conformément aux paragraphes 7.1.1 et 7.1.2.

Des aspects de présentation supplémentaires du texte tels que position de l'écran, couleurs du texte, style de texte et polices peuvent avoir une signification, en fonction des conventions régionales. Il convient d'éviter dans la mesure du possible toute modification de ces aspects de présentation qui pourrait en changer le sens.

7.2 Technologie d'audiodescription

7.2.1 Lecture de l'audiodescription

Lorsque l'ICT affiche de la vidéo avec une synchronisation audio, elle doit disposer d'un mécanisme de sélection et de lecture de l'audiodescription disponible sur le canal audio par défaut.

Lorsque les technologies vidéo ne possèdent pas de mécanismes d'audiodescription explicites et séparés, une ICT est considérée comme satisfaisant à cette exigence si elle permet à l'utilisateur de sélectionner et de lire plusieurs pistes audio.

NOTE 1 : Dans ce cas, le contenu vidéo peut inclure l'audiodescription comme l'une des pistes audio disponibles.

NOTE 2 : Les audiodescriptions dans les médias numériques contiennent parfois des informations pour permettre des descriptions plus longues que les pauses dans le dialogue. La prise en charge par les lecteurs multimédias numériques de cette « audiodescription étendue » est utile, notamment pour les médias numériques qui sont visionnés à titre individuel.

7.2.2 Synchronisation de l'audiodescription

Lorsque l'ICT possède un mécanisme de lecture de l'audiodescription, celui-ci doit maintenir la synchronisation entre le contenu audio/visuel et l'audiodescription correspondante.

7.2.3 Conservation de l'audiodescription

Lorsque l'ICT émet, convertit ou enregistre de la vidéo avec synchronisation audio, elle doit conserver les données d'audiodescription de manière à ce qu'elles puissent être lues conformément aux paragraphes 7.2.1 et 7.2.2.

7.3 Commandes utilisateur pour les sous-titres et l'audiodescription

Lorsque l'ICT affiche principalement des messages contenant de la vidéo associée à du contenu audio, les commandes utilisateur d'activation du sous-titrage et de l'audiodescription doivent être offertes à l'utilisateur au même niveau d'interaction (c'est-à-dire, nombre d'étapes nécessaires pour effectuer la tâche) que les commandes multimédia principales.

NOTE 1 : Les commandes multimédia principales correspondent à l'ensemble de commandes utilisées le plus souvent pour commander les médias.

NOTE 2 : Les produits dotés d'un réglage de volume matériel général, par exemple un téléphone ou un ordinateur portable pouvant être configuré pour afficher de la vidéo à l'aide d'un logiciel mais dont ce n'est pas l'objectif principal, ne nécessitent pas de commandes matérielles dédiées pour les sous-titres et les descriptions ; toutefois, les commandes logicielles ou les commandes matérielles mises en correspondance par logiciel doivent se trouver au même niveau d'interaction.

NOTE 3 : La meilleure pratique consiste à inclure des commandes supplémentaires à l'ICT, permettant à l'utilisateur d'activer ou de désactiver par défaut les sous-titres et l'audiodescription.

8 Matériel

8.1 Généralités

8.1.1 Exigences génériques

Les « exigences génériques » de l'Article 5 s'appliquent aux ICT qui sont du matériel.

8.1.2 Connexions standard

Lorsqu'une ICT comporte des points de connexion de périphériques d'entre ou de sortie utilisateur, celle-ci doit fournir au moins une connexion en entrée et/ou en sortie conforme à un format non propriétaire normalisé, directement ou via l'utilisation d'adaptateurs du commerce.

NOTE 1 : L'objectif de cette exigence est d'assurer la compatibilité avec les technologies d'assistance en imposant l'utilisation de connexions normalisées sur l'ICT.

NOTE 2 : Le terme connexion s'applique à la fois aux connexions physiques et aux connexions sans fil.

NOTE 3 : Les formats USB et Bluetooth sont des exemples courants de formats non propriétaires normalisés.

8.1.3 Couleur

Lorsque l'ICT possède des aspects matériels qui utilisent la couleur, la couleur ne doit pas être utilisée comme unique moyen de communication visuelle des informations, d'indiquer une action, de demander une réponse ou de distinguer un élément visuel.

8.2 Produits matériels avec sortie vocale

8.2.1 Gain de volume vocal

8.2.1.1 Plage de volume vocal

Lorsque le matériel de l'ICT possède une sortie vocale, il doit offrir la possibilité de régler le volume de la sortie vocale sur une plage d'au moins 18 dB.

NOTE : Les combinés et les casques de ligne fixe conformes aux exigences de la norme ANSI/TIA-4965 [i.2] sont considérés comme satisfaisant à cette exigence.

8.2.1.2 Réglage de volume incrémental

Lorsque le matériel de l'ICT possède une sortie vocale et que son réglage de volume est incrémental, il doit offrir au moins un pas intermédiaire de gain de 12 dB au-dessus du réglage de volume minimum.

8.2.2 Couplage magnétique

8.2.2.1 Appareils à ligne fixe

Lorsque le matériel de l'ICT est un appareil de communication à ligne fixe qui possède une sortie vocale, est normalement tenue à l'oreille et porte le symbole « T » spécifié dans l'ETSI ETS 300 381 [1], il doit disposer d'un moyen de couplage magnétique répondant aux exigences de l'ETSI ES 200 381-1 [2].

NOTE : Une ICT conforme aux exigences du document TIA-1083-A [i.24] est considérée comme satisfaisant les exigences de ce paragraphe.

8.2.2.2 Appareils de communication sans fil

Lorsque le matériel de l'ICT est un appareil de communication sans fil qui possède une sortie vocale normalement tenue à l'oreille, il doit disposer d'un moyen de couplage magnétique aux technologies auditives conforme aux exigences de l'ETSI ES 200 381-2 [3].

NOTE : Une ICT conforme aux exigences de la norme ANSI/IEEE C63.19 [i.1] est considérée comme satisfaisant les exigences de ce paragraphe.

8.3 Accès physique à l'ICT

8.3.1 Généralités (informatif)

Les paragraphes 8.3.2 à 8.3.4 décrivent les recommandations relatives aux dimensions inhérentes à l'ICT (par exemple tablettes intégrées ou cabines intégrées susceptibles de limiter l'accès aux parties utilisables de l'ICT).

Lors de l'installation de l'ICT, les dimensions de l'espace environnant combinées aux dimensions de l'ICT pouvant affecter l'accès physique à celle-ci. Un accès physique accessible à l'ICT est obtenu en suivant les instructions d'installation mentionnées au paragraphe 8.3.5.

Il peut ne pas être possible d'appliquer dans tous les cas toutes les recommandations du paragraphe 8.3 à tous les aspects de maintenance, réparation, contrôle occasionnel de l'équipement. Néanmoins, la meilleure pratique consiste à appliquer les recommandations du paragraphe 8.3 lorsque cela est possible et sans risques.

NOTE 1 : Les dimensions définies au paragraphe 8.3 sont identiques à celles stipulées dans les normes American 2010 ADA relatives à une conception accessible [i.25].

NOTE 2 : L'accès physique à l'ICT dépend des dimensions de celle-ci et de l'environnement dans lequel elle est installée et utilisée. Le paragraphe 8.3 ne s'applique pas à l'accessibilité de l'environnement physique externe à l'ICT.

8.3.2 Dégagement ou espace au sol

8.3.2.1 Différence de niveau

En cas de différence de niveau du sol faisant partie de l'ICT, il convient de prévoir une rampe ayant une pente maximale de 1:48.

Exceptions :

- Si la différence de niveau du sol est inférieure ou égale à 6,4 mm (¼ de pouce), la dénivellation peut être verticale comme illustré dans la Figure 2.
- Si la différence de niveau du sol est inférieure ou égale à 13 mm (½ pouce), la dénivellation peut avoir une pente maximale de 1:2, comme illustré dans la Figure 3.

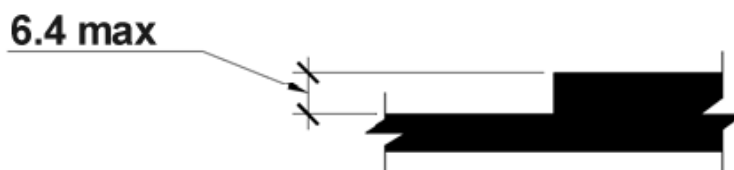


Figure 2 : Dénivellation verticale

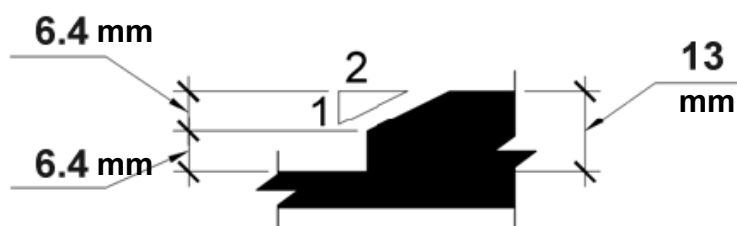


Figure 3 : Dénivellation en biseau

8.3.2.2 Dégagement ou espace au sol

Si la zone d'utilisation fait partie intégrante de l'ICT, il convient qu'elle offre une surface au sol dégagée ayant pour dimensions minimales 760 mm (30 pouces) sur 1 220 mm (48 pouces) depuis laquelle utiliser l'ICT. Cela est illustré dans la Figure 4.

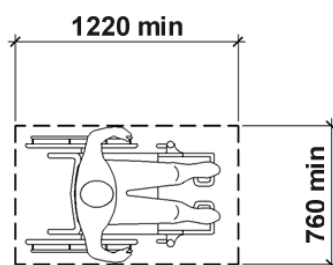


Figure 4 : Dégagement ou espace au sol

8.3.2.3 Approche

8.3.2.3.1 Généralités

Si la zone d'accès fait partie de l'ICT, il convient qu'au moins un côté de cette zone soit dégagé.

8.3.2.3.2 Approche par l'avant

Si la zone d'utilisation se trouve dans une alcôve faisant partie de l'ICT, la profondeur de l'alcôve est supérieure à 610 mm (24 pouces) et si une approche par l'avant est nécessaire, il convient que la largeur de la zone d'accès soit au minimum de 915 mm (36 pouces). Cela est illustré dans la Figure 5.

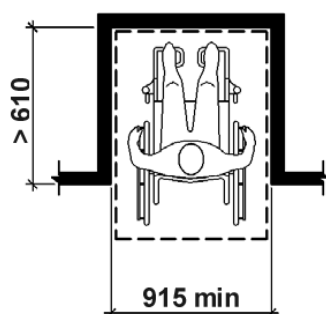


Figure 5 : Liberté de manœuvre dans une alcôve, approche par l'avant

8.3.2.3.3 Approche parallèle

Si la zone d'utilisation se trouve dans une alcôve faisant partie de l'ICT, la profondeur de l'alcôve est supérieure à 380 mm (15 pouces) et si une approche parallèle est possible, il convient que la largeur de la zone d'accès soit au minimum de 1 525 mm (60 pouces). Cela est illustré dans la Figure 6.

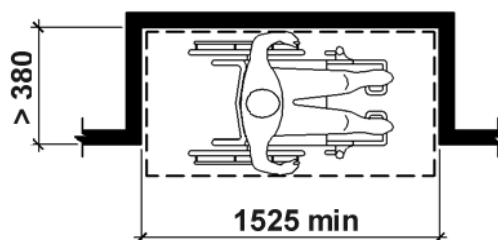


Figure 6 : Liberté de manœuvre dans une alcôve, approche parallèle

8.3.2.4 Largeur de dégagement pour les genoux et les pieds

Si l'espace sous un obstacle faisant partie de l'ICT est inclus dans la zone d'accès, il convient que la largeur de dégagement soit au minimum de 760 mm (30 pouces).

8.3.2.5 Dégagement pour les pieds

Si un obstacle fait partie de l'ICT, un espace sous l'obstacle se trouvant à moins de 230 mm (9 pouces) au-dessus du sol est considéré comme un dégagement pour les pieds et il convient qu'il :

- s'étende au maximum sur 635 mm (25 pouces) sous l'intégralité de l'obstacle ;
- offre un espace de 430 mm (17 pouces) de profondeur minimum et à 230 mm au-dessus du sol sous l'obstacle ;
- ne dépasse pas de plus de 150 mm (6 pouces) de tout obstacle situé à 230 mm (9 pouces) au-dessus du sol.

Cela est illustré dans la Figure 7.

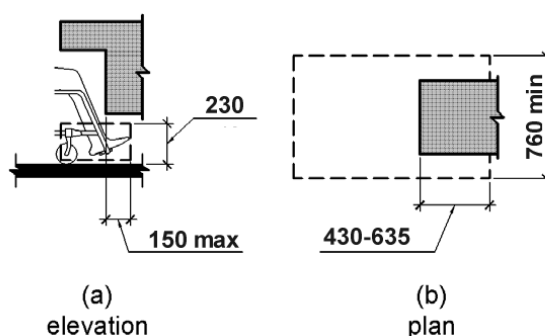


Figure 7 : Dégagement pour les pieds

Anglais	Français
Elevation	Élévation
plan	Plan

8.3.2.6 Dégagement pour les genoux

Si un obstacle fait partie de l'ICT, l'espace sous l'obstacle compris entre 230 mm et 685 mm au-dessus du sol est considéré comme un dégagement pour les genoux et il convient qu'il :

- ne dépasse pas de plus de 635 mm (25 pouces) sous l'obstacle à 230 mm (9 pouces) au-dessus du sol ;
- s'étende sur au moins 280 mm (11 pouces) sous l'obstacle à 230 mm (9 pouces) au-dessus du sol ;
- s'étende sur au moins 205 mm (8 pouces) sous l'obstacle à 685 mm (27 pouces) au-dessus du sol ;
- offre la possibilité de réduire sa profondeur à raison de 25 mm (1 pouce) tous les 150 mm (6 pouces) de hauteur.

Cela est illustré dans la Figure 8.

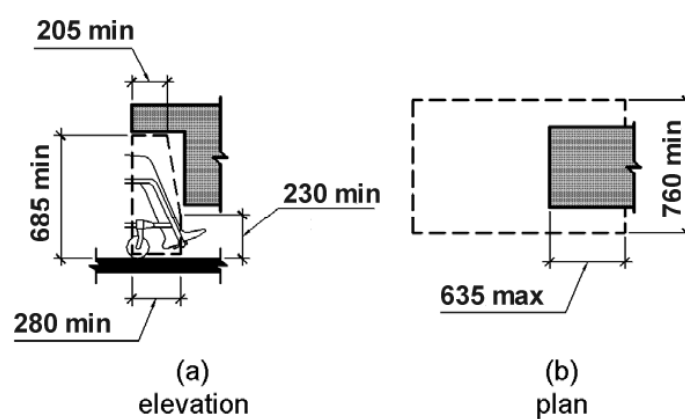


Figure 8 : Dégagement pour les genoux

Anglais	Français
Elevation	Élévation
plan	Plan

8.3.3 Portée d'accessibilité de l'ICT

8.3.3.1 Accessibilité par l'avant

8.3.3.1.1 Accessibilité avant haute sans obstacle

Si l'espace d'accès fait partie de l'ICT et si l'accessibilité avant est dégagée, il convient que les commandes essentielles soient situées à une hauteur maximale de 1 220 mm (48 pouces) au-dessus du sol de l'espace d'accès. Cela est illustré dans la Figure 9.

8.3.3.1.2 Accessibilité avant basse sans obstacle

Si l'espace d'accès fait partie de l'ICT et si l'accessibilité avant est dégagée, il convient que les commandes essentielles soient situées à une hauteur minimale de 380 mm (15 pouces) au-dessus du sol de l'espace d'accès. Cela est illustré dans la Figure 9.

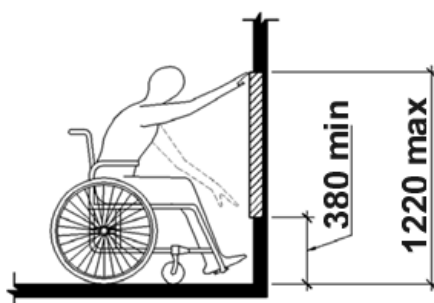


Figure 9 : Accessibilité par l'avant sans obstacle

8.3.3.1.3 Accessibilité avec obstacle

8.3.3.1.3.1 Dégagement au sol

Si l'espace d'accès fait partie de l'ICT et comporte un obstacle faisant partie de l'ICT et susceptible de gêner l'accès aux commandes essentielles, il convient que l'ICT présente un dégagement sous l'obstacle sur une distance au moins égale à la profondeur d'accessibilité exigée au-dessus de l'obstacle.

8.3.3.1.3.2 Accessibilité avant avec obstacle (< 510 mm)

Si l'espace d'accès fait partie de l'ICT et comporte un obstacle faisant partie de l'ICT et inférieur à 510 mm (20 pouces), il convient que l'accessibilité avant à toutes les commandes essentielles ne se trouve pas à une hauteur supérieure à 1 220 mm (48 pouces) au-dessus du point de contact au sol de l'ICT. Cela est illustré dans la Figure 10 (a).

8.3.3.1.3.3 Accessibilité avant avec obstacle (< 635 mm)

Si l'espace d'accès fait partie de l'ICT et comporte un obstacle faisant partie de l'ICT et supérieur à 510 mm (20 pouces) et inférieur à 635 mm (25 pouces) maximum, il convient que l'accessibilité avant à toutes les commandes essentielles ne se trouve pas à une hauteur supérieure à 1 120 mm (44 pouces) au-dessus du point de contact au sol de l'ICT. Cela est illustré dans la Figure 10 (b).

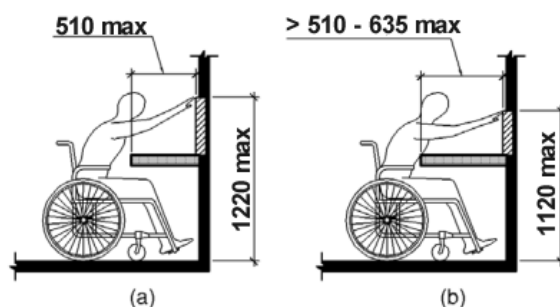


Figure 10 : Accessibilité haute avec obstacle

8.3.3.2 Accessibilité latérale

8.3.3.2.1 Accessibilité latérale haute sans obstacle

Si l'espace d'accès fait partie de l'ICT, permet une approche parallèle, et si l'accessibilité latérale ne comporte pas d'obstacle ou comporte un obstacle faisant partie de l'ICT inférieur à 255 mm (10 pouces), il convient que toutes les commandes essentielles se trouvent dans une zone d'accessibilité latérale haute inférieure ou égale à 1 220 mm (48 pouces) au-dessus du sol de l'espace d'accès. Cela est illustré dans la Figure 11.

8.3.3.2.2 Accessibilité latérale basse sans obstacle

Si l'espace d'accès fait partie de l'ICT, permet une approche parallèle, et si l'accessibilité latérale ne comporte pas d'obstacle ou comporte un obstacle faisant partie de l'ICT inférieur à 255 mm (10 pouces), il convient que toutes les commandes essentielles se trouvent dans une zone d'accessibilité latérale basse égale ou supérieure à 380 mm (15 pouces) au-dessus du sol de l'espace d'accès. Cela est illustré dans la Figure 11.

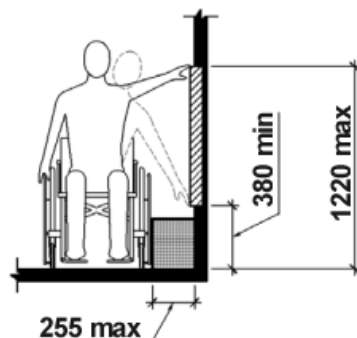


Figure 11 : Accessibilité latérale sans obstacle

8.3.3.2.3 Accessibilité latérale avec obstacle

8.3.3.2.3.1 Accessibilité latérale avec obstacle (≤ 255 mm)

Si l'espace d'accès fait partie de l'ICT, permet une approche parallèle et comporte un obstacle faisant partie de l'ICT, il convient que la hauteur de cet obstacle soit inférieure à 865 mm (34 pouces). Si la profondeur de l'obstacle est inférieure ou égale à 255 mm (10 pouces), il convient que l'accessibilité latérale haute à toutes les commandes essentielles ne se trouve pas à une hauteur supérieure à 1 220 mm (48 pouces) au-dessus du sol de l'espace d'accès. Cela est illustré dans la Figure 12 (a).

8.3.3.2.3.2 Accessibilité latérale avec obstacle (≤ 610 mm)

Si l'espace d'accès fait partie de l'ICT, permet une approche parallèle et comporte un obstacle faisant partie de l'ICT, il convient que la hauteur de cet obstacle soit inférieure à 865 mm (34 pouces). Si la profondeur de l'obstacle est supérieure 255 mm (10 pouces) avec une profondeur maximale de 610 mm (24 pouces), il convient que l'accessibilité latérale haute à toutes les commandes essentielles ne se trouve pas à une hauteur supérieure à 1 170 mm (46 pouces) au-dessus du sol de l'espace d'accès. Cela est illustré dans la Figure 12 (b).

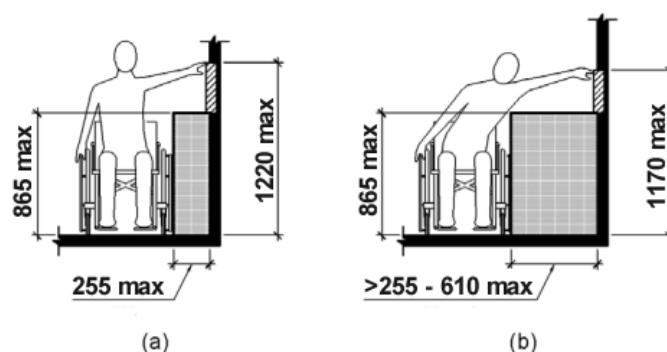


Figure 12 : Accessibilité latérale haute avec obstacle

8.3.4 Visibilité

Si la zone d'utilisation fait partie de l'ICT, et si un afficheur est installé, il convient que les informations à l'écran soient lisibles à partir d'un point situé à 1 015 mm (40 pouces) au-dessus du centre du sol de la zone d'utilisation (conformément au paragraphe 8.3.2.2).

NOTE : L'objectif de cette disposition est de permettre la lecture des informations à l'écran par des utilisateurs ayant une vision normale et des capacités linguistiques appropriées, assis sur une chaise roulante.

8.3.5 Instructions d'installation

Lors de l'installation d'une ICT, il convient que des instructions soient mises à disposition et décrivent la méthode d'installation de manière à garantir que les dimensions des zones intégrées de l'ICT sont conformes aux paragraphes 8.3.2 à 8.3.4.

8.4 Parties actionnables mécaniquement

8.4.1 Touches numériques

Le cas échéant, les touches numériques physiques configurées sur un clavier rectangulaire doivent permettre l'identification tactile de la touche du nombre cinq par rapport aux autres touches du clavier.

NOTE : La Recommandation UIT-T E.161 [i.20] décrit la configuration du clavier téléphonique à 12 touches et donne d'autres détails sur la forme des repères tactiles.

8.4.2 Utilisation des parties mécaniques

8.4.2.1 Moyens d'utilisation des parties mécaniques

Lorsqu'une commande nécessite une préhension, un pincement ou une torsion du poignet pour être utilisée, il doit exister des moyens d'utilisation alternatifs ne nécessitant pas ces actions.

8.4.2.2 Force d'utilisation des parties mécaniques

Lorsqu'une commande nécessite une force supérieure à 22,2 N pour être utilisée, il doit exister des moyens d'utilisation alternatifs nécessitant une force inférieure à 22,2 N.

8.4.3 Clés, tickets et cartes de transport

Si l'ICT délivre des clés, des tickets ou des cartes de transport et si leur orientation est importante pour une utilisation ultérieure, cette orientation doit être identifiable de manière tactile.

NOTE : L'ETSI ETS 300 767 [i.6] définit les indications tactiles adaptées pour les cartes en plastique.

8.5 Indication tactile du mode vocal

Lorsque l'ICT est conçue pour une utilisation partagée et qu'une sortie vocale est disponible, une indication tactile de la méthode d'activation du mode vocal doit être prévue.

NOTE : L'indication tactile peut se composer de caractères en Braille.

9 Web

9.0 Généralités (informatif)

Les exigences de l'Article 9 s'appliquent aux pages Web (telles que définies au paragraphe 3.1), y compris :

- La conformité au niveau AA des WCAG 2.0 est équivalente à la conformité aux paragraphes 9.1.1, 9.1.2, 9.1.3.1 à 9.1.3.3, 9.1.4.1 à 9.1.4.5, 9.2.1.1, 9.2.1.2, 9.2.1.4, 9.2.1.1, 9.2.1.2, 9.2.2, 9.2.3, 9.2.4, 9.3, 9.4.1.1, 9.4.1.2 et aux exigences de conformité du paragraphe 9.5 du présent document.
- La conformité au niveau AA des WCAG 2.1 est équivalente à la conformité à tous les paragraphes 9.1 à 9.4 et aux exigences de conformité du paragraphe 9.5 du présent document.
- Les exigences pour les autres documents et logiciels se trouvent respectivement dans les Articles 10 et 11.

NOTE 1 : Les sites Web sont évalués en tant que pages Web individuelles. Les applications Web, les applications Web mobiles, etc. sont couvertes par la définition de la page Web qui est relativement large et qui couvre tous les types de contenu Web.

Les exigences en matière de contenu Web aux paragraphes 9.1 à 9.4 définissent tous les critères de succès de niveau A et de niveau AA des Règles pour l'accessibilité des contenus Web du W3C (WCAG 2.1) [5].

- Les pages Web conformes au niveau A et au niveau AA des WCAG 2.0 sont également conformes aux paragraphes 9.1.1.1 à 9.1.3.3, 9.1.4.1 à 9.1.4.5, 9.2.1.1, 9.2.1.2, 9.2.2.1 à 9.2.4.7, 9.3.1.1 à 9.4.1.2 et aux exigences de conformité du paragraphe 9.5.
- Les pages Web qui sont conformes au niveau AA des WCAG 2.1 sont conformes à tous les paragraphes 9.1 à 9.4 et aux exigences de conformité du paragraphe 9.5.
- Les pages Web conformes aux paragraphes 9.1.1.1 à 9.1.3.3, 9.1.4.1 à 9.1.4.5, 9.2.1.1, 9.2.1.2, 9.2.2.1 à 9.2.4.7, 9.3.1.1 à 9.4.1.2 et aux exigences de conformité du paragraphe 9.5 sont également conformes au niveau AA des WCAG 2.0.
- Les pages Web qui sont conformes à tous les paragraphes 9.1 à 9.4 et aux exigences de conformité du paragraphe 9.5 sont également conformes au niveau AA des WCAG 2.1.

NOTE 2 : Les WCAG 2.0 sont identiques à l'ISO/IEC 40500 (2012) : « Technologies de l'information - Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 du W3C » [4].

Les exigences des paragraphes 9.1 à 9.4 sont rédigées en appliquant le concept de satisfaction aux critères de succès (définis au paragraphe 3.1). Une page Web remplit un critère de succès WCAG lorsque celui-ci n'est pas évalué « faux » lorsqu'il est appliqué à la page Web. Cela implique que si le critère de succès fixe des conditions sur une fonctionnalité spécifique et que cette fonctionnalité spécifique n'apparaît pas sur la page Web, la page Web satisfait alors au critère de succès.

NOTE 3 : Une page Web qui ne contient aucun contenu audio préenregistré dans le média synchronisé, par exemple, satisfera automatiquement au critère de succès WCAG 1.2.2 (sous-titres – préenregistrés) et, par conséquent, sera également conforme au paragraphe 9.1.2.2.

En plus des critères de succès pour le niveau AA, les Règles pour l'accessibilité des contenus Web contiennent également des critères de succès pour le niveau AAA. Ceux-ci sont inclus dans l'Annexe D du présent document.

NOTE 4 : Pour éviter toute confusion avec les exigences s'appuyant sur le niveau A et le niveau AA et aussi dans un but d'harmonisation avec les autres normes relatives aux marchés, le corps du présent document ne contient pas les critères de succès pour le niveau AAA. Les auteurs de pages Web et les spécialistes d'accessibilité des marchés sont encouragés à améliorer l'accessibilité au-delà des exigences du présent document et il convient par conséquent qu'ils examinent si l'un quelconque des critères de succès pour le niveau AAA des WCAG propose des suggestions qui peuvent être applicables et pertinentes pour leur projet et aussi potentiellement avantageuses à certains utilisateurs.

NOTE 5 : Le W3C stipule que « Il n'est pas recommandé de se fixer le niveau AAA comme objectif à l'échelle de sites entiers car il n'est pas possible de satisfaire à tous les critères de succès du niveau AAA pour certains contenus ».

NOTE 6 : Des paragraphes « Vide » ont été insérés afin de conserver l'alignement avec la numérotation des critères de succès du niveau A et du niveau AA des WCAG 2.1.

9.1 Perceptible

9.1.1 Équivalents textuels

9.1.1.1 Contenu non textuel

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.1.1 Contenu non textuel](#).

9.1.2 Média temporel

9.1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (préenregistré)

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo \(préenregistré\)](#).

9.1.2.2 Sous-titres (préenregistrés)

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.2 Sous-titres \(préenregistrés\)](#).

9.1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré)

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel \(préenregistré\)](#).

9.1.2.4 Sous-titres (en direct)

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.4 Sous-titres \(en direct\)](#).

9.1.2.5 Audiodescription (préenregistrée)

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.5 Audiodescription \(préenregistrée\)](#).

9.1.3 Adaptable

9.1.3.1 Informations et relations

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.1 Informations et relations](#).

9.1.3.2 Ordre séquentiel logique

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.2 Ordre séquentiel logique](#).

9.1.3.3 Caractéristiques sensorielles

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.3 Caractéristiques sensorielles](#).

9.1.3.4 Orientation

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.4 Orientation](#).

9.1.3.5 Identify input purpose (Identification de l'objet de la saisie)

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.5 Identify input purpose \(Identification de l'objet de la saisie\)](#).

9.1.4 Distinguable

9.1.4.1 Utilisation de la couleur

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.1 Utilisation de la couleur](#).

9.1.4.2 Contrôle du son

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.2 Contrôle du son](#).

9.1.4.3 Contraste (minimum)

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.3 Contraste \(minimum\)](#).

9.1.4.4 Redimensionnement du texte

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.4 Redimensionnement du texte](#).

9.1.4.5 Texte sous forme d'image

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.5 Texte sous forme d'image](#).

9.1.4.6 Vide

9.1.4.7 Vide

9.1.4.8 Vide

9.1.4.9 Vide

9.1.4.10 Reflow (Refusion)

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.10 Reflow \(Refusion\)](#).

9.1.4.11 Non-text contrast (Contraste non textuel)

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.11 Non-text contrast \(Contraste non textuel\)](#).

9.1.4.12 Text spacing (Espacement de texte)

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.12 Text spacing \(Espacement de texte\)](#).

9.1.4.13 Content on hover or focus (Contenu sur survol ou focus)

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.13 Content on hover or focus \(Contenu sur survol ou focus\)](#).

9.2 Utilisable

9.2.1 Accessibilité au clavier

9.2.1.1 Clavier

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.1.1 Clavier](#).

9.2.1.2 Pas de piège au clavier

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.1.2 Pas de piège au clavier](#).

9.2.1.3 Vide

9.2.1.4 Character key shortcuts (Raccourcis clavier)

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.1.4 Character key shortcuts \(Raccourcis clavier\)](#).

9.2.2 Délai suffisant

9.2.2.1 Réglage du délai

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.2.1 Réglage du délai](#).

9.2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer](#).

9.2.3 Crises et réactions physiques

9.2.3.1 Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.3.1 Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique](#).

9.2.4 Navigable

9.2.4.1 Contourner des blocs

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.4.1 Contourner des blocs](#).

9.2.4.2 Titre de page

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.4.2 Titre de page](#).

9.2.4.3 Parcours du focus

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.4.3 Parcours du focus](#).

9.2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte)

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.4.4 Fonction du lien \(selon le contexte\)](#).

9.2.4.5 Accès multiple

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.4.5 Accès multiple](#).

9.2.4.6 En-têtes et étiquettes

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.4.6 En-têtes et étiquettes](#).

9.2.4.7 Visibilité du focus

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.4.7 Visibilité du focus](#).

9.2.5 Input modalités (Modalités de saisie)

9.2.5.1 Pointer gestures (Gestes du pointeur)

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.5.1 Pointer gestures \(Gestes du pointeur\)](#).

9.2.5.2 Pointer cancellation (Annulation du pointeur)

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.5.2 Pointer cancellation \(Annulation du pointeur\)](#).

9.2.5.3 Label in name (Étiquette dans nom)

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.5.3 Label in name \(Étiquette dans nom\)](#).

9.2.5.4 Motion actuation (Actionnement du mouvement)

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.5.4 Motion actuation \(Actionnement du mouvement\)](#).

9.3 Compréhensible

9.3.1 Lisible

9.3.1.1 Langue de la page

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.1.1 Langue de la page](#).

9.3.1.2 Langue d'un passage

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.1.2 Langue d'un passage](#).

9.3.2 Prévisible

9.3.2.1 Au focus

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.2.1 Au focus](#).

9.3.2.2 À la saisie

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.2.2 À la saisie](#).

9.3.2.3 Navigation cohérente

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.2.3 Navigation cohérente](#).

9.3.2.4 Identification cohérente

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.2.4 Identification cohérente](#).

9.3.3 Assistance à la saisie

9.3.3.1 Identification des erreurs

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.3.1 Identification des erreurs](#).

9.3.3.2 Étiquettes ou instructions

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.3.2 Étiquettes ou instructions](#).

9.3.3.3 Suggestions après une erreur

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.3.3 Suggestions après une erreur](#).

9.3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.3.4 Prévention des erreurs \(juridiques, financières, de données\)](#).

9.4 Robuste

9.4.1 Compatible

9.4.1.1 Analyse syntaxique

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 4.1.1 Analyse syntaxique](#).

9.4.1.2 Nom, rôle et valeur

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 4.1.2 Nom, rôle et valeur](#).

9.4.1.3 Status messages (Messages d'état)

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 4.1.3 Status messages \(Messages d'état\)](#).

9.5 Exigences de conformité aux WCAG

Lorsque l'ICT est une page Web, elle doit satisfaire à la totalité des cinq exigences de conformité suivantes du Niveau AA des WCAG 2.1 [5].

- 1) Niveau de conformité
- 2) Pages complètes
- 3) Processus complets
- 4) Usage des technologies selon des méthodes exclusivement compatibles avec l'accessibilité
- 5) Non interférence

NOTE 1 : Une page Web qui satisfait à toutes les exigences 9.1 à 9.4, ou lorsqu'il est prévu une version alternative conforme au Niveau AA (comme défini dans les WCAG 2.1 [5]), satisfera à l'exigence de conformité 1.

NOTE 2 : Conformément au W3C : « Les WCAG 2.1 étendent les Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0 [4], qui ont été publiées en tant que Recommandation du W3C en décembre 2008. Un contenu qui est conforme aux WCAG 2.1 est également conforme aux WCAG 2.0 et, par conséquent, aux politiques qui se réfèrent aux WCAG 2.0 » [4].

NOTE 3 : L'exigence de conformité 5 stipule que la totalité du contenu de la page, y compris le contenu sur lequel la conformité ne se base habituellement pas, satisfait aux exigences des paragraphes 9.1.4.2, 9.2.1.2, 9.2.2.2 et 9.2.3.1.

10 Documents non Web

10.0 Généralités (informatif)

Les exigences de l'Article 10 s'appliquent aux documents :

- qui ne sont pas des pages Web ;
- qui ne sont pas intégrés dans des pages Web ;
- qui sont intégrés dans des pages Web et qui ne sont pas utilisés dans la restitution ou ne sont pas destinés à être utilisés dans la restitution conjointement avec la page Web dans laquelle ils sont intégrés.

L'Article 9 contient les exigences pour les documents qui se trouvent dans des pages Web ou qui sont intégrés dans des pages Web et qui sont utilisés dans la restitution ou sont destinés à être restitués conjointement avec la page Web dans laquelle ils sont intégrés.

NOTE 1 : Les documents peuvent être, par exemple des lettres, des tableurs, des courriers électroniques, des livres, des images, des présentations et des films associés à un agent utilisateur du type lecteur de document, éditeur ou lecteur multimédia.

NOTE 2 : Un même document peut être constitué de plusieurs fichiers, par exemple contenu vidéo, texte de sous-titrage fermé, etc. Normalement, cela n'est pas perçu par l'utilisateur final du contenu du document.

NOTE 3 : Les documents exigent un agent utilisateur pour assurer l'affichage du contenu pour les utilisateurs. Les exigences relatives aux agents utilisateur figurent à l'Article 11.

NOTE 4 : Les exigences relatives au contenu faisant partir d'un logiciel se trouvent dans l'Article 11.

NOTE 5 : Les critères de succès définis dans l'Article 10 sont destinés à permettre une harmonisation avec la Note du Groupe de travail [i.26] produite par le [Groupe d'action WCAG2ICT](#) du W3C.

NOTE 6 : Des paragraphes « Vide » ont été insérés afin de conserver l'alignement de la numérotation dans les Articles 9, 10 et 11.

10.1 Perceptible

10.1.1 Équivalents textuels

10.1.1.1 Contenu non textuel

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.1.1 Contenu non textuel](#).

NOTE : Actuellement, les CAPTCHA n'apparaissent pas en dehors du Web. Toutefois, s'ils apparaissent, cette règle est exacte.

10.1.2 Média temporel

10.1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (préenregistré)

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo \(préenregistré\)](#).

NOTE : La variante peut être proposée directement dans le document, ou dans une version alternative qui satisfait au critère de succès.

10.1.2.2 Sous-titres (préenregistrés)

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.2 Sous-titres \(préenregistrés\)](#).

NOTE : La définition des « sous-titres » selon WCAG 2.1 spécifie que « dans certaines langues comme l'anglais on distingue entre caption et subtitles, le terme caption étant parfois traduit en français par sous-titres pour malentendants ». Selon la définition de WCAG 2.1, afin de répondre à ce critère de succès, qu'il s'agisse de légendes ou de sous-titres, ceux-ci doivent assurer « une variante visuelle et/ou textuelle synchronisée pour les informations audio vocales et non vocales nécessaires à la compréhension du contenu du média » lorsque des informations non vocales contiennent « des effets sonores, de la musique, des rires, une identification et une localisation du locuteur ».

10.1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré)

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel \(préenregistré\)](#).

NOTE 1 : La définition de « l'audiodescription » selon WCAG 2.1 indique que l'audiodescription est « également appelée « vidéodescription » et « narration descriptive ». »

NOTE 2 : Des pistes audio auxiliaires ou alternatives sont habituellement utilisées à cet effet.

10.1.2.4 Sous-titres (en direct)

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.4 Sous-titres \(en direct\)](#).

NOTE : La définition des « sous-titres » selon WCAG 2.1 spécifie que « dans certaines langues comme l'anglais on distingue entre caption et subtitles, le terme caption étant parfois traduit en français par sous-titres pour malentendants ». Selon la définition de WCAG 2.1, afin de répondre à ce critère de succès, qu'il s'agisse de légendes ou de sous-titres, ceux-ci doivent assurer « une variante visuelle et/ou textuelle synchronisée pour les informations audio vocales et non vocales nécessaires à la compréhension du contenu du média » lorsque des informations non vocales contiennent « des effets sonores, de la musique, des rires, une identification et une localisation du locuteur ».

10.1.2.5 Audiodescription (préenregistrée)

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.5 Audiodescription \(préenregistrée\)](#).

NOTE 1 : La définition de « l'audiodescription » selon WCAG 2.1 indique que l'audiodescription est « également appelée « vidéodescription » et « narration descriptive ». »

NOTE 2 : Des pistes audio auxiliaires ou alternatives sont habituellement utilisées à cet effet.

10.1.3 Adaptable

10.1.3.1 Informations et relations

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.1 Informations et relations](#).

10.1.3.2 Ordre séquentiel logique

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.2 Ordre séquentiel logique](#).

10.1.3.3 Caractéristiques sensorielles

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.3 Caractéristiques sensorielles](#).

10.1.3.4 Orientation

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.4 Orientation](#).

10.1.3.5 Identify input purpose (Identification de l'objet de la saisie)

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.5 Identify input purpose \(Identification de l'objet de la saisie\)](#).

10.1.4 Distinguable

10.1.4.1 Utilisation de la couleur

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.1 Utilisation de la couleur](#).

10.1.4.2 Contrôle du son

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.1.

Tableau 10.1 : Critère de succès des documents : Contrôle du son

Si du son dans un document est audible automatiquement pendant plus de 3 secondes, un mécanisme est disponible pour le mettre en pause, l'arrêter ou pour en contrôler le volume de façon indépendante du niveau de volume du système général.
--

NOTE 1 : Puisque toute partie d'un document ne satisfaisant pas à ce critère de succès peut interférer avec la capacité de l'utilisateur à exploiter le document entier, tout le contenu présent dans le document (qu'il soit utilisé pour satisfaire à d'autres critères de succès ou non) doit satisfaire à ce critère de succès.

NOTE 2 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 1.4.2 Contrôle du son en remplaçant « sur une page Web » par « dans un document », « tout contenu » par « toute partie d'un document », « page entière » par « document entier », « dans la page Web » par « dans le document », en supprimant « Voir l'exigence de conformité 5 : Non-interférence » et en ajoutant la Note 1.

10.1.4.3 Contraste (minimum)

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.3 Contraste \(minimum\)](#).

10.1.4.4 Redimensionnement du texte

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.4 Redimensionnement du texte](#).

NOTE 1 : Le contenu pour lequel il existe des lecteurs logiciels, des visionneuses ou des éditeurs permettant un grossissement de 200 % répondent automatiquement à ce critère de succès lorsqu'il est utilisé avec de tels lecteurs, à moins que le grossissement soit sans effet sur le contenu.

NOTE 2 : Ce critère de succès concerne la possibilité de permettre aux utilisateurs d'agrandir le texte à l'écran au moins jusqu'à 200 % sans nécessiter de technologies d'assistance. Cela signifie que l'application offre une méthode d'agrandissement du texte à 200 % (zoom ou autre) sans perte de contenu ou de fonction, ou que l'application fonctionne à l'aide des fonctions de la plate-forme répondant à cette exigence.

10.1.4.5 Texte sous forme d'image

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.5 Texte sous forme d'image](#).

10.1.4.6 Vide

10.1.4.7 Vide

10.1.4.8 Vide

10.1.4.9 Vide

10.1.4.10 Reflow (Refusion)

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.2.

Tableau 10.2 : Critère de succès des documents : Reflow (Refusion)

<p>Le contenu peut être présenté sans perte d'informations ou de fonctionnalité et sans exiger un défilement dans deux dimensions pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Défilement vertical du contenu à une largeur équivalente à 320 pixels CSS ; • Défilement horizontal du contenu à une hauteur équivalente à 256 pixels CSS ; <p>à l'exception des parties du contenu qui exigent une mise en page bidimensionnelle pour l'usage ou la signification.</p> <p>NOTE 1 : 320 pixels CSS équivalent à une largeur d'espace de restitution de départ d'une largeur de 1280 pixels CSS à un zoom de 400 %. Pour les documents qui sont conçus pour un défilement horizontal (par exemple qui contiennent un texte vertical), les 256 pixels CSS équivalent à une hauteur d'espace de restitution de départ de 1024 pixels à un zoom de 400 %.</p> <p>NOTE 2 : Des exemples de contenus qui exigent une mise en page bidimensionnelle sont les images, les cartes, les diagrammes, la vidéo, les jeux, les présentations, les tableaux de données et les interfaces où il est nécessaire de garder les barres d'outils visibles pendant la manipulation du contenu.</p> <p>NOTE 3 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 1.4.10 Reflow (Refusion) en remplaçant les notes originales des WCAG 2.1 par les notes 1 et 2 ci-dessus.</p>
--

10.1.4.11 Non-text contrast (Contraste non textuel)

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.11 Non-text contrast \(Contraste non textuel\)](#).

10.1.4.12 Text spacing (Espacement de texte)

Lorsque l'ICT est un document non Web qui ne possède pas une zone de mise en page du contenu de taille fixe qui est essentielle pour les informations transportées, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.12 Text spacing \(Espacement de texte\)](#).

10.1.4.13 Content on hover or focus (Contenu sur survol ou focus)

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.13 Content on hover or focus \(Contenu sur survol ou focus\)](#).

10.2 Utilisable

10.2.1 Accessibilité au clavier

10.2.1.1 Clavier

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.1.1 Clavier](#).

10.2.1.2 Pas de piège au clavier

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.3.

Tableau 10.3 : Critère de succès des documents : Pas de piège au clavier

Si le focus du clavier peut être positionné sur un élément de la page à l'aide d'une interface clavier, réciproquement, il peut être déplacé hors de ce même composant simplement à l'aide d'une interface clavier et, si ce déplacement exige plus que l'utilisation d'une simple touche flèche ou tabulation ou toute autre méthode standard de sortie, l'utilisateur est informé de la méthode permettant de déplacer le focus hors de ce composant.
NOTE 1 : Puisque toute partie d'un document ne satisfaisant pas à ce critère de succès peut interférer avec la capacité de l'utilisateur à exploiter le document entier, il est nécessaire que tout le contenu présent dans le document (qu'il soit utilisé pour satisfaire à d'autres critères de succès ou non) satisfasse à ce critère de succès.
NOTE 2 : Les méthodes de sortie normalisées peuvent varier selon les plates-formes. Sur de nombreuses plates-formes bureautiques, par exemple, la touche Échap est une méthode de sortie normalisée.
NOTE 3 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 2.1.2 Pas de piège au clavier en remplaçant « page » et « page Web » par « document », en supprimant « Voir l'exigence de conformité 5 : Non-interférence » et en ajoutant la Note 2 ci-dessus ainsi que la Note 1 ci-dessus révisée pour éviter l'utiliser du mot « doit ».

10.2.1.3 Vide

10.2.1.4 Character key shortcuts (Raccourcis clavier)

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.1.4 Character key shortcuts \(Raccourcis clavier\)](#).

10.2.2 Délai suffisant

10.2.2.1 Réglage du délai

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.4.

Tableau 10.4 : Critère de succès des documents : Réglage du délai

<p>Pour chaque limite de temps fixée par le document, au moins l'un des points suivants est vrai :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suppression : L'utilisateur a la possibilité de supprimer la limite de temps avant de la rencontrer ; ou • Ajustement : L'utilisateur a la possibilité d'ajuster la limite de temps avant de la rencontrer dans un intervalle d'au moins dix fois la durée paramétrée par défaut ; ou • Extension : L'utilisateur est averti avant que la limite de temps n'expire et il lui est accordé au moins 20 secondes pour étendre cette limite par une action simple (par exemple, « appuyer sur la barre d'espace ») et l'utilisateur a la possibilité d'étendre la limite de temps au moins dix fois ; ou • L'exception du temps réel : La limite de temps est une partie constitutive d'un événement en temps réel (par exemple, une enchère) et aucune alternative n'est possible ; ou • L'exception de la limite essentielle : La limite de temps est essentielle et l'étendre invaliderait alors l'activité ; ou • L'exception des 20 heures : La limite de temps est supérieure à 20 heures.
NOTE 1 : Ce critère de succès permet de s'assurer que les utilisateurs peuvent compléter leurs tâches sans changement inattendu de contenu ou de contexte résultant de la limite de temps. Il convient d'utiliser ce critère de succès conjointement avec le critère de succès 3.2.1 des WCAG 2.1 , qui pose des limites aux changements de contenu ou de contexte résultant d'une action de l'utilisateur.
NOTE 2 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 2.2.1 Réglage du délai en remplaçant « le contenu » par « documents » et avec l'expression « WCAG 2.1 » ajoutée après l'expression « critère de succès » dans la Note 1 ci-dessus.

10.2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.5.

Tableau 10.5 : Critère de succès des documents : Mettre en pause, arrêter, masquer

<p>Pour toute information en mouvement, clignotante, défilante ou mise à jour automatiquement, tous les points suivants sont vrais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déplacement, clignotement, défilement : Pour toute information en mouvement, clignotante ou défilante qui (1) démarre automatiquement, (2) dure plus de cinq secondes et (3) est présentée conjointement avec un autre contenu, il y a un mécanisme à la disposition de l'utilisateur pour la mettre en pause, l'arrêter ou la masquer, à moins que le mouvement, le clignotement ou le défilement s'avère un élément essentiel au bon déroulement de l'activité ; et • Mise à jour automatique : Pour toute information mise à jour automatiquement qui (1) démarre automatiquement (2) et est présentée conjointement avec un autre contenu, il y a un mécanisme à la disposition de l'utilisateur pour la mettre en pause, l'arrêter ou pour en contrôler la fréquence des mises à jour à moins que la mise à jour automatique s'avère essentielle au bon déroulement de l'activité.
<p>NOTE 1 : Pour les exigences relatives au contenu scintillant ou flashant, se référer à la Règle 2.3 des WCAG 2.1.</p> <p>NOTE 2 : Puisque toute partie d'un document ne satisfaisant pas à ce critère de succès peut interférer avec la capacité de l'utilisateur à exploiter le document entier, il est nécessaire que tout le contenu présent dans le document (qu'il soit utilisé pour satisfaire à d'autres critères de succès ou non) satisfasse à ce critère de succès.</p> <p>NOTE 3 : Il n'est pas exigé que le contenu mis à jour périodiquement par logiciel ou diffusé en flux à l'agent utilisateur conserve ou présente l'information générée ou reçue entre la mise en pause et la reprise de la présentation, puisque cela peut ne pas être techniquement possible et s'avérer trompeur dans beaucoup de situations.</p> <p>NOTE 4 : Une animation survenant dans une phase de pré-chargement ou dans une situation similaire peut être considérée comme essentielle si aucune interaction n'est permise à tous les utilisateurs durant cette phase et si l'absence d'indication de progression est susceptible de perturber les utilisateurs ou de leur faire croire que le contenu est figé ou défectueux.</p> <p>NOTE 5 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer en remplaçant « page » et « page Web » par « document », en supprimant « Voir l'exigence de conformité 5 : Non-interférence » dans la Note 2 du critère de succès, avec l'expression « WCAG 2.1 » ajoutée avant le terme « Règle » dans la Note 1 ci-dessus et avec la Note 2 ci-dessus révisée pour éviter l'utiliser du mot « doit ».</p>

10.2.3 Crises et réactions physiques

10.2.3.1 Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.6.

Tableau 10.6 : Critère de succès des documents : Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique

<p>Les documents doivent être exempts de tout élément qui flashe plus de trois fois dans n'importe quel intervalle d'une seconde ou ce flash doit se situer sous le seuil de flash générique et le seuil de flash rouge.</p>
<p>NOTE 1 : Puisque toute partie d'un document ne satisfaisant pas à ce critère de succès peut interférer avec la capacité de l'utilisateur à exploiter le document entier, il est nécessaire que tout le contenu présent dans le document (qu'il soit utilisé pour satisfaire à d'autres critères de succès ou non) satisfasse à ce critère de succès.</p> <p>NOTE 2 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 2.3.1 Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique en remplaçant « pages Web » par « documents », « l'ensemble de la page » par « l'ensemble du document », « la page Web » par « le document » et en supprimant « Voir l'exigence de conformité 5 : Non-interférence » et avec la Note 1 ci-dessus révisée pour éviter l'utiliser du mot « doit ».</p>

10.2.4 Navigable

10.2.4.1 Vide

10.2.4.2 Titre de document

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.7.

Tableau 10.7 : Critère de succès des documents : Titre de document

Les documents présentent un titre qui décrit leur sujet ou leur but.
NOTE 1 : Le nom d'un document (par exemple document, fichier média) constitue un titre suffisant s'il décrit le sujet ou le but.
NOTE 2 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 2.4.2 Titre de page en remplaçant « pages Web » par « documents », « page » par « document » et avec l'ajout de la Note 1 ci-dessus.

10.2.4.3 Parcours du focus

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.8.

Tableau 10.8 : Critère de succès des documents : Parcours du focus

Si un document peut être parcouru de façon séquentielle et que les séquences de navigation affectent la signification ou l'action, les éléments reçoivent le focus dans un ordre qui préserve la signification et l'opérabilité.
NOTE : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 2.4.3 Parcours du focus en remplaçant « page Web » par « document ».

10.2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte)

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.4.4 Fonction du lien \(selon le contexte\)](#).

10.2.4.5 Vide

10.2.4.6 En-têtes et étiquettes

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.4.6 En-têtes et étiquettes](#).

10.2.4.7 Visibilité du focus

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.4.7 Visibilité du focus](#).

10.2.5 Input modalités (Modalités de saisie)

10.2.5.1 Pointer gestes (Gestes du pointeur)

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.9.

Tableau 10.9 : Critère de succès des documents : Pointer gestes (Gestes du pointeur)

Toutes les fonctionnalités qui emploient des gestes multipoint ou basés sur un trajet pour une opération peuvent être utilisées avec un pointeur unique sans geste basé sur un trajet, sauf si un geste multipoint ou basé sur un trajet est essentiel.
NOTE 1 : Cette exigence s'applique aux documents qui interprètent les actions du pointeur (c'est-à-dire qu'elle ne s'applique pas aux actions qui sont exigées pour utiliser l'agent utilisateur ou la technologie d'assistance).
NOTE 2 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 2.5.1 Pointer gestes (Gestes du pointeur) en remplaçant la note originale des WCAG 2.1 par la note 1 ci-dessus.

10.2.5.2 Pointer cancellation (Annulation du pointeur)

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.10.

Tableau 10.10 : Critère de succès des documents : Pointer cancellation (Annulation du pointeur)

<p>Pour une fonctionnalité qui peut être utilisée à l'aide d'un pointeur unique au moins l'un des points suivants est vrai :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas d'événement de descente : l'événement de descente du pointeur n'est pas utilisé pour exécuter une partie quelconque de la fonction ; • Abandonner ou annuler : la fonction est achevée sur l'événement d'élévation et il existe un mécanisme qui permet d'abandonner la fonction avant son achèvement ou d'annuler la fonction avant son achèvement ; • Inversion par montée : l'événement de montée inverse tout résultat de l'événement de descente précédent ; • Essentielle : il est essentiel d'achever la fonction sur l'événement de descente.
NOTE 1 : Les fonctions qui émulent un clavier ou un pavé numérique sont considérées essentielles.
NOTE 2 : Cette exigence s'applique à un document qui interprète les actions du pointeur (c'est-à-dire qu'elle ne s'applique pas aux actions qui sont exigées pour utiliser l'agent utilisateur ou la technologie d'assistance).
NOTE 3 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 2.5.2 Pointer cancellation (Annulation du pointeur) en remplaçant la note originale des WCAG 2.1 par les notes 1 et 2 ci-dessus.

10.2.5.3 Label in name (Étiquette dans nom)

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.5.3 Label in name \(Étiquette dans nom\)](#).

10.2.5.4 Motion actuation (Actionnement du mouvement)

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.5.4 Motion actuation \(Actionnement du mouvement\)](#).

10.3 Compréhensible

10.3.1 Lisible

10.3.1.1 Langue de la page

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.11.

Tableau 10.11 : Critère de succès des documents : Langue du document

La langue par défaut de chaque document peut être déterminée par un programme informatique.
NOTE : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 3.1.1 Langue de la page en remplaçant « page Web » par « document ».

10.3.1.2 Langue d'un passage

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.12.

Tableau 10.12 : Critère de succès des documents : Langue d'un passage

La langue de chaque passage ou expression du document peut être déterminée par un programme informatique sauf pour un nom propre, pour un terme technique, pour un mot dont la langue est indéterminée ou pour un mot ou une expression faisant partie du langage courant de la langue utilisée dans le contexte immédiat.
NOTE 1 : Dans certaines technologies de document, il n'existe aucune méthode de marquage de la langue pour les différents passages ou phrases du document à l'aide d'une technologie d'assistance, et ces technologies ne permettent pas de répondre à ce critère de succès.
NOTE 2 : L'héritage constitue une méthode commune. Un document indique la langue qu'il utilise, par exemple, et il peut être supposé que l'ensemble du texte des éléments d'interface utilisateur au sein de ce document utilisera la même langue, sauf indication contraire.
NOTE 3 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 3.1.2 Langue d'un passage en remplaçant « contenu » par « document » et avec l'ajout des notes 1 et 2 ci-dessus.

10.3.2 Prévisible

10.3.2.1 Au focus

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.2.1 Au focus](#).

NOTE : Certains documents composés et leurs agents utilisateur sont conçus pour offrir une fonctionnalité de visualisation et d'édition nettement différente en fonction de la portion du document composé avec laquelle a lieu l'interaction (par exemple une présentation qui contient une feuille de calcul intégrée, où les menus et les barres d'outils de l'agent utilisateur varient en fonction de l'interaction de l'utilisateur avec le contenu de la présentation ou le contenu de la feuille de calcul intégrée). Si l'utilisateur emploie un mécanisme autre que le placement du focus sur la portion du document composé avec laquelle il veut interagir (par exemple par une sélection dans un menu ou une manipulation spéciale du clavier), tout changement de contexte qui en résulterait ne serait pas soumis au présent critère de succès car il n'aurait pas été provoqué par une modification du focus.

10.3.2.2 À la saisie

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.2.2 À la saisie](#).

10.3.2.3 Vide

10.3.2.4 Vide

10.3.3 Assistance à la saisie

10.3.3.1 Identification des erreurs

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.3.1 Identification des erreurs](#).

10.3.3.2 Étiquettes ou instructions

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.3.2 Étiquettes ou instructions](#).

10.3.3.3 Suggestions après une erreur

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.3.3 Suggestion après une erreur](#).

10.3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.13.

**Tableau 10.13 : Critère de succès des documents :
Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)**

<p>Pour les documents qui entraînent des engagements juridiques ou des transactions financières de la part de l'utilisateur, qui modifient ou effacent des données contrôlables par l'utilisateur dans des systèmes de stockages de données, qui enregistrent les réponses de l'utilisateur à un test ou un examen, au moins l'une des conditions suivantes est vraie :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.) Réversible : Les actions d'envoi sont réversibles. 2.) Vérifiée : Les données saisies par l'utilisateur sont vérifiées au niveau des erreurs de saisie et la possibilité est donnée à l'utilisateur de les corriger. 3.) Confirmée : Un mécanisme est disponible pour revoir, confirmer et corriger les informations avant leur soumission finale. <p>NOTE : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données) en remplaçant « pages Web » par « documents ».</p>

10.4 Robuste

10.4.1 Compatible

10.4.1.1 Analyse syntaxique

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.14.

Tableau 10.14 : Critère de succès des documents : Analyse syntaxique

<p>À moins que les spécifications ne le permettent, dans les documents qui emploient des langages de balisage de telle sorte que le balisage est exposé séparément et disponible aux technologies d'assistance ainsi qu'aux fonctionnalités ou logiciels d'accessibilité ou à un agent utilisateur pouvant être sélectionné par l'utilisateur, les éléments ont des balises de début et de fin complètes, ils sont imbriqués conformément à leurs spécifications, ils ne contiennent pas d'attributs dupliqués et chaque ID est unique.</p>
<p>NOTE 1 : Les balises de début et de fin auxquelles il manque un caractère critique, comme un chevron fermant ou un guillemet pour une valeur d'attribut, sont considérées incomplètes.</p>
<p>NOTE 2 : Le balisage n'est pas toujours disponible pour les technologies d'assistance ou les agents utilisateur pouvant être sélectionnés par l'utilisateur tels que les navigateurs. Dans ces cas, la conformité à cette disposition n'aurait aucun impact sur l'accessibilité comme elle pourrait en avoir un pour le contenu Web lorsqu'il est exposé.</p>
<p>NOTE 3 : Les documents codés en HTML, ODF et OOXML constituent des exemples non exhaustifs de balisage qui est exposé séparément et disponible pour les technologies d'assistance et les agents utilisateur. Dans ces exemples, le balisage peut être analysé entièrement de deux manières : (a) par des technologies d'assistance qui peuvent ouvrir directement le document, (b) par des technologies d'assistance qui emploient les API DOM des agents utilisateur pour des formats de document.</p>
<p>NOTE 4 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 4.1.1 Analyse syntaxique en remplaçant « dans un contenu implémenté via un langage de balisage » par « dans les documents qui emploient des langages de balisage de telle sorte que le balisage est exposé séparément et disponible aux technologies d'assistance ainsi qu'aux fonctionnalités ou logiciels d'accessibilité ou à un agent utilisateur pouvant être sélectionné par l'utilisateur » en ajoutant les notes 2 et 3 ci-dessus.</p>

10.4.1.2 Nom, rôle et valeur

Lorsque l'ICT est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.15.

Tableau 10.15 : Critère de succès des documents : Nom, rôle et valeur

<p>Pour tout composant d'interface utilisateur (comprenant mais n'étant pas limité aux éléments de formulaire, liens et composants générés par des scripts), le nom et le rôle peuvent être déterminés par un programme informatique ; les états, les propriétés et les valeurs qui peuvent être paramétrés par l'utilisateur peuvent être définis par programmation ; et la notification des changements de ces éléments est disponible aux agents utilisateurs, incluant les technologies d'assistance.</p>
<p>NOTE 1 : Ce critère de succès s'adresse en priorité aux développeurs de logiciels qui développent ou utilisent leurs propres composants d'interface utilisateur. Sur la majorité des plates-formes avec prise en charge de l'accessibilité, les composants d'interface utilisateur normalisés répondent déjà à ce critère de succès s'ils sont utilisés conformément aux spécifications.</p>
<p>NOTE 2 : Pour les formats de document qui prennent en charge l'interopérabilité avec une technologie d'assistance, les composants d'interface utilisateur normalisés satisfont souvent à ce critère de succès lorsqu'ils sont utilisés conformément aux règles générales de conception et d'accessibilité pour le format de document.</p>
<p>NOTE 3 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 4.1.2 Nom, rôle et valeur en remplaçant la note originale des WCAG 2.1 par : « Ce critère de succès s'adresse en priorité aux développeurs de logiciels qui développent ou utilisent leurs propres composants d'interface utilisateur. À titre d'exemple, sur la majorité des plates-formes avec prise en charge de l'accessibilité, les composants d'interface utilisateur normalisés répondent déjà à ce critère de succès s'ils sont utilisés conformément aux spécifications. » et en ajoutant la Note 2 ci-dessus.</p>

10.4.1.3 Vide

10.5 Positionnement des sous-titres

Lorsque l'ICT est un document non Web qui contient un média synchronisé avec des sous-titres, il convient que les sous-titres ne masquent pas les informations pertinentes dans le média synchronisé.

10.6 Synchronisation de l'audiodescription

Lorsque l'ICT est un document non Web qui contient un média synchronisé avec une audiodescription, il convient que l'audiodescription n'interfère pas avec les informations audio pertinentes dans le média synchronisé.

11 Logiciel

11.0 Généralités (informatif)

Cet article décrit les exigences concernant :

- les logiciels plate-forme ;
- les logiciels qui fournissent une interface utilisateur comportant du contenu intégré au logiciel ;
- les outils d'édition ;
- les logiciels fonctionnant comme technologies d'assistance.

NOTE 1 : Les agents utilisateurs sont des exemples de logiciels fournissant une interface utilisateur.

NOTE 2 : Les exigences relatives au contenu Web, notamment du logiciel constituant du contenu Web, figurent à l'Article 9.

NOTE 3 : Les exigences relatives aux documents, pouvant être présentés par des agents utilisateur, figurent à l'Article 10.

NOTE 4 : Bien que l'accessibilité des interfaces de ligne de commande ne soit pas traitée dans le présent document, l'accessibilité peut être obtenue par des exigences spécifiques au contexte dont certaines se trouvent dans les Articles 5 ou 11.

Les exigences des paragraphes 11.1 à 11.5 s'appliquent aux logiciels :

- qui ne sont pas des pages Web ;
- qui ne sont pas intégrés dans des pages Web ni utilisés dans la restitution ou le fonctionnement de la page.

L'Article 9 contient les exigences pour les logiciels qui se trouvent dans des pages Web ou qui sont intégrés dans des pages Web et qui sont utilisés dans la restitution ou sont destinés à être restitués conjointement avec la page Web dans laquelle ils sont intégrés.

Certaines exigences dans les paragraphes 11.1 à 11.5 ont des versions différentes pour la fonctionnalité ouverte ou verrouillée. Dans ces cas, le paragraphe correspondant sera divisé en deux sous-paragraphes.

Les critères de succès définis dans les paragraphes 11.1 à 11.5 sont destinés à l'harmonisation avec la Note du Groupe de travail du W3C [i.26] produite par le [Groupe d'action WCAG2ICT](#) du W3C.

NOTE 5 : Les logiciels qui fournissent une interface utilisateur incluent leur propre contenu. Parmi les exemples de contenu inclus dans les logiciels, nous pouvons citer les commandes et le texte affichés dans une barre de menus d'une application d'interface utilisateur graphique, les images affichées dans une barre d'outils, les messages oraux dans une interface utilisateur auditive, d'autres commandes d'interaction utilisateur, ainsi que d'autres textes, graphismes ou objets qui ne sont pas chargés à partir de l'extérieur du logiciel.

NOTE 6 : Des paragraphes « Vide » ont été insérés afin de conserver l'alignement de la numérotation dans les Articles 9, 10 et 11.

11.1 Perceptible

11.1.1 Équivalents textuels

11.1.1.1 Contenu non textuel

11.1.1.1.1 Contenu non textuel (fonctionnalité ouverte)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.1.1 Contenu non textuel](#).

NOTE : Actuellement, les CAPTCHA n'apparaissent pas en dehors du Web. Toutefois, s'ils apparaissent, cette règle est exacte.

11.1.1.1.2 Contenu non textuel (fonctionnalité verrouillée)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur verrouillée aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, elle doit satisfaire à l'exigence 5.1.3.6 (Sortie vocale pour contenu non textuel).

11.1.2 Média temporel

11.1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (préenregistré)

11.1.2.1.1 Contenu seulement audio ou vidéo (préenregistré – fonctionnalité ouverte)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran et lorsque des informations auditives préenregistrées ne sont pas nécessaires pour permettre l'utilisation des fonctions verrouillées de l'ICT, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo \(préenregistré\)](#).

NOTE : Cette variante peut être proposée directement dans le logiciel, ou dans une version alternative qui satisfait au critère de succès.

11.1.2.1.2 Contenu seulement audio ou vidéo (préenregistré – fonctionnalité verrouillée)

11.1.2.1.2.1 Contenu seulement audio préenregistré (fonctionnalité verrouillée)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur verrouillée aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran et lorsque des informations auditives préenregistrées sont nécessaires pour permettre l'utilisation des fonctions verrouillées de l'ICT, la fonctionnalité du logiciel qui réalise une interface utilisateur doit satisfaire à l'exigence 5.1.5 (Sortie visuelle pour informations audio).

11.1.2.1.2.2 Contenu seulement vidéo préenregistré (fonctionnalité verrouillée)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur verrouillée aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, elle doit satisfaire à l'exigence 5.1.3.7 (Sortie vocale pour les informations vidéo).

11.1.2.2 Sous-titres (préenregistrés)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.2 Sous-titres \(préenregistrés\)](#).

NOTE : La définition des « sous-titres » selon WCAG 2.1 spécifie que « dans certaines langues comme l'anglais on distingue entre caption et subtitles, le terme caption étant parfois traduit en français par sous-titres pour malentendants ». Selon la définition de WCAG 2.1, afin de répondre à ce critère de succès, qu'il s'agisse de légendes ou de sous-titres, ceux-ci doivent assurer « une variante visuelle et/ou textuelle synchronisée pour les informations audio vocales et non vocales nécessaires à la compréhension du contenu du média » lorsque des informations non vocales contiennent « des effets sonores, de la musique, des rires, une identification et une localisation du locuteur ».

11.1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré)

11.1.2.3.1 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré – fonctionnalité ouverte)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel \(préenregistré\)](#).

NOTE 1 : La définition de « l'audiodescription » dans les WCAG 2.1 indique que l'audiodescription est « également appelée « vidéodescription » et « narration descriptive ». »

NOTE 2 : Des pistes audio auxiliaires ou alternatives sont habituellement utilisées à cet effet.

11.1.2.3.2 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré – fonctionnalité verrouillée)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur verrouillée aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, elle doit satisfaire à l'exigence 5.1.3.7 (Sortie vocale pour les informations vidéo).

11.1.2.4 Sous-titres (en direct)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.4 Sous-titres \(en direct\)](#).

NOTE : La définition des « sous-titres » selon WCAG 2.1 spécifie que « dans certaines langues comme l'anglais on distingue entre caption et subtitles, le terme caption étant parfois traduit en français par sous-titres pour malentendants ». Selon la définition de WCAG 2.1, afin de répondre à ce critère de succès, qu'il s'agisse de légendes ou de sous-titres, ceux-ci doivent assurer « une variante visuelle et/ou textuelle synchronisée pour les informations audio vocales et non vocales nécessaires à la compréhension du contenu du média » lorsque des informations non vocales contiennent « des effets sonores, de la musique, des rires, une identification et une localisation du locuteur ».

11.1.2.5 Audiodescription (préenregistrée)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.5 Audiodescription \(préenregistrée\)](#).

NOTE 1 : La définition de « l'audiodescription » selon WCAG 2.1 indique que l'audiodescription est « également appelée « vidéodescription » et « narration descriptive ». »

NOTE 2 : Des pistes audio auxiliaires ou alternatives sont habituellement utilisées à cet effet.

11.1.3 Adaptable

11.1.3.1 Informations et relations

11.1.3.1.1 Informations et relations (fonctionnalité ouverte)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.1 Informations et relations](#).

NOTE : Dans les logiciels, la détermination par programme est facilitée par l'utilisation de services d'accessibilité offerts par les logiciels plate-forme afin de permettre l'interopérabilité entre le logiciel et les technologies d'assistance ainsi que les fonctionnalités d'assistance du logiciel. (Voir paragraphe 11.5 Interopérabilité avec les technologies d'assistance).

11.1.3.1.2 Informations et relations (fonctionnalité verrouillée)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur verrouillée aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran et si des informations sont affichées à l'écran, il convient que l'ICT fournisse des informations auditives permettant à l'utilisateur de corréler l'audio avec les informations affichées à l'écran.

NOTE 1 : Un grand nombre d'individus considérés comme non voyants au regard de la loi possèdent tout de même certaines capacités visuelles et utilisent des aspects de l'affichage visuel même s'ils ne l'appréhendent pas totalement. Une alternative audio à la fois complète et complémentaire comprend toutes les informations visuelles, telles que le focus ou la mise en évidence, afin de permettre la corrélation entre l'audio et les informations visibles à l'écran, à tout moment.

NOTE 2 : La structure et les relations indiquées par la présentation constituent des exemples d'informations auditives permettant à l'utilisateur de corréler l'audio et les informations affichées à l'écran.

11.1.3.2 Ordre séquentiel logique

11.1.3.2.1 Ordre séquentiel logique (fonctionnalité ouverte)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.2 Ordre séquentiel logique](#).

11.1.3.2.2 Ordre séquentiel logique (fonctionnalité verrouillée)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur verrouillée aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran et si des informations sont affichées à l'écran, il convient que l'ICT fournisse des informations auditives permettant à l'utilisateur de corréler l'audio avec les informations affichées à l'écran.

NOTE 1 : Un grand nombre d'individus considérés comme non voyants au regard de la loi possèdent tout de même certaines capacités visuelles et utilisent des aspects de l'affichage visuel même s'ils ne l'appréhendent pas totalement. Une alternative audio à la fois complète et complémentaire comprend toutes les informations visuelles, telles que le focus ou la mise en évidence, afin de permettre la corrélation entre l'audio et les informations visibles à l'écran, à tout moment.

NOTE 2 : La structure et les relations indiquées par la présentation constituent des exemples d'informations auditives permettant à l'utilisateur de corréler l'audio et les informations affichées à l'écran.

11.1.3.3 Caractéristiques sensorielles

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.3 Caractéristiques sensorielles](#).

11.1.3.4 Orientation

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.4 Orientation](#).

11.1.3.5 Identify input purpose (Identification de l'objet de la saisie)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.5 Identify input purpose \(Identification de l'objet de la saisie\)](#).

11.1.4 Distinguable

11.1.4.1 Utilisation de la couleur

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.1 Utilisation de la couleur](#).

11.1.4.2 Contrôle du son

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 11.1.

Tableau 11.1 : Critère de succès des logiciels : Contrôle du son

Si du son dans un logiciel est audible automatiquement pendant plus de 3 secondes, un mécanisme est disponible pour le mettre en pause, l'arrêter ou pour en contrôler le volume de façon indépendante du niveau de volume du système général.
--

NOTE 1 : Puisque toute partie d'un logiciel ne satisfaisant pas à ce critère de succès peut interférer avec la capacité de l'utilisateur à exploiter le logiciel entier, tout le contenu présent dans le logiciel (qu'il soit utilisé pour satisfaire à d'autres critères de succès ou non) doit satisfaire à ce critère de succès.

NOTE 2 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 1.4.2 Contrôle du son en remplaçant « sur une page Web » par « dans un logiciel », « tout contenu » par « toute partie d'un logiciel », « page entière » par « logiciel entier », « dans la page Web » par « dans le logiciel », en supprimant « Voir l'exigence de conformité 5 : Non-interférence » et en ajoutant la Note 1.

11.1.4.3 Contraste (minimum)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.3 Contraste \(minimum\)](#).

11.1.4.4 Redimensionnement du texte

11.1.4.4.1 Redimensionnement du texte (fonctionnalité ouverte)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux fonctionnalités de grossissement de la plate-forme ou de la technologie d'assistance, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.4 Redimensionnement du texte](#).

NOTE 1 : Le contenu pour lequel il existe des lecteurs logiciels, des visionneuses ou des éditeurs permettant un grossissement de 200 % répondent automatiquement à ce critère de succès lorsqu'il est utilisé avec de tels lecteurs, à moins que le grossissement soit sans effet sur le contenu.

NOTE 2 : Ce critère de succès concerne la possibilité de permettre aux utilisateurs d'agrandir le texte à l'écran au moins jusqu'à 200 % sans nécessiter de technologies d'assistance. Cela signifie que l'application offre une méthode d'agrandissement du texte à 200 % (zoom ou autre) sans perte de contenu ou de fonction, ou que l'application fonctionne à l'aide des fonctions de la plate-forme répondant à cette exigence.

11.1.4.4.2 Redimensionnement du texte (fonctionnalité verrouillée)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur qui n'est pas capable d'accéder à des fonctionnalités de grossissement de la plate-forme ou à une technologie d'assistance, elle doit satisfaire à l'exigence 5.1.4 (Fonctionnalité verrouillée à l'agrandissement du texte).

NOTE : La prise en charge de la restitution du texte dans un environnement fermé pouvant être plus limité que la prise en charge qui se trouve dans les agents utilisateur pour le Web, la réalisation de l'exigence 11.1.4.4.2 dans un environnement fermé peut imposer un effort accru à l'auteur du contenu.

11.1.4.5 Texte sous forme d'image

11.1.4.5.1 Texte sous forme d'image (fonctionnalité ouverte)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.5 Texte sous forme d'image](#).

11.1.4.5.2 Texte sous forme d'image (fonctionnalité verrouillée)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur verrouillée aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, il n'est pas nécessaire qu'elle satisfasse au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.5 Texte sous forme d'image](#), car il est inutile d'exiger de la part de l'ensemble de la fonctionnalité verrouillée que le texte affiché à l'écran soit en réalité représenté en interne sous forme de texte (comme défini par les WCAG 2.1), étant donné qu'il n'existe aucune interopérabilité avec la technologie d'assistance.

11.1.4.6 Vide

11.1.4.7 Vide

11.1.4.8 Vide

11.1.4.9 Vide

11.1.4.10 Reflow (Refusion)

11.1.4.10.1 Reflow (Refusion) (fonctionnalité ouverte)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 11.2.

Tableau 11.2 : Critère de succès des documents : Reflow (Refusion) (fonctionnalité ouverte)

<p>Le contenu peut être présenté sans perte d'informations ou de fonctionnalité et sans exiger un défilement dans deux dimensions pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Défilement vertical du contenu à une largeur équivalente à 320 pixels CSS ; • Défilement horizontal du contenu à une hauteur équivalente à 256 pixels CSS ; <p>à l'exception des parties du contenu qui exigent une mise en page bidimensionnelle pour l'usage ou la signification.</p>
<p>NOTE 1 : 320 pixels CSS équivalent à une largeur d'espace de restitution de départ d'une largeur de 1 280 pixels CSS à un zoom de 400 %. Pour les logiciels non Web qui sont conçus pour un défilement horizontal (par exemple qui contiennent un texte vertical), les 256 pixels CSS équivalent à une hauteur d'espace de restitution de départ de 1024 pixels à un zoom de 400 %.</p>
<p>NOTE 2 : Des exemples de contenus qui exigent une mise en page bidimensionnelle sont les images, les cartes, les diagrammes, la vidéo, les jeux, les présentations, les tableaux de données et les interfaces où il est nécessaire de garder les barres d'outils visibles pendant la manipulation du contenu.</p>
<p>NOTE 3 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 1.4.10 Reflow (Refusion) en remplaçant les notes originales des WCAG 2.1 par les notes 1 et 2 ci-dessus.</p>

11.1.4.10.2 Reflow (Refusion) (fonctionnalité verrouillée)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur qui n'est pas capable d'accéder à des fonctionnalités de grossissement de la plate-forme ou à une technologie d'assistance, elle doit satisfaire à l'exigence 5.1.4 (Fonctionnalité verrouillée à l'agrandissement du texte).

11.1.4.11 Non-text contrast (Contraste non textuel)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.11 Non-text contrast \(Contraste non textuel\)](#).

11.1.4.12 Text spacing (Espacement de texte)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui ne possède pas une zone de mise en page du contenu de taille fixe qui est essentielle pour les informations transportées, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.12 Text spacing \(Espacement de texte\)](#).

11.1.4.13 Content on hover or focus (Contenu sur survol ou focus)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.13 Content on hover or focus \(Contenu sur survol ou focus\)](#).

11.2 Utilisable

11.2.1 Accessibilité au clavier

11.2.1.1 Clavier

11.2.1.1.1 Clavier (fonctionnalité ouverte)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux claviers ou à une interface de clavier, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.1.1 Clavier](#).

NOTE : Cela n'implique pas qu'il soit exigé que le logiciel prenne en charge directement un clavier ou une « interface clavier ». Cela n'implique pas non plus qu'il soit exigé que le logiciel offre un clavier virtuel. Les logiciels plate-forme sous-jacents peuvent fournir des services de saisie indépendants du périphérique aux applications qui permettent une utilisation via un clavier. Les logiciels qui prennent en charge l'utilisation via ces services indépendants des plates-formes pourraient être utilisés à l'aide d'un clavier et seraient conformes.

11.2.1.1.2 Clavier (fonctionnalité verrouillée)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur verrouillée aux claviers ou interfaces de clavier, elle doit satisfaire à l'exigence 5.1.6.1 (Utilisation sans interface clavier : Fonctionnalité verrouillée).

11.2.1.2 Pas de piège au clavier

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 11.3.

Tableau 11.3 : Critère de succès des logiciels : Pas de piège au clavier

Si le focus du clavier peut être positionné sur un élément du logiciel à l'aide d'une interface clavier, réciproquement, il peut être déplacé hors de ce même composant simplement à l'aide d'une interface clavier et, si ce déplacement exige plus que l'utilisation d'une simple touche flèche ou tabulation ou toute autre méthode standard de sortie, l'utilisateur est informé de la méthode permettant de déplacer le focus hors de ce composant.

NOTE 1 : Puisque toute partie d'un logiciel ne satisfaisant pas à ce critère de succès peut interférer avec la capacité de l'utilisateur à exploiter le logiciel entier, il est nécessaire que tout le contenu présent dans le logiciel (qu'il soit utilisé pour satisfaire à d'autres critères de succès ou non) satisfasse à ce critère de succès.

NOTE 2 : Les méthodes de sortie normalisées peuvent varier selon les plates-formes. Sur de nombreuses plates-formes bureautiques, par exemple, la touche Échap est une méthode de sortie normalisée.

NOTE 3 : Ce critère de succès est identique au [critère de succès WCAG 2.1 2.1.2 Pas de piège au clavier](#) en remplaçant « contenu », « page » et « page Web » par « logiciel », en supprimant « Voir l'exigence de conformité 5 : Non-interférence » et en ajoutant la Note 2 ci-dessus ainsi que la Note 1 ci-dessus révisée pour éviter l'utiliser du mot « doit ».

11.2.1.3 Vide

11.2.1.4 Character key shortcuts (Raccourcis clavier)

11.2.1.4.1 Character key shortcuts (Raccourcis clavier) (fonctionnalité ouverte)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.1.4 Character key shortcuts \(Raccourcis clavier\)](#).

11.2.1.4.2 Character key shortcuts (Raccourcis clavier) (fonctionnalité verrouillée)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur verrouillée aux claviers ou interfaces de clavier, elle doit satisfaire à l'exigence 5.1.6.1 (Utilisation sans interface clavier : Fonctionnalité verrouillée).

11.2.2 Délai suffisant

11.2.2.1 Réglage du délai

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 11.4.

Tableau 11.4 : Critère de succès des logiciels : Réglage du délai

Pour chaque limite de temps fixée par le logiciel, au moins l'un des points suivants est vrai :

- **Suppression** : L'utilisateur a la possibilité de supprimer la limite de temps avant de la rencontrer ; ou
- **Ajustement** : L'utilisateur a la possibilité d'ajuster la limite de temps avant de la rencontrer dans un intervalle d'au moins dix fois la durée paramétrée par défaut ; ou
- **Extension** : L'utilisateur est averti avant que la limite de temps n'expire et il lui est accordé au moins 20 secondes pour étendre cette limite par une action simple (par exemple, « appuyer sur la barre d'espace ») et l'utilisateur a la possibilité d'étendre la limite de temps au moins dix fois ; ou
- **L'exception du temps réel** : La limite de temps est une partie constitutive d'un événement en temps réel (par exemple, une enchère) et aucune alternative n'est possible ; ou
- **L'exception de la limite essentielle** : La limite de temps est essentielle et l'étendre invaliderait alors l'activité ; ou
- **L'exception des 20 heures** : La limite de temps est supérieure à 20 heures.

NOTE 1 : Ce critère de succès permet de s'assurer que les utilisateurs peuvent compléter leurs tâches sans changement inattendu de contenu ou de contexte résultant de la limite de temps. Il convient d'utiliser ce critère de succès conjointement avec le [critère de succès 3.2.1 des WCAG 2.1](#), qui pose des limites aux changements de contenu ou de contexte résultant d'une action de l'utilisateur.

NOTE 2 : Ce critère de succès est identique au [critère de succès WCAG 2.1 2.2.1 Réglage du délai](#) en remplaçant « le contenu » par « le logiciel » et avec l'expression « WCAG 2.1 » ajoutée après l'expression « critère de succès » dans la Note 1 ci-dessus.

11.2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 11.5.

Tableau 11.5 : Critère de succès des logiciels : Mettre en pause, arrêter, masquer

<p>Pour toute information en mouvement, clignotante, défilante ou mise à jour automatiquement, tous les points suivants sont vrais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déplacement, clignotement, défilement : Pour toute information en mouvement, clignotante ou défilante qui (1) démarre automatiquement, (2) dure plus de cinq secondes et (3) est présentée conjointement avec un autre contenu, il y a un mécanisme à la disposition de l'utilisateur pour la mettre en pause, l'arrêter ou la masquer, à moins que le mouvement, le clignotement ou le défilement s'avère un élément essentiel au bon déroulement de l'activité ; et • Mise à jour automatique : Pour toute information mise à jour automatiquement qui (1) démarre automatiquement (2) et est présentée conjointement avec un autre contenu, il y a un mécanisme à la disposition de l'utilisateur pour la mettre en pause, l'arrêter ou pour en contrôler la fréquence des mises à jour à moins que la mise à jour automatique s'avère essentielle au bon déroulement de l'activité.
<p>NOTE 1 : Pour les exigences relatives au contenu scintillant ou flashant, se référer à la Règle 2.3 des WCAG 2.1.</p> <p>NOTE 2 : Ce critère de succès s'applique à tous les contenus dans le logiciel (qu'il existe ou non un mode d'utilisation alternatif accessible du logiciel), car toute partie d'un logiciel qui ne satisfait pas à ce critère de succès peut interférer avec l'aptitude d'un utilisateur à utiliser l'ensemble du logiciel (y compris un élément de l'interface utilisateur qui permet à l'utilisateur d'activer le mode d'utilisation alternatif).</p> <p>NOTE 3 : Il n'est pas exigé que le contenu mis à jour périodiquement par logiciel ou diffusé en flux à l'agent utilisateur conserve ou présente l'information générée ou reçue entre la mise en pause et la reprise de la présentation, puisque cela peut ne pas être techniquement possible et s'avérer trompeur dans beaucoup de situations.</p> <p>NOTE 4 : Une animation survenant dans une phase de pré-chargement ou dans une situation similaire peut être considérée comme essentielle si aucune interaction n'est permise à tous les utilisateurs durant cette phase et si l'absence d'indication de progression est susceptible de perturber les utilisateurs ou de leur faire croire que le contenu est figé ou défectueux.</p> <p>NOTE 5 : Ceci est à appliquer à l'intégralité du contenu. Tout contenu, qu'il soit informatif ou décoratif, qui est mis à jour automatiquement, clignote ou se déplace, peut créer une barrière d'accessibilité.</p> <p>NOTE 6 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer en remplaçant « page » et « page Web » par « logiciel », en supprimant « Voir l'exigence de conformité 5 : Non-interférence » dans la Note 2 du critère de succès, avec l'expression « WCAG 2.1 » ajoutée avant l'expression « Règle » dans la Note 1 ci-dessus et avec la Note 2 ci-dessus révisée pour éviter l'utilisation du mot « doit » et en ajoutant la Note 5 ci-dessus.</p>

11.2.3 Crises et réactions physiques

11.2.3.1 Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 11.6.

Tableau 11.6 : Critère de succès des logiciels : Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique

<p>Les logiciels doivent être exempts de tout élément qui flashe plus de trois fois dans n'importe quel intervalle d'une seconde ou ce flash doit se situer sous le seuil de flash générique et le seuil de flash rouge.</p>
<p>NOTE 1 : Ce critère de succès s'applique à tous les contenus dans le logiciel (qu'il existe ou non un mode d'utilisation alternatif accessible du logiciel), car toute partie d'un logiciel qui ne satisfait pas à ce critère de succès peut interférer avec l'aptitude d'un utilisateur à utiliser l'ensemble du logiciel (y compris un élément de l'interface utilisateur qui permet à l'utilisateur d'activer le mode d'utilisation alternatif).</p> <p>NOTE 2 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 2.3.1 Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique en remplaçant « pages Web » par « logiciels », « l'ensemble de la page » par « l'ensemble du logiciel », « la page Web » par « le logiciel » et en supprimant « Voir l'exigence de conformité 5 : Non-interférence » et avec la Note 1 ci-dessus révisée pour éviter l'utilisation du mot « doit ».</p>

11.2.4 Navigable

11.2.4.1 Vide

11.2.4.2 Vide

11.2.4.3 Parcours du focus

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 11.7.

Tableau 11.7 : Critère de succès des logiciels : Parcours du focus

Si un logiciel peut être parcouru de façon séquentielle et que les séquences de navigation affectent la signification ou l'action, les éléments reçoivent le focus dans un ordre qui préserve la signification et l'opérabilité.
NOTE : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 2.4.3 Parcours du focus en remplaçant « page Web » par « logiciel ».

11.2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.11 Fonction du lien \(selon le contexte\)](#).

11.2.4.5 Vide

11.2.4.6 En-têtes et étiquettes

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.4.6 En-têtes et étiquettes](#).

NOTE : Dans les logiciels, les en-têtes et les étiquettes sont respectivement utilisés pour décrire des sections du contenu et des éléments de commande. Dans certains cas, il peut être difficile de déterminer si un texte statique est un en-tête ou une étiquette. Mais dans les deux cas, l'exigence est la même : s'ils existent, ils décrivent le sujet ou le but du ou des termes auxquels ils sont associés.

11.2.4.7 Visibilité du focus

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.4.7 Visibilité du focus](#).

11.2.5 Input modalités (Modalités de saisie)

11.2.5.1 Pointer gestures (Gestes du pointeur)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 11.8.

Tableau 11.8 : Critère de succès des documents : Pointer gestures (Gestes du pointeur)

Toutes les fonctionnalités qui emploient des gestes multipoint ou basés sur un trajet pour une opération peuvent être utilisées avec un pointeur unique sans geste basé sur un trajet, sauf si un geste multipoint ou basé sur un trajet est essentiel.
NOTE 1 : Cette exigence s'applique à un logiciel non Web qui interprète les actions du pointeur (c'est-à-dire qu'elle ne s'applique pas aux actions qui sont exigées pour utiliser l'agent utilisateur ou la technologie d'assistance).
NOTE 2 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 2.5.1 Pointer gestures (Gestes du pointeur) en remplaçant la note originale des WCAG 2.1 par la note 1 ci-dessus.

11.2.5.2 Pointer cancellation (Annulation du pointeur)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 11.9.

Tableau 11.9 : Critère de succès des documents : Pointer cancellation (Annulation du pointeur)

<p>Pour une fonctionnalité qui peut être utilisée à l'aide d'un pointeur unique au moins l'un des points suivants est vrai :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas d'événement de descente : l'événement de descente du pointeur n'est pas utilisé pour exécuter une partie quelconque de la fonction ; • Abandonner ou annuler : la fonction est achevée sur l'événement d'élévation et il existe un mécanisme qui permet d'abandonner la fonction avant son achèvement ou d'annuler la fonction avant son achèvement ; • Inversion par montée : l'événement de montée inverse tout résultat de l'événement de descente précédent ; • Essentielle : il est essentiel d'achever la fonction sur l'événement de descente.
NOTE 1 : Les fonctions qui émulent un clavier ou un pavé numérique sont considérées essentielles.
NOTE 2 : Cette exigence s'applique à un logiciel non Web qui interprète les actions du pointeur (c'est-à-dire qu'elle ne s'applique pas aux actions qui sont exigées pour utiliser l'agent utilisateur ou la technologie d'assistance).
NOTE 3 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 2.5.2 Pointer cancellation (Annulation du pointeur) en remplaçant la note originale des WCAG 2.1 par les notes 1 et 2 ci-dessus.

11.2.5.3 Label in name (Étiquette dans nom)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.5.3 Label in name \(Étiquette dans nom\)](#).

11.2.5.4 Motion actuation (Actionnement du mouvement)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.5.4 Motion actuation \(Actionnement du mouvement\)](#).

11.3 Compréhensible

11.3.1 Lisible

11.3.1.1 Langue du logiciel

11.3.1.1.1 Langue du logiciel (fonctionnalité ouverte)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 11.10.

Tableau 11.10 : Critère de succès des logiciels : Langue du logiciel

La langue par défaut du logiciel peut être déterminée par un programme informatique.
NOTE 1 : Lorsque les plates-formes logicielles disposent d'un réglage « paramètres régionaux/langue », les applications qui l'utilisent et affichent leur interface avec ces « paramètres régionaux/langue » sont conformes à ce critère de succès. Les applications qui n'utilisent pas les « paramètres régionaux/langue » de la plate-forme mais, au lieu de cela, une méthode avec prise en charge de l'accessibilité pour afficher la langue du logiciel sont également conformes à ce critère de succès. Les applications mises en œuvre dans des technologies ne permettant pas aux technologies d'assistance de déterminer la langue et ne prenant pas en charge le réglage « paramètres régionaux/langue » peuvent ne pas être en mesure de satisfaire ce critère de succès dans les paramètres régionaux ou la langue concernés.
NOTE 2 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 3.1.1 Langue de la page en remplaçant « de chaque page Web » par « du logiciel » et avec l'ajout de la Note 1 ci-dessus.

11.3.1.1.2 Langue du logiciel (fonctionnalité verrouillée)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur verrouillée aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, elle doit satisfaire à l'exigence 5.1.3.14 (Langues parlées).

11.3.1.2 Vide

11.3.2 Prévisible

11.3.2.1 Au focus

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.2.1 Au focus](#).

NOTE : Certains documents composés et leurs agents utilisateur sont conçus pour offrir une fonctionnalité de visualisation et d'édition nettement différente en fonction de la portion du document composé avec laquelle a lieu l'interaction (par exemple une présentation qui contient une feuille de calcul intégrée, où les menus et les barres d'outils de l'agent utilisateur varient en fonction de l'interaction de l'utilisateur avec le contenu de la présentation ou le contenu de la feuille de calcul intégrée). Si l'utilisateur emploie un mécanisme autre que le placement du focus sur la portion du document composé avec laquelle il veut interagir (par exemple par une sélection dans un menu ou une manipulation spéciale du clavier), tout changement de contexte qui en résulterait ne serait pas soumis au présent critère de succès car il n'aurait pas été provoqué par une modification du focus.

11.3.2.2 À la saisie

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.2.2 À la saisie](#).

11.3.2.3 Vide

11.3.2.4 Vide

11.3.3 Assistance à la saisie

11.3.3.1 Identification des erreurs

11.3.3.1.1 Identification des erreurs (fonctionnalité ouverte)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.3.1 Identification des erreurs](#).

11.3.3.1.2 Identification des erreurs (fonctionnalité verrouillée)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur verrouillée aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, elle doit satisfaire à l'exigence 5.1.3.15 (Identification non visuelle des erreurs).

11.3.3.2 Étiquettes ou instructions

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.3.2 Étiquettes ou instructions](#).

11.3.3.3 Suggestions après une erreur

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.3.3 Suggestion après une erreur](#).

11.3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 11.11.

Tableau 11.11 : Critère de succès des logiciels : Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)

<p>Pour les logiciels qui entraînent des engagements juridiques ou des transactions financières de la part de l'utilisateur, qui modifient ou effacent des données contrôlables par l'utilisateur dans des systèmes de stockages de données, qui enregistrent les réponses de l'utilisateur à un test ou un examen, au moins l'une des conditions suivantes est vraie :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.) Réversible : Les actions d'envoi sont réversibles. 2.) Vérifiée : Les données saisies par l'utilisateur sont vérifiées au niveau des erreurs de saisie et la possibilité est donnée à l'utilisateur de les corriger. 3.) Confirmée : Un mécanisme est disponible pour revoir, confirmer et corriger les informations avant leur soumission finale.
<p>NOTE : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données) en remplaçant « pages Web » par « logiciel ».</p>

11.4 Robuste

11.4.1 Compatible

11.4.1.1 Analyse syntaxique

11.4.1.1.1 Analyse syntaxique (fonctionnalité ouverte)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès à des technologies d'assistance, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 11.12.

Tableau 11.12 : Critère de succès des logiciels : Analyse syntaxique

<p>À moins que les spécifications ne le permettent, dans les logiciels qui emploient des langages de balisage de telle sorte que le balisage est exposé séparément et disponible aux technologies d'assistance ainsi qu'aux fonctionnalités ou logiciels d'accessibilité ou à un agent utilisateur pouvant être sélectionné par l'utilisateur, les éléments ont des balises de début et de fin complètes, ils sont imbriqués conformément à leurs spécifications, ils ne contiennent pas d'attributs dupliqués et chaque ID est unique.</p>
<p>NOTE 1 : Les balises de début et de fin auxquelles il manque un caractère critique, comme un chevron fermant ou un guillemet pour une valeur d'attribut, sont considérées incomplètes.</p>
<p>NOTE 2 : Le balisage n'est pas toujours disponible pour les technologies d'assistance ou les agents utilisateur pouvant être sélectionnés par l'utilisateur tels que les navigateurs. Dans ces cas, la conformité à cette disposition n'aurait aucun impact sur l'accessibilité comme elle pourrait en avoir un pour le contenu Web lorsqu'il est exposé.</p>
<p>NOTE 3 : Les documents codés en HTML, ODF et OOXML constituent des exemples non exhaustifs de balisage qui est exposé séparément et disponible pour les technologies d'assistance et les agents utilisateur. Dans ces exemples, le balisage peut être analysé entièrement de deux manières : (a) par des technologies d'assistance qui peuvent ouvrir directement le document, (b) par des technologies d'assistance qui emploient les API DOM des agents utilisateur pour des formats de document.</p>
<p>NOTE 4 : XUL, GladeXML et FXML constituent des exemples non exhaustifs de balisage utilisé en interne pour la persistance de l'interface utilisateur du logiciel qui ne sont jamais exposés à une technologie d'assistance. Dans ces exemples, la technologie d'assistance interagit uniquement avec l'interface utilisateur du logiciel généré.</p>
<p>NOTE 5 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 4.1.1 Analyse syntaxique en remplaçant « dans un contenu implémenté via un langage de balisage » par « dans les logiciels qui emploient des langages de balisage de telle sorte que le balisage est exposé séparément et disponible aux technologies d'assistance ainsi qu'aux fonctionnalités ou logiciels d'accessibilité ou à un agent utilisateur pouvant être sélectionné par l'utilisateur » en ajoutant les notes 2, 3 et 4 ci-dessus.</p>

11.4.1.1.2 Analyse syntaxique (fonctionnalité verrouillée)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur verrouillée à toutes les technologies d'assistance, elle ne doit pas nécessairement satisfaire au critère de succès « Analyse syntaxique » du Tableau 11.10, car le but de ce critère de succès est d'offrir une cohérence afin que des agents utilisateur ou des technologies d'assistance différents produisent le même résultat.

11.4.1.2 Nom, rôle et valeur

11.4.1.2.1 Nom, rôle et valeur (fonctionnalité ouverte)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès à des technologies d'assistance, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 11.13.

Tableau 11.13 : Critère de succès des logiciels : Nom, rôle et valeur

<p>Pour tout composant d'interface utilisateur (comprenant mais n'étant pas limité aux éléments de formulaire, liens et composants générés par des scripts), le nom et le rôle peuvent être déterminés par un programme informatique ; les états, les propriétés et les valeurs qui peuvent être paramétrés par l'utilisateur peuvent être définis par programmation ; et la notification des changements de ces éléments est disponible aux agents utilisateurs, incluant les technologies d'assistance.</p>
<p>NOTE 1 : Ce critère de succès s'adresse en priorité aux développeurs de logiciels qui développent ou utilisent leurs propres composants d'interface utilisateur. Sur la majorité des plates-formes avec prise en charge de l'accessibilité, les composants d'interface utilisateur normalisés répondent déjà à ce critère de succès s'ils sont utilisés conformément aux spécifications.</p>
<p>NOTE 2 : Pour la conformité à ce critère de succès, il est généralement d'usage que les interfaces utilisateur du logiciel emploient les services d'accessibilité fournis par le logiciel plate-forme. Ces services d'accessibilité permettent l'interopérabilité entre les interfaces utilisateur du logiciel et à la fois les technologies d'assistance et les fonctionnalités ou logiciels d'accessibilité de manière normalisée. La majorité des services d'accessibilité de plate-forme vont au-delà de l'exposition par programme du nom et du rôle et du réglage par programmation des états, propriétés et valeurs (et notification de ceux-ci), et spécifient des informations supplémentaires qui pourraient être ou qu'il convient d'exposer et/ou de définir (par exemple une liste des actions disponibles pour un composant d'interface utilisateur donné et des moyens d'exécution par programme de l'une des actions énumérées).</p>
<p>NOTE 3 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 4.1.2 Nom, rôle et valeur en remplaçant la note originale des WCAG 2.1 par : « Ce critère de succès s'adresse en priorité aux développeurs de logiciels qui développent ou utilisent leurs propres composants d'interface utilisateur. Sur la majorité des plates-formes avec prise en charge de l'accessibilité, les composants d'interface utilisateur normalisés répondent déjà à ce critère de succès s'ils sont utilisés conformément aux spécifications. » et en ajoutant la Note 2 ci-dessus.</p>

11.4.1.2.2 Nom, rôle et valeur (fonctionnalité verrouillée)

Lorsque l'ICT est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur verrouillée à toutes les technologies d'assistance, elle ne doit pas nécessairement satisfaire au critère de succès « Nom, rôle et valeur » du Tableau 11.11, car ce critère de succès nécessite des informations sous une forme déterminable par programmation.

11.4.1.3 Vide

11.5 Interopérabilité avec les technologies d'assistance

11.5.1 Fonctionnalité verrouillée

Lorsque la fonctionnalité verrouillée du logiciel est conforme au paragraphe 5.1 (Fonctionnalité verrouillée), il ne doit pas être exigé qu'elle soit conforme aux paragraphes 11.5.2 à 11.5.2.17.

11.5.2 Services d'accessibilité

11.5.2.1 Prise en charge des services d'accessibilité de plate-forme pour les logiciels disposant d'une interface utilisateur

Les logiciels plate-forme doivent offrir un ensemble de services de plate-forme documentés permettant aux logiciels qui disposent d'une interface utilisateur exécutée sur le logiciel plate-forme d'interfonctionner avec les technologies d'assistance.

Il convient que les logiciels plate-forme prennent en charge les exigences 11.5.2.5 à 11.5.2.17 avec pour exception que lorsqu'un concept d'interface utilisateur qui correspond à l'un des paragraphes 11.5.2.5 à 11.5.2.17 n'est pas pris en charge dans l'environnement du logiciel, ces exigences ne s'appliquent pas. Les attributs de sélection du paragraphe 11.5.2.14 (Modification du focus et des attributs de sélection), par exemple, peuvent ne pas exister dans les environnements qui n'autorisent pas la sélection, laquelle est fréquemment associée aux fonctions de copier/coller.

NOTE 1 : Celles-ci définissent la fonctionnalité minimale des logiciels disposant d'interfaces utilisateur lors de l'utilisation de services de plate-forme.

NOTE 2 : Sur certaines plates-formes, ces services peuvent être appelés services d'accessibilité, mais sur d'autres plates-formes, ils peuvent être offerts dans le cadre des services d'interface utilisateur.

NOTE 3 : Les services d'interface utilisateur qui offrent une prise en charge de l'accessibilité par défaut sont considérés comme appartenant aux services offerts pour conformité avec ce paragraphe (c'est-à-dire le service de création d'un nouvel élément d'interface utilisateur fournit le rôle, l'état, la limite, le nom et la description).

NOTE 4 : Pour être conforme à cette exigence, le logiciel plate-forme peut fournir son propre ensemble de services ou afficher les services fournis par ses couches de plate-forme sous-jacentes, si ces services sont conformes à cette exigence.

NOTE 5 : Au sein d'environnements de programmation spécifiques, les attributs techniques associés avec les propriétés d'interface utilisateur décrites aux paragraphes 11.5.2.5 à 11.5.2.17 peuvent avoir des noms différents de ceux utilisés dans les paragraphes.

11.5.2.2 Prise en charge des services d'accessibilité de plate-forme pour les technologies d'assistance

Les logiciels plate-forme doivent offrir un ensemble de services d'accessibilité de plate-forme documentés permettant aux technologies d'assistance d'interfonctionner avec le logiciel qui dispose d'une interface utilisateur exécutée sur le logiciel plate-forme.

Il convient que les logiciels plate-forme prennent en charge les exigences des paragraphes 11.5.2.5 à 11.5.2.17 avec pour exception que lorsqu'un concept d'interface utilisateur qui correspond à l'un des paragraphes 11.5.2.5 à 11.5.2.17 n'est pas pris en charge dans l'environnement du logiciel, ces exigences ne s'appliquent pas. Les attributs de sélection du paragraphe 11.5.2.14 (Modification du focus et des attributs de sélection), par exemple, peuvent ne pas exister dans les environnements qui n'autorisent pas la sélection, laquelle est fréquemment associée aux fonctions de copier/coller.

NOTE 1 : Celles-ci définissent la fonctionnalité minimale accessible aux technologies d'assistance lors de l'utilisation de services de plate-forme.

NOTE 2 : La définition de plate-forme au paragraphe 3.1 s'applique aux logiciels fournissant des services à d'autres logiciels, notamment et sans exhaustivité, les systèmes d'exploitation, les navigateurs Internet, les machines virtuelles.

NOTE 3 : Sur certaines plates-formes, ces services peuvent être appelés services d'accessibilité, mais sur d'autres plates-formes, ils peuvent être offerts dans le cadre des services d'interface utilisateur.

NOTE 4 : Ces services appartiennent généralement au même ensemble de services que ceux décrits au paragraphe 11.5.2.1.

NOTE 5 : Pour être conforme à cette exigence, le logiciel plate-forme peut fournir son propre ensemble de services ou afficher les services fournis par ses couches de plate-forme sous-jacentes, si ces services sont conformes à cette exigence.

11.5.2.3 Utilisation des services d'accessibilité

Lorsque le logiciel dispose d'une interface utilisateur, il doit utiliser les services d'accessibilité de plate-forme documentés applicables. Si les services ne permettent pas au logiciel de satisfaire aux exigences applicables des paragraphes 11.5.2.5 à 11.5.2.17, les logiciels disposant d'une interface utilisateur doivent d'utiliser d'autres services pour interfonctionner avec les technologies d'assistance.

NOTE : L'expression « services d'accessibilité de plate-forme documentés » concerne l'ensemble des services offerts par la plate-forme conformément aux paragraphes 11.5.2.1 et 11.5.2.2.

Il est d'usage de développer des logiciels en utilisant des kits de développement qui mettent en œuvre automatiquement les services sous-jacents d'accessibilité de la plate-forme.

11.5.2.4 Technologie d'assistance

Lorsque l'ICT est une technologie d'assistance, elle doit utiliser les services d'accessibilité de plate-forme documentés.

NOTE 1 : L'expression « services d'accessibilité de plate-forme documentés » concerne l'ensemble des services offerts par la plate-forme conformément aux paragraphes 11.5.2.1 et 11.5.2.2.

NOTE 2 : La technologie d'assistance peut également utiliser d'autres services d'accessibilité documentés.

11.5.2.5 Informations sur les objets

Lorsque le logiciel dispose d'une interface utilisateur, il doit, à l'aide des services décrits au paragraphe 11.5.2.3, permettre la détermination par programme du rôle, des états, de la limite, du nom et de la description des éléments d'interface utilisateur, par les technologies d'assistance.

11.5.2.6 Ligne, colonne et en-têtes

Lorsque le logiciel dispose d'une interface utilisateur, il doit, à l'aide des services décrits au paragraphe 11.5.2.3, permettre la détermination par programme de la ligne et de la colonne de chaque cellule dans un tableau de données, notamment les en-têtes de ligne et de colonne le cas échéant, par les technologies d'assistance.

11.5.2.7 Valeurs

Lorsque le logiciel dispose d'une interface utilisateur, il doit, à l'aide des services décrits au paragraphe 11.5.2.3, permettre la détermination par programme de la valeur actuelle d'un élément d'interface utilisateur et des valeurs minimum et maximum de la plage, si l'élément transmet des informations sur une plage de valeurs, par les technologies d'assistance.

11.5.2.8 Relations par étiquettes

Lorsque le logiciel dispose d'une interface utilisateur, il doit afficher la relation qu'un élément d'interface utilisateur et possède sous forme d'étiquette d'un autre élément, ou l'étiquetage par un autre élément, à l'aide des services décrits au paragraphe 11.5.2.3, afin que ces informations puissent être déterminées par programme par les technologies d'assistance.

11.5.2.9 Relations parent-enfant

Lorsque le logiciel dispose d'une interface utilisateur, il doit, à l'aide des services décrits au paragraphe 11.5.2.3, permettre la détermination par programme de la relation entre un élément d'interface utilisateur et des éléments parents ou enfants, par les technologies d'assistance.

11.5.2.10 Texte

Lorsque le logiciel dispose d'une interface utilisateur, il doit, à l'aide des services décrits au paragraphe 11.5.2.3, permettre la détermination par programme du contenu textuel, des attributs textuels et de la limite du texte affiché à l'écran, par les technologies d'assistance.

11.5.2.11 Liste des actions disponibles

Lorsque le logiciel dispose d'une interface utilisateur, il doit, à l'aide des services décrits au paragraphe 11.5.2.3, permettre la détermination par programme d'une liste des actions disponibles et qui sont exécutables sur un élément d'interface utilisateur, par les technologies d'assistance.

11.5.2.12 Exécution des actions disponibles

Si les exigences de sécurité le permettent, les logiciels offrant une interface utilisateur doivent, à l'aide des services décrits au paragraphe 11.5.2.3, permettre l'exécution par programme des actions affichées conformément au paragraphe 11.5.2.11, par les technologies d'assistance.

NOTE 1 : Dans certains cas, les exigences de sécurité imposées pour un produit logiciel peuvent interdire l'interaction d'un logiciel externe avec le produit ICT. Les systèmes soumis à des exigences strictes de sécurité sont, par exemple, les systèmes traitant d'activités de renseignement, d'activités cryptologiques associées à la sécurité nationale, au commandement et au contrôle des forces armées.

NOTE 2 : Il peut être exigé que les technologies d'assistance maintiennent le même niveau de sécurité que les mécanismes de saisie normalisés pris en charge par la plate-forme.

11.5.2.13 Suivi du focus et des attributs de sélection

Lorsque le logiciel dispose d'une interface utilisateur, il doit, à l'aide des services décrits au paragraphe 11.5.2.3, permettre la détermination par programme des informations et des mécanismes nécessaires au suivi du focus, du point d'insertion de texte et des attributs de sélection des éléments d'interface utilisateur, par les technologies d'assistance.

11.5.2.14 Modification du focus et des attributs de sélection

Si les exigences de sécurité le permettent, les logiciels disposant d'une interface utilisateur doivent, à l'aide des services décrits au paragraphe 11.5.2.3, permettre aux technologies d'assistance de modifier par programme le focus, le point d'insertion de texte et les attributs de sélection des éléments d'interface utilisateur si l'utilisateur peut modifier ces éléments.

NOTE 1 : Dans certains cas, les exigences de sécurité imposées pour un produit logiciel peuvent interdire l'interaction d'un logiciel externe avec le produit ICT et par conséquent, cette exigence ne s'applique pas. Les systèmes soumis à des exigences strictes de sécurité sont, par exemple, les systèmes traitant d'activités de renseignement, d'activités cryptologiques associées à la sécurité nationale, au commandement et au contrôle des forces armées.

NOTE 2 : Il peut être exigé que les technologies d'assistance maintiennent le même niveau de sécurité que les mécanismes de saisie normalisés pris en charge par la plate-forme.

11.5.2.15 Notification des modifications

Lorsque le logiciel dispose d'une interface utilisateur, il doit, à l'aide des services décrits au paragraphe 11.5.2.3, informer les technologies d'assistance sur les modifications des attributs déterminables par programme des éléments d'interface utilisateur mentionnés dans les paragraphes 11.5.2.5 à 11.5.2.11 et 11.5.2.13.

11.5.2.16 Modifications des états et propriétés

Si les exigences de sécurité le permettent, les logiciels disposant d'une interface utilisateur doivent, à l'aide des services décrits au paragraphe 11.5.2.3, permettre aux technologies d'assistance de modifier par programme les états et les propriétés des éléments d'interface utilisateur si l'utilisateur peut modifier ces éléments.

NOTE 1 : Dans certains cas, les exigences de sécurité imposées pour un produit logiciel peuvent interdire l'interaction d'un logiciel externe avec le produit ICT et par conséquent, cette exigence ne s'applique pas. Les systèmes soumis à des exigences strictes de sécurité sont, par exemple, les systèmes traitant d'activités de renseignement, d'activités cryptologiques associées à la sécurité nationale, au commandement et au contrôle des forces armées.

NOTE 2 : Il peut être exigé que les technologies d'assistance maintiennent le même niveau de sécurité que les mécanismes de saisie normalisés pris en charge par la plate-forme.

11.5.2.17 Modifications de valeurs et de texte

Si les exigences de sécurité le permettent, les logiciels disposant d'une interface utilisateur doivent, à l'aide des services décrits au paragraphe 11.5.2.3, permettre aux technologies d'assistance de modifier par programme les valeurs et le texte des éléments d'interface utilisateur en utilisant les méthodes de saisie de la plate-forme, si l'utilisateur peut modifier ces éléments sans utiliser les technologies d'assistance.

NOTE 1 : Dans certains cas, les exigences de sécurité imposées pour un produit logiciel peuvent interdire l'interaction d'un logiciel externe avec le produit ICT et par conséquent, cette exigence ne s'applique pas. Les systèmes soumis à des exigences strictes de sécurité sont, par exemple, les systèmes traitant d'activités de renseignement, d'activités cryptologiques associées à la sécurité nationale, au commandement et au contrôle des forces armées.

NOTE 2 : Il peut être exigé que les technologies d'assistance maintiennent le même niveau de sécurité que les mécanismes de saisie normalisés pris en charge par la plate-forme.

11.6 Usage documenté de l'accessibilité

11.6.1 Commande par l'utilisateur des fonctions d'accessibilité

Lorsque le logiciel est une plate-forme, il doit offrir suffisamment de modes de fonctionnement pour permettre la commande par l'utilisateur des fonctions d'accessibilité de plate-forme documentées comme étant destinées aux utilisateurs.

11.6.2 Continuité des fonctions d'accessibilité

Lorsque le logiciel dispose d'une interface utilisateur, il ne doit pas interrompre les fonctions d'accessibilité documentées définies dans la documentation de la plate-forme, sauf si l'utilisateur le demande pendant le fonctionnement du logiciel.

11.7 Préférences d'utilisateur

Lorsque le logiciel dispose d'une interface utilisateur, il doit offrir suffisamment de modes de fonctionnement utilisant les préférences d'utilisateur pour les paramètres de couleur, de contraste, de type de police, de taille de police et de curseur de sélection de la plate-forme, sauf pour les logiciels conçus pour être isolés de leur plate-forme sous-jacente.

NOTE : Un logiciel isolé de sa plate-forme sous-jacente ne permet pas d'accéder aux paramètres d'utilisateur de la plate-forme et par conséquent, ne peut pas les respecter.

11.8 Outils d'édition

11.8.1 Technologie de contenu

Les outils d'édition doivent être conformes aux paragraphes 11.8.2 à 11.8.5 dans la mesure où les informations exigées pour l'accessibilité sont prises en charge par le format utilisé pour la sortie de l'outil de création.

11.8.2 Création de contenu accessible

Les outils d'édition doivent permettre et guider la production de contenu conforme aux Articles 9 (Contenu Web) ou 10 (Contenu non Web), selon le cas.

NOTE : Les outils d'édition peuvent utiliser des outils supplémentaires si la conformité aux exigences spécifiques n'est pas possible à l'aide d'un seul outil. Un outil d'édition vidéo, par exemple, peut permettre la création de fichiers vidéo pour distribution via la télédiffusion et le Web, mais l'édition des fichiers de sous-titrage pour différents formats peut être réalisée par un autre outil.

11.8.3 Conservation des informations d'accessibilité lors des conversions

Si l'outil d'édition réalise des conversions avec restructuration ou des conversions avec reprogrammation, les informations d'accessibilité doivent alors être conservées en sortie si des mécanismes équivalents existent dans la technologie de contenu de la sortie.

NOTE 1 : Les conversions avec restructuration sont des conversions dans lesquelles la technologie de contenu ne change pas, mais les fonctions structurelles du contenu sont modifiées (par exemple tables de linéarisation, division d'un document en pages).

NOTE 2 : Les conversions avec reprogrammation sont des conversions dans lesquelles la technologie utilisée pour coder le contenu est modifiée.

11.8.4 Assistance au dépannage

Si les fonctions de vérification d'accessibilité d'un outil d'édition permettent de détecter que le contenu n'est pas conforme à une exigence des Articles 9 (Web) ou 10 (Documents non Web), selon le cas, l'outil d'édition doit alors fournir une ou plusieurs suggestions de dépannage.

NOTE : Cela n'interdit pas le dépannage automatique ou semi-automatique possible (et encouragé) pour de nombreux types de problèmes d'accessibilité de contenu.

11.8.5 Modèles

Si un outil d'édition fournit des modèles, au moins un modèle prenant en charge la création de contenu conforme aux exigences des Articles 9 (Web) ou 10 (Documents non Web), selon le cas, doit être disponible et identifié en tant que tel.

12 Documentation et services d'assistance

12.1 Documentation produit

12.1.1 Fonctionnalités d'accessibilité et de compatibilité

La documentation produit fournie avec l'ICT, qu'elle soit fournie séparément ou intégrée dans l'ICT, doit recenser et expliquer l'utilisation des fonctionnalités d'accessibilité et de compatibilité de l'ICT.

NOTE : Les fonctionnalités d'accessibilité et de compatibilité comprennent les fonctionnalités d'accessibilité intégrées et les fonctionnalités d'accessibilité réalisant la compatibilité avec les technologies d'assistance.

12.1.2 Documentation accessible

La documentation produit fournie avec l'ICT doit être disponible dans au moins l'un des formats électroniques suivants :

- a) un format Web conforme aux exigences de l'Article 9 ; ou
- b) un format non Web conforme aux exigences de l'Article 10.

NOTE 1 : Cela n'exclut pas de fournir également la documentation produit dans d'autres formats (électroniques ou papier) non accessibles.

NOTE 2 : Cela n'interdit pas non plus la fourniture de variantes de formats répondant aux besoins de certains types d'utilisateurs spécifiques (par exemple, documents en Braille pour les non voyants ou informations à lecture simplifiée pour les personnes ayant un handicap cognitif).

NOTE 3 : Lorsque la documentation fait partie intégrante de l'ICT, elle sera fournie par le biais de l'interface utilisateur qui est accessible.

NOTE 4 : Un agent utilisateur qui prend en charge la conversion automatique de média pourrait contribuer à améliorer l'accessibilité.

12.2 Services d'assistance

12.2.1 Généralités (informatif)

Les services d'assistance de l'ICT comprennent, entre autres : les services d'assistance, les centres d'appels, l'assistance technique, les services de relais et les services de formation.

12.2.2 Informations sur les fonctionnalités d'accessibilité et de compatibilité

Les services d'assistance de l'ICT doivent fournir des informations sur les fonctionnalités d'accessibilité et de compatibilité figurant dans la documentation produit.

NOTE : Les fonctionnalités d'accessibilité et de compatibilité comprennent les fonctionnalités d'accessibilité intégrées et les fonctionnalités d'accessibilité réalisant la compatibilité avec les technologies d'assistance.

12.2.3 Communication efficace

Les services d'assistance de l'ICT doivent pouvoir traiter les besoins en communication des individus handicapés, soit directement, soit via un point d'orientation.

12.2.4 Documentation accessible

La documentation fournie par les services d'assistance doit être disponible dans au moins l'un des formats électroniques suivants :

- a) format Web conforme à l'Article 9 ; ou
- b) format non Web conforme à l'Article 10.

NOTE 1 : Cela n'exclut pas de fournir également la documentation dans d'autres formats (électroniques ou papier) non accessibles.

NOTE 2 : Cela n'interdit pas non plus la fourniture de variantes de formats répondant aux besoins de certains types d'utilisateurs spécifiques (par exemple, documents en Braille pour les non voyants ou informations à lecture simplifiée pour les personnes ayant un handicap cognitif).

NOTE 3 : Un agent utilisateur qui prend en charge la conversion automatique de média pourrait contribuer à améliorer l'accessibilité.

13 ICT offrant un accès à des services de relais ou d'urgence

13.1 Exigences relatives aux services de relais

13.1.1 Généralités (informatif)

Les services de relais permettent aux utilisateurs de différents modes de communication (par exemple texte, signe, parole) d'interagir à distance à travers l'ICT par une communication bidirectionnelle en réalisant la conversion entre les modes de communication, normalement par un opérateur humain.

Il est d'usage de satisfaire aux exigences relatives aux services de relais applicables de l'ETSI ES 202 975 [i.5].

13.1.2 Services de relais de texte

Lorsque l'ICT est destinée à fournir un service de relais de texte, ce dernier doit permettre aux utilisateurs du texte et aux utilisateurs du mode vocal d'interagir en réalisant la conversion entre les deux modes de communication

13.1.3 Services de relais de signes

Lorsque l'ICT est destinée à fournir un service de relais de signes, ce dernier doit permettre aux utilisateurs de la langue des signes et aux utilisateurs du mode vocal d'interagir en réalisant la conversion entre les deux modes de communication

NOTE : Les services de relais de signes sont parfois appelés services de relais de langue des signes ou services de relais vidéo.

13.1.4 Services de relais de lecture labiale

Lorsque l'ICT est destinée à fournir un service de relais de lecture labiale, ce dernier doit permettre aux lecteurs labiaux et aux utilisateurs de la téléphonie vocale d'interagir en réalisant la conversion entre les deux modes de communication

13.1.5 Services de téléphonie avec sous-titrage

Lorsque l'ICT est destinée à fournir un service de téléphonie avec sous-titrage, ce dernier doit aider les utilisateurs sourds ou malentendants lors d'un dialogue oral en fournissant des sous-titres textuels qui transcrivent la partie entrante de la conversation.

13.1.6 Services de relais voix/voix

Lorsque l'ICT est destinée à fournir un service de relais voix/voix, ce dernier doit permettre aux utilisateurs ayant un handicap vocal ou cognitif et aux autres utilisateurs de communiquer en fournissant une assistance entre ceux-ci.

13.2 Accès aux services de relais

Lorsque le système ICT prend en charge la communication bidirectionnelle et qu'un ensemble de services de relais pour une telle communication est spécifié, l'accès à ces services de relais ne doit pas être empêché pour les appels sortants et entrants.

NOTE 1 : La communication bidirectionnelle peut inclure la parole, le texte en temps réel ou la vidéo, individuellement ou dans des combinaisons prises en charge à la fois par le service de relais et le système ICT.

NOTE 2 : L'objectif de cette exigence est de permettre un accès en communication fonctionnellement équivalent pour les personnes handicapées.

13.3 Accès aux services d'urgence

Lorsque le système ICT prend en charge la communication bidirectionnelle et qu'un ensemble de services d'urgence pour une telle communication est spécifié, l'accès à ces services d'urgence ne doit pas être empêché pour les appels sortants et entrants.

NOTE 1 : La communication bidirectionnelle peut inclure la parole, le texte en temps réel ou la vidéo, individuellement ou dans des combinaisons prises en charge à la fois par le service d'urgence et le système ICT.

NOTE 2 : L'objectif de cette exigence est de permettre un accès en communication aux services d'urgence fonctionnellement équivalent pour les personnes handicapées.

Annexe A (informative) :

Relation entre le présent document et les exigences essentielles de la Directive 2016/2102

Le présent document a été préparé dans le cadre de la demande de normalisation de la Commission C(2017) 2585 finale [i.27] pour offrir un moyen volontaire de se conformer aux exigences essentielles de la Directive 2016/2102 [i.28] relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public.

Une fois que le présent document aura été cité au Journal officiel de l'Union européenne dans le cadre de cette directive, la conformité aux paragraphes normatifs du présent document indiqués dans les Tableaux A.1 et A.2 confère, dans les limites du domaine d'application du présent document, une présomption de conformité avec les exigences essentielles correspondantes de cette Directive et les règles associées de l'AELE.

Les exigences énumérées dans le Tableau A.1 s'appliquent aux pages Web (telles que définies au paragraphe 3.1), y compris :

- des documents qui sont des pages Web ;
- des documents qui sont intégrés dans des pages Web et qui sont utilisés dans la restitution ou sont destinés à être restitués conjointement avec la page Web dans laquelle ils sont intégrés ;
- un logiciel qui est une page Web ; ou
- un logiciel qui est intégré dans des pages Web et qui est utilisé dans la restitution ou est destiné à être utilisé dans la restitution conjointement avec la page Web dans laquelle il est intégré.

Les exigences énumérées dans le Tableau A.2 s'appliquent aux applications mobiles qui disposent d'une interface utilisateur comportant du contenu intégré au logiciel.

NOTE 1 : Conformément à la Directive 2016/ 2102 [i.28] : « Le contenu de sites internet et d'applications mobiles comprend des informations textuelles et non textuelles, des documents et des formulaires à télécharger ainsi que l'interaction bilatérale, telle que le traitement de formulaires numériques, l'exécution de l'authentification et les processus d'identification et de paiement. »

NOTE 2 : L'Annexe A est un élément exigé dans toutes les normes harmonisées. Son rôle est d'expliquer comment peuvent être satisfaites les exigences essentielles d'une Directive. Par conséquent, les tableaux A.1 et A.2 sont limités aux éléments qui se rapportent aux exigences essentielles de la Directive 2016/2102 [i.28].

Légende des colonnes des tableaux A.1 et A.2 :

Exigence :

N° Un identificateur unique pour une ligne du tableau pouvant être utilisé pour identifier une exigence.

Exigences essentielles de la directive

Identification du ou des paragraphes définissant l'exigence dans la directive.

Paragraphe(s) du présent document

Identification du ou des paragraphes définissant les exigences dans le présent document, à moins qu'un autre document soit explicitement référencé.

Conditionnalité de l'exigence :

I/C « I » indique que la conformité au paragraphe est exigée de manière inconditionnelle.
« C » indique que la conformité au paragraphe est exigée uniquement si la condition spécifiée est remplie.

Condition Pour les exigences conditionnelles, cette colonne décrit la condition à remplir pour satisfaire à l'exigence du paragraphe.

Évaluation :

Indique le paragraphe du présent document qui contient la méthode d'évaluation pertinente.

La présomption de conformité demeure valide uniquement tant qu'une référence au présent document est maintenue dans la liste publiée au Journal officiel de l'Union européenne. Il convient que les utilisateurs du présent document consultent fréquemment la dernière liste publiée au Journal officiel de l'Union européenne.

D'autres règlements de l'UE peuvent s'appliquer au(x) produit(s) relevant du domaine d'application du présent document.

Tableau A.1 : Pages Web – Relation entre le présent document et les exigences essentielles de la Directive 2016/2102/UE (Partie 1/4)

Exigence					Conditionnalité de l'exigence		Évaluation	
N°	Paragraphe du présent document	Exigences essentielles de la directive				Conditionnelle ou inconditionnelle	Condition	Paragraphe du présent document
		Perceptible	Utilisable	Compréhensible	Robuste			
1	5.2 Activation des fonctionnalités d'accessibilité	✓	✓	✓	✓	C	Lorsque l'ICT possède des fonctionnalités d'accessibilité documentées	C.5.2
2	5.3 Biométrie		✓			C	Lorsque l'ICT utilise des caractéristiques biologiques	C.5.3
3	5.4 Conservation des informations d'accessibilité lors de la conversion	✓		✓	✓	C	Lorsque l'ICT convertit les informations ou la communication	C.5.4
4	5.5.1 Moyens d'utilisation		✓			C	Lorsque l'ICT possède des parties actionnables	C.5.5.1
5	5.5.2 Identification des parties actionnables	✓	✓			C	Lorsque l'ICT possède des parties actionnables	C.5.5.2
6	5.6.1 État tactile ou auditif	✓	✓			C	Lorsque l'ICT comporte une commande à verrouillage ou à bascule	C.5.6.1
7	5.6.2 État visuel	✓	✓			C	Lorsque l'ICT comporte une commande à verrouillage ou à bascule	C.5.6.2
8	5.7 Répétition de touche		✓			C	Lorsque l'ICT possède une fonction de répétition de touche qui ne peut pas être désactivée	C.5.7
9	5.8 Acceptation d'une touche à double frappe		✓			C	Lorsque l'ICT comporte un clavier ou un pavé	C.5.8
10	5.9 Actions simultanées de l'utilisateur		✓			C	Lorsque l'ICT utilise des actions simultanées de l'utilisateur pour son fonctionnement	C.5.9
11	6.1 Largeur de bande audio pour la parole	✓				C	Lorsque l'ICT réalise la communication vocale bidirectionnelle.	C.6.1
12	6.2.1 Fourniture de RTT	✓				C	Lorsque l'ICT prend en charge la communication vocale bidirectionnelle	C.6.2.1
13	6.2.2 Affichage du texte en temps réel	✓				C	Lorsque l'ICT réalise la communication vocale bidirectionnelle.	C.6.2.2
14	6.2.3 Interopérabilité	✓				C	Lorsque l'ICT réalise la communication vocale bidirectionnelle.	C.6.2.3
15	6.2.4 Réactivité du texte en temps réel	✓				C	Lorsque l'ICT réalise la communication vocale bidirectionnelle.	C.6.2.4

Tableau A.1 : Pages Web – Relation entre le présent document et les exigences essentielles de la Directive 2016/2102/UE (Partie 2/4)

N°	Paragraphe du présent document	Exigences essentielles de la directive				Conditionnelle ou inconditionnelle	Condition	Évaluation
		Perceptible	Utilisable	Compréhensible	Robuste			
16	6.3 Identification de l'appelant	✓	✓	✓	✓	C	Lorsque l'ICT réalise la communication vocale bidirectionnelle.	C.6.3
17	6.5.2 Résolution alinéa a)	✓		✓		C	Lorsque l'ICT réalise la communication vocale bidirectionnelle.	C.6.5.2
18	6.5.3 Débit de trames alinéa a)	✓		✓		C	Lorsque l'ICT réalise la communication vocale bidirectionnelle.	C.6.5.3
19	7.1.1 Lecture avec sous-titres	✓				C	Lorsque l'ICT possède des capacités vidéo	C.7.1.1
20	7.1.2 Synchronisation des sous-titres	✓				C	Lorsque l'ICT possède des capacités vidéo	C.7.1.2
21	7.1.3 Conservation des sous-titres	✓				C	Lorsque l'ICT possède des capacités vidéo	C.7.1.3
22	7.2.1 Lecture de l'audiodescription	✓				C	Lorsque l'ICT possède des capacités vidéo	C.7.2.1
23	7.2.2 Synchronisation de l'audiodescription	✓				C	Lorsque l'ICT possède des capacités vidéo	C.7.2.2
24	7.2.3 Conservation de l'audiodescription	✓				C	Lorsque l'ICT possède des capacités vidéo	C.7.2.3
25	7.3 Commandes utilisateur pour les sous-titres et l'audiodescription	✓	✓			C	Lorsque l'ICT possède des capacités vidéo	C.7.3
26	9.1.1.1 Contenu non textuel	✓				I		C.9.1.1.1
27	9.1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (préenregistré)	✓				I		C.9.1.2.1
28	9.1.2.2 Sous-titres (préenregistrés)	✓				I		C.9.1.2.2
29	9.1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré)	✓				I		C.9.1.2.3
30	9.1.2.4 Sous-titres (en direct)	✓				I		C.9.1.2.4
31	9.1.2.5 Audiodescription (préenregistrée)	✓				I		C.9.1.2.5
32	9.1.3.1 Informations et relations	✓				I		C.9.1.3.1
33	9.1.3.2 Ordre séquentiel logique	✓				I		C.9.1.3.2
34	9.1.3.3 Caractéristiques sensorielles	✓				I		C.9.1.3.3
35	9.1.3.4 Orientation	✓	✓			I		C.9.1.3.4
36	9.1.3.5 Identify input purpose (Identification de l'objet de la saisie)	✓	✓			I		C.9.1.3.5
37	9.1.4.1 Utilisation de la couleur	✓				I		C.9.1.4.1
38	9.1.4.2 Contrôle du son	✓				I		C.9.1.4.2
39	9.1.4.3 Contraste (minimum)	✓				I		C.9.1.4.3
40	9.1.4.4 Redimensionnement du texte	✓				I		C.9.1.4.4
41	9.1.4.5 Texte sous forme d'image	✓				I		C.9.1.4.5

Tableau A.1 : Pages Web – Relation entre le présent document et les exigences essentielles de la Directive 2016/2102/UE (Partie 3/4)

Exigence		Conditionnalité de l'exigence					Évaluation
N°	Paragraphe du présent document	Exigences essentielles de la directive				Conditionnelle ou inconditionnelle	Paragraphe du présent document
		Perceptible	Utilisable	Compréhensible	Robuste		
42	9.1.4.10 Reflow (Refusion)	✓					C.9.1.4.10
43	9.1.4.11 Non-text contrast (Contraste non textuel)	✓					C.9.1.4.11
44	9.1.4.12 Text spacing (Espacement de texte)	✓	✓				C.9.1.4.12
45	9.1.4.13 Content on hover or focus (Contenu sur survol ou focus)	✓	✓				C.9.1.4.13
46	9.2.1.1 Clavier		✓				C.9.2.1.1
47	9.2.1.2 Pas de piège au clavier		✓				C.9.2.1.2
48	9.2.1.4 Character key shortcuts (Raccourcis clavier)		✓				C.9.2.1.4
49	9.2.2.1 Réglage du délai		✓				C.9.2.2.1
50	9.2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer		✓				C.9.2.2.2
51	9.2.3.1 Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique		✓				C.9.2.3.1
52	9.2.4.1 Contourner des blocs		✓				C.9.2.4.1
53	9.2.4.2 Titre de page		✓				C.9.2.4.2
54	9.2.4.3 Parcours du focus		✓				C.9.2.4.3
55	9.2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte)		✓				C.9.2.4.4
56	9.2.4.5 Accès multiple		✓				C.9.2.4.5
57	9.2.4.6 En-têtes et étiquettes		✓				C.9.2.4.6
58	9.2.4.7 Visibilité du focus		✓				C.9.2.4.7
59	9.2.5.1 Pointer gestures (Gestes du pointeur)		✓				C.9.2.5.1
60	9.2.5.2 Pointer cancellation (Annulation du pointeur)		✓				C.9.2.5.2
61	9.2.5.3 Label in name (Étiquette dans nom)		✓				C.9.2.5.3
62	9.2.5.4 Motion actuation (Actionnement du mouvement)		✓				C.9.2.5.4
63	9.3.1.1 Langue de la page			✓			C.9.3.1.1
64	9.3.1.2 Langue d'un passage			✓			C.9.3.1.2
65	9.3.2.1 Au focus			✓			C.9.3.2.1
66	9.3.2.2 À la saisie			✓			C.9.3.2.2
67	9.3.2.3 Navigation cohérente			✓			C.9.3.2.3
68	9.3.2.4 Identification cohérente			✓			C.9.3.2.4
69	9.3.3.1 Identification des erreurs			✓			C.9.3.3.1
70	9.3.3.2 Étiquettes ou instructions			✓			C.9.3.3.2
71	9.3.3.3 Suggestions après une erreur			✓			C.9.3.3.3
72	9.3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)			✓			C.9.3.3.4

Tableau A.1 : Pages Web – Relation entre le présent document et les exigences essentielles de la Directive 2016/2102/UE (Partie 4/4)

Exigence		Exigences essentielles de la directive					Conditionnelle ou inconditionnelle	Conditionnalité de l'exigence	Évaluation
N°	Paragraphe du présent document	Perceptible	Utilisable	Compréhensible	Robuste	Condition		Paragraphe du présent document	
73	9.4.1.1 Analyse syntaxique				✓	I		C.4.1.1	
74	9.4.1.2 Nom, rôle et valeur				✓	I		C.4.1.2	
75	9.4.1.3 Status messages (Messages d'état)	✓	✓	✓	✓	I		C.4.1.3	
76	11.6.2 Continuité des fonctions d'accessibilité	✓	✓	✓	✓	I		C.11.6.2	
77	11.7 Préférences d'utilisateur	✓	✓	✓	✓	I		C.11.7	
78	11.8.1 Technologie de contenu	✓	✓	✓	✓	C	Lorsque l'ICT est un outil d'édition	C.11.8.1	
79	11.8.2 Création de contenu accessible	✓	✓	✓	✓	C	Lorsque l'ICT est un outil d'édition	C.11.8.2	
80	11.8.3 Conservation des informations d'accessibilité lors des conversions	✓	✓	✓	✓	C	Lorsque l'ICT est un outil d'édition	C.11.8.3	
81	11.8.4 Assistance au dépannage	✓	✓	✓	✓	C	Lorsque l'ICT est un outil d'édition	C.11.8.4	
82	11.8.5 Modèles	✓	✓	✓	✓	C	Lorsque l'ICT est un outil d'édition	C.11.8.5	
83	12.1.1 Fonctionnalités d'accessibilité et de compatibilité	✓	✓	✓	✓	I		C.12.1.1	
84	12.1.2 Documentation accessible	✓	✓	✓	✓	I		C.12.1.2	
85	12.2.2 Informations sur les fonctionnalités d'accessibilité et de compatibilité	✓	✓	✓	✓	I		C.12.2.2	
86	12.2.3 Communication efficace	✓		✓		I		C.12.2.3	
87	12.2.4 Documentation accessible	✓	✓	✓	✓	I		C.12.2.4	

Tableau A.2 : Applications mobiles – Relation entre le présent document et les exigences essentielles de la Directive 2016/2102/UE (Partie 1/5)

Exigence		Exigences essentielles de la directive				Conditionnelle ou inconditionnelle	Conditionnalité de l'exigence	Évaluation
N°	Paragraphe du présent document	Perceptible	Utilisable	Compréhensible	Robuste			
1	5.2 Activation des fonctionnalités d'accessibilité	✓	✓	✓	✓	C	Lorsque l'ICT possède des fonctionnalités d'accessibilité documentées	C.5.2
2	5.3 Biométrie		✓			C	Lorsque l'ICT utilise des caractéristiques biologiques	C.5.3
3	5.4 Conservation des informations d'accessibilité lors de la conversion	✓		✓	✓	C	Lorsque l'ICT convertit les informations ou la communication	C.5.4
4	5.5.2 Identification des parties actionnables	✓	✓			C	Lorsque l'ICT possède des parties actionnables	C.5.5.2
5	5.6.1 État tactile ou auditif	✓	✓			C	Lorsque l'ICT comporte une commande à verrouillage ou à bascule	C.5.6.1
6	5.6.2 État visuel	✓	✓			C	Lorsque l'ICT comporte une commande à verrouillage ou à bascule	C.5.6.2
7	5.7 Répétition de touche		✓			C	Lorsque l'ICT possède une fonction de répétition de touche qui ne peut pas être désactivée	C.5.7
8	5.8 Acceptation d'une touche à double frappe		✓			C	Lorsque l'ICT comporte un clavier ou un pavé	C.5.8
9	5.9 Actions simultanées de l'utilisateur		✓			C	Lorsque l'ICT utilise des actions simultanées de l'utilisateur pour son fonctionnement	C.5.9
10	6.1 Largeur de bande audio pour la parole	✓				C	Lorsque l'ICT réalise la communication vocale bidirectionnelle.	C.6.1
11	6.2.1 Fourniture de RTT	✓				C	Lorsque l'ICT prend en charge la communication vocale bidirectionnelle	C.6.2.1
12	6.2.2 Affichage du texte en temps réel	✓				C	Lorsque l'ICT réalise la communication vocale bidirectionnelle.	C.6.2.2
13	6.2.3 Interopérabilité	✓				C	Lorsque l'ICT réalise la communication vocale bidirectionnelle.	C.6.2.3
14	6.2.4 Réactivité du texte en temps réel	✓				C	Lorsque l'ICT réalise la communication vocale bidirectionnelle.	C.6.2.4
15	6.3 Identification de l'appelant	✓	✓	✓	✓	C	Lorsque l'ICT réalise la communication vocale bidirectionnelle.	C.6.3
16	6.5.2 Résolution alinéa a)	✓		✓		C	Lorsque l'ICT réalise la communication vocale bidirectionnelle.	C.6.5.2
17	6.5.3 Débit de trames alinéa a)	✓		✓		C	Lorsque l'ICT réalise la communication vocale bidirectionnelle.	C.6.5.3
18	7.1.1 Lecture avec sous-titres	✓				C	Lorsque l'ICT possède des capacités vidéo	C.7.1.1
19	7.1.2 Synchronisation des sous-titres	✓				C	Lorsque l'ICT possède des capacités vidéo	C.7.1.2
20	7.1.3 Conservation des sous-titres	✓				C	Lorsque l'ICT possède des capacités vidéo	C.7.1.3
21	7.2.1 Lecture de l'audiodescription	✓				C	Lorsque l'ICT possède des capacités vidéo	C.7.2.1
22	7.2.2 Synchronisation de l'audiodescription	✓				C	Lorsque l'ICT possède des capacités vidéo	C.7.2.2

Tableau A.2 : Applications mobiles – Relation entre le présent document et les exigences essentielles de la Directive 2016/2102/UE (Partie 2/5)

N°	Exigence Paragraphe du présent document	Exigences essentielles de la directive				Conditionnelle ou inconditionnelle	Conditionnalité de l'exigence Condition	Évaluation Paragraphe du présent document
		Perceptible	Utilisable	Compréhensible	Robuste			
23	7.2.3 Conservation de l'audiodescription	✓				C	Lorsque l'ICT possède des capacités vidéo	C.7.2.3
24	7.3 Commandes utilisateur pour les sous-titres et l'audiodescription	✓	✓			C	Lorsque l'ICT possède des capacités vidéo	C.7.3
25	11.1.1.1.1 Contenu non textuel (fonctionnalité ouverte)	✓				I		C.11.1.1.1.1
26	11.1.1.1.2 Contenu non textuel (fonctionnalité verrouillée)	✓				I		C.11.1.1.1.2
27	11.1.2.1.1 Contenu seulement audio ou vidéo (préenregistré – fonctionnalité ouverte)	✓				I		C.11.1.2.1.1
28	11.1.2.1.2 Contenu seulement audio ou vidéo (préenregistré – fonctionnalité verrouillée)	✓				I		C.11.1.2.1.2
29	11.1.2.2 Sous-titres (préenregistrés)	✓				I		C.11.1.2.2
30	11.1.2.3.1 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré – fonctionnalité ouverte)	✓				I		C.11.1.2.3.1
31	11.1.2.3.2 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré – fonctionnalité verrouillée)	✓				I		C.11.1.2.3.2
32	11.1.2.4 Sous-titres (en direct)	✓				I		C.11.1.2.4
33	11.1.2.5 Audiodescription (préenregistrée)	✓				I		C.11.1.2.5
34	11.1.3.1.1 Informations et relations (fonctionnalité ouverte)	✓				I		C.11.1.3.1.1
35	11.1.3.2.1 Ordre séquentiel logique (fonctionnalité ouverte)	✓				I		C.11.1.3.2.1
36	11.1.3.3 Caractéristiques sensorielles	✓				I		C.11.1.3.3
37	11.1.3.4 Orientation	✓	✓			I		C.11.1.3.4
38	11.1.3.5 Identify input purpose (Identification de l'objet de la saisie)	✓						C.11.1.3.5
39	11.1.4.1 Utilisation de la couleur	✓				I		C.11.1.4.1
40	11.1.4.2 Contrôle du son	✓				I		C.11.1.4.2
41	11.1.4.3 Contraste (minimum)	✓				I		C.11.1.4.3
42	11.1.4.4.1 Redimensionnement du texte (fonctionnalité ouverte)	✓				I		C.11.1.4.4.1

Tableau A.2 : Applications mobiles – Relation entre le présent document et les exigences essentielles de la Directive 2016/2102/UE (Partie 3/5)

Exigence		Exigences essentielles de la directive					Conditionnalité de l'exigence	Évaluation
N°	Paragraphe du présent document	Perceptible	Utilisable	Compréhensible	Robuste	Conditionnelle ou inconditionnelle	Condition	Paragraphe du présent document
44	11.1.4.5.1 Texte sous forme d'image (fonctionnalité ouverte)	✓						C.11.1.4.5.1
45	11.1.4.10.1 Reflow (Refusion) (fonctionnalité ouverte)	✓						C.11.1.4.10.1
46	11.1.4.10.2 Reflow (Refusion) (fonctionnalité verrouillée)	✓						C.11.1.4.10.2
47	11.1.4.11 Non-text contrast (Contraste non textuel)	✓						C.11.1.4.11
48	11.1.4.12 Text spacing (Espacement de texte)	✓	✓					C.11.1.4.12
49	11.1.4.13 Content on hover or focus (Contenu sur survol ou focus)	✓	✓					C.11.1.4.13
50	11.2.1.1.1 Clavier (fonctionnalité ouverte)		✓					C.11.2.1.1.1
51	11.2.1.1.2 Clavier (fonctionnalité verrouillée)		✓					C.11.2.1.1.2
52	11.2.1.2 Pas de piège au clavier		✓					C.11.2.1.2
53	11.2.1.4.1 Character key shortcuts (Raccourcis clavier) (fonctionnalité ouverte)		✓					C.11.2.1.4.1
54	11.2.1.4.2 Character key shortcuts (Raccourcis clavier) (fonctionnalité verrouillée)		✓					C.11.2.1.4.2
55	11.2.2.1 Réglage du délai		✓					C.11.2.2.1
56	11.2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer		✓					C.11.2.2.2
57	11.2.3.1 Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique		✓					C.11.2.3.1
58	11.2.4.3 Parcours du focus		✓					C.11.2.4.3
59	11.2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte)		✓					C.11.2.4.4
60	11.2.4.6 En-têtes et étiquettes		✓					C.11.2.4.6
61	11.2.4.7 Visibilité du focus		✓					C.11.2.4.7
62	11.2.5.1 Pointer gestures (Gestes du pointeur)		✓					C.11.2.5.1
63	11.2.5.2 Pointer cancellation (Annulation du pointeur)		✓					C.11.2.5.2
64	11.2.5.3 Label in name (Étiquette dans nom)		✓					C.11.2.5.3
65	11.2.5.4 Motion actuation (Actionnement du mouvement)		✓					C.11.2.5.4
66	11.3.1.1.1 Langue du logiciel (fonctionnalité ouverte)			✓				C.11.3.1.1.1

Tableau A.2 : Applications mobiles – Relation entre le présent document et les exigences essentielles de la Directive 2016/2102/UE (Partie 4/5)

Exigence		Conditionnalité de l'exigence					Évaluation
N°	Paragraphe du présent document	Exigences essentielles de la directive				Conditionnelle ou inconditionnelle	Paragraphe du présent document
		Perceptible	Utilisable	Compréhensible	Robuste		
67	11.3.1.1.2 Langue du logiciel (fonctionnalité verrouillée)			✓			C.11.3.1.1.2
68	11.3.2.1 Au focus			✓			C.11.3.2.1
69	11.3.2.2 À la saisie			✓			C.11.3.2.2
70	11.3.3.1.1 Identification des erreurs (fonctionnalité ouverte)			✓			C.11.3.3.1.1
71	11.3.3.1.2 Identification des erreurs (fonctionnalité verrouillée)			✓			C.11.3.3.1.2
72	11.3.3.2 Étiquettes ou instructions			✓			C.11.3.3.2
73	11.3.3.3 Suggestions après une erreur			✓			C.11.3.3.3
74	11.3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)			✓			C.11.3.3.4
75	11.4.1.1.1 Analyse syntaxique (fonctionnalité ouverte)				✓		C.11.4.1.1.1
76	11.4.1.2.1 Nom, rôle et valeur (fonctionnalité ouverte)				✓		C.11.4.1.2.1
77	11.5.2.3 Utilisation des services d'accessibilité	✓	✓	✓	✓		C.11.5.2.3
78	11.5.2.5 Informations sur les objets	✓		✓			C.11.5.2.5
79	11.5.2.6 Ligne, colonne et entêtes	✓		✓			C.11.5.2.6
80	11.5.2.7 Valeurs	✓		✓			C.11.5.2.7
81	11.5.2.8 Relations par étiquettes	✓		✓			C.11.5.2.8
82	11.5.2.9 Relations parent-enfant	✓		✓			C.11.5.2.9
83	11.5.2.10 Texte	✓		✓			C.11.5.2.10
84	11.5.2.11 Liste des actions possibles		✓				C.11.5.2.11
85	11.5.2.12 Exécution des actions possibles		✓				C.11.5.2.12
86	11.5.2.13 Suivi du focus et des attributs de sélection		✓				C.11.5.2.13
87	11.5.2.14 Modification du focus et des attributs de sélection		✓				C.11.5.2.14
88	11.5.2.15 Notification des modifications		✓	✓			C.11.5.2.15
89	11.5.2.16 Modifications des états et propriétés		✓				C.11.5.2.16
90	11.5.2.17 Modifications de valeurs et de texte		✓				C.11.5.2.17
91	11.6.2 Continuité des fonctions d'accessibilité	✓	✓	✓	✓		C.11.6.2
92	11.7 Préférences d'utilisateur	✓	✓	✓	✓		C.11.7

Tableau A.2 : Applications mobiles – Relation entre le présent document et les exigences essentielles de la Directive 2016/2102/UE (Partie 5/5)

Exigence					Conditionnalité de l'exigence		Évaluation	
N°	Paragraphe du présent document	Exigences essentielles de la directive				Conditionnelle ou inconditionnelle	Condition	Paragraphe du présent document
		Perceptible	Utilisable	Compréhensible	Robuste			
93	11.8.1 Technologie de contenu	✓	✓	✓	✓	C	Lorsque l'ICT est un outil d'édition	C.11.8.1
94	11.8.2 Création de contenu accessible	✓	✓	✓	✓	C	Lorsque l'ICT est un outil d'édition	C.11.8.2
95	11.8.3 Conservation des informations d'accessibilité lors des conversions	✓	✓	✓	✓	C	Lorsque l'ICT est un outil d'édition	C.11.8.3
96	11.8.4 Assistance au dépannage	✓	✓	✓	✓	C	Lorsque l'ICT est un outil d'édition	C.11.8.4
97	11.8.5 Modèles	✓	✓	✓	✓	C	Lorsque l'ICT est un outil d'édition	C.11.8.5
98	12.1.1 Fonctionnalités d'accessibilité et de compatibilité	✓	✓	✓	✓	I		C.12.1.1
99	12.1.2 Documentation accessible	✓	✓	✓	✓	I		C.12.1.2
100	12.2.2 Informations sur les fonctionnalités d'accessibilité et de compatibilité	✓	✓	✓	✓	I		C.12.2.2
101	12.2.3 Communication efficace	✓		✓		I		C.12.2.3
102	12.2.4 Documentation accessible	✓	✓	✓	✓	I		C.12.2.4

Annexe B (informative) :

Relations entre les exigences et les déclarations de performances fonctionnelles

B.1 Relations entre les Articles 5 à 13 et les déclarations de performances fonctionnelles

Le Tableau B.2 indique les exigences définies dans les Articles 5 à 13 qui étayent chacune des déclarations de performances fonctionnelles définies au paragraphe 4.2.

Pour adapter le Tableau B.2 à la taille de la page, les abréviations indiquées dans le Tableau B.1 ont été utilisées dans les en-têtes de colonne du Tableau B.2.

Tableau B.1 : Légende des désignations des en-têtes de colonne utilisées dans le Tableau B.2

Numéro de paragraphe	Abréviation de l'en-tête de colonne	Déclaration de performances fonctionnelles
4.2.1	WV	Utilisation sans vision
4.2.2	LV	Utilisation avec vision limitée
4.2.3	WPC	Utilisation sans perception des couleurs
4.2.4	WH	Utilisation sans audition
4.2.5	LH	Utilisation avec audition limitée
4.2.6	WVC	Utilisation sans capacités vocales
4.2.7	LMS	Utilisation avec manipulation ou force limitée
4.2.8	LR	Utilisation avec accessibilité limitée
4.2.9	PST	Réduction des éléments déclencheurs de crises de photosensibilité
4.2.10	LC	Utilisation avec capacités cognitives limitées
4.2.11	P	Confidentialité

Les abréviations suivantes ont été utilisées pour représenter la relation entre les exigences des articles 5 à 13 et les déclarations de performances fonctionnelles :

- P = relation principale. L'exigence appuie la déclaration de performances fonctionnelles.
- S = relation secondaire. L'exigence appuie partiellement la déclaration de performances fonctionnelles car certains utilisateurs peuvent exploiter la fonction dans des cas spécifiques.

Tableau B.2 : Exigences des articles 5 à 13 appuyant les besoins d'accessibilité exprimés dans les déclarations de performances fonctionnelles (Partie 1/10)

Exigences	4.2.1 WV	4.2.2 LV	4.2.3 WPC	4.2.4 WH	4.2.5 LH	4.2.6 WVC	4.2.7 LMS	4.2.8 LR	4.2.9 PST	4.2.10 LC	4.2.11 P
5.1.2.1 Fonctionnalité verrouillée	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
5.1.2.2 Technologie d'assistance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	S
5.1.3.1 Généralités (fait partie de 5.1.3 Accès non visuel)	P	S	-	-	-	-	-	-	-	S	-
5.1.3.2 Fourniture de sortie auditive, y compris la parole	P	S	-	-	-	-	-	-	-	S	-
5.1.3.3 Corrélation de sortie auditive	-	P	-	-	-	-	-	-	-	S	-
5.1.3.4 Commande par l'utilisateur de la sortie vocale	P	S	-	-	-	-	-	-	-	S	-
5.1.3.5 Interruption automatique de la sortie vocale	P	S	-	-	-	-	-	-	-	S	-
5.1.3.6 Sortie vocale pour contenu non textuel	P	S	-	-	-	-	-	-	-	S	-
5.1.3.7 Sortie vocale pour les informations vidéo	P	S	-	-	-	-	-	-	-	S	-
5.1.3.8 Saisie masquée	P	S	-	-	-	-	-	-	-	S	P
5.1.3.9 Accès privé aux données personnelles	P	S	-	-	-	-	-	-	-	S	P
5.1.3.10 Sortie audio non perturbatrice	P	S	-	-	-	-	-	-	-	S	-
5.1.3.11 Volume d'écoute privée	P	S	-	-	S	-	-	-	-	S	S
5.1.3.12 Volume du haut-parleur	P	S	-	-	S	-	-	-	-	S	-
5.1.3.13 Réinitialisation du volume	P	S	-	-	S	-	-	-	-	S	-
5.1.3.14 Langues parlées	P	S	-	-	-	-	-	-	-	S	-
5.1.3.15 Identification non visuelle des erreurs	P	S	-	-	-	-	-	-	-	S	-
5.1.3.16 Reçus, tickets et sorties transactionnelles	P	S	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5.1.4 Fonctionnalité ne permettant pas l'agrandissement du texte	-	P	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5.1.5 Sortie visuelle pour informations audio	-	-	-	P	P	-	-	-	-	S	-
5.1.6.1 Utilisation sans interface clavier (fonctionnalité verrouillée)	P	P	-	-	-	S	P	-	-	-	-
5.1.6.2 Utilisation sans interface clavier (cible de saisie)	P	P	-	-	-	S	P	-	-	-	-
5.2 Activation des fonctionnalités d'accessibilité	P	P	P	P	P	-	P	-	-	-	-
5.3 Biométrie	P	P	-	P	-	P	P	P	-	-	P
5.4 Conservation des informations d'accessibilité lors de la conversion	P	P	-	P	P	-	-	-	-	S	-
5.5.1 Moyens d'utilisation	-	-	-	-	-	-	P	-	-	-	-
5.5.2 Identification des parties actionnables	P	S	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5.6.1 État tactile ou auditif	P	P	-	-	-	-	-	-	-	S	-
5.6.2 État visuel	-	-	-	P	P	-	P	P	-	S	-
5.7 Répétition de touche	-	-	-	-	-	-	P	-	-	S	-

Tableau B.2 : Exigences des articles 5 à 13 appuyant les besoins d'accessibilité exprimés dans les déclarations de performances fonctionnelles (Partie 2/10)

Exigences	4.2.1 WV	4.2.2 LV	4.2.3 WPC	4.2.4 WH	4.2.5 LH	4.2.6 WVC	4.2.7 LMS	4.2.8 LR	4.2.9 PST	4.2.10 LC	4.2.11 P
5.8 Acceptation d'une touche à double frappe	-	-	-	-	-	-	P	P	-	S	-
5.9 Actions simultanées de l'utilisateur	-	-	-	-	-	-	P	P	-	S	-
6.1 Largeur de bande audio pour la parole (recommandation informative)	-	-	-	-	P	-	-	-	-	-	-
6.2.1.1 Communication RTT	-	-	-	P	S	S	-	-	-	-	-
6.2.1.2 Voix et texte simultanés	-	-	-	P	P	S	-	-	-	-	-
6.2.2.1 Affichage visuellement différenciable	-	-	-	P	S	S	-	-	-	-	-
6.2.2.2 Sens émission et réception déterminable par programme	-	-	-	P	S	S	-	-	-	-	-
6.2.3 Interopérabilité	-	-	-	P	S	S	-	-	-	-	-
6.2.4 Réactivité du texte en temps réel	-	-	-	P	S	S	-	-	-	-	-
6.3 Identification de l'appelant	P	P	-	-	-	-	-	-	-	S	-
6.4 Alternatives aux services vocaux	-	-	-	P	P	P	-	-	-	-	-
6.5.2 Résolution	-	-	-	P	P	S	-	-	-	-	-
6.5.3 Débit de trames	-	-	-	P	P	S	-	-	-	-	-
6.5.4 Synchronisation entre audio et vidéo	-	-	-	P	P	S	-	-	-	-	-
6.6 Alternatives aux services vidéo	P	S	-	P	P	P	-	-	-	-	-
7.1.1 Lecture avec sous-titres	-	-	-	P	P	-	-	-	-	S	-
7.1.2 Synchronisation des sous-titres	-	-	-	P	P	-	-	-	-	S	-
7.1.3 Conservation des sous-titres	-	-	-	P	P	-	-	-	-	S	-
7.2.1 Lecture de l'audiodescription	P	P	-	-	-	-	-	-	-	S	-
7.2.2 Synchronisation de l'audiodescription	P	P	-	-	-	-	-	-	-	S	-
7.2.3 Conservation de l'audiodescription	P	P	-	-	-	-	-	-	-	S	-
7.3 Commandes utilisateur pour les sous-titres et l'audiodescription	P	P	-	P	P	-	-	-	-	S	-
8.1.2 Connexions standard	P	P	-	-	P	-	P	P	-	P	-
8.1.3 Couleur	-	S	P	-	-	-	-	-	-	S	-
8.2.1.1 Plage de volume vocal	-	-	-	-	P	-	-	-	-	-	-
8.2.1.2 Réglage de volume incrémental	-	-	-	-	P	-	-	-	-	-	-
8.2.2.1 Appareils à ligne fixe	-	-	-	-	P	-	-	-	-	-	-
8.2.2.2 Appareils de communication sans fil	-	-	-	-	P	-	-	-	-	-	-
8.3.2.1 Différence de niveau	-	-	-	-	-	-	-	P	-	-	-
8.3.2.2 Dégagement ou espace au sol	-	-	-	-	-	-	-	P	-	-	-
8.3.2.3.1 Approche – Généralités	-	-	-	-	-	-	-	P	-	-	-
8.3.2.3.2 Approche par l'avant	-	-	-	-	-	-	-	P	-	-	-

Tableau B.2 : Exigences des articles 5 à 13 appuyant les besoins d'accessibilité exprimés dans les déclarations de performances fonctionnelles (Partie 3/10)

Exigences	4.2.1 WV	4.2.2 LV	4.2.3 WPC	4.2.4 WH	4.2.5 LH	4.2.6 WVC	4.2.7 LMS	4.2.8 LR	4.2.9 PST	4.2.10 LC	4.2.11 P
8.3.2.3.3 Approche parallèle	-	-	-	-	-	-	-	P	-	-	-
8.3.2.4 Largeur de dégagement pour les genoux et les pieds	-	-	-	-	-	-	-	P	-	-	-
8.3.2.5 Dégagement pour les pieds	-	-	-	-	-	-	-	P	-	-	-
8.3.2.6 Dégagement pour les genoux	-	-	-	-	-	-	-	P	-	-	-
8.3.3.1.1 Accessibilité avant haute sans obstacle	-	-	-	-	-	-	-	P	-	-	-
8.3.3.1.2 Accessibilité avant basse sans obstacle	-	-	-	-	-	-	-	P	-	-	-
8.3.3.1.3.1 Dégagement au sol	-	-	-	-	-	-	-	P	-	-	-
8.3.3.1.3.2 Accessibilité avant avec obstacle (< 510 mm)	-	-	-	-	-	-	-	P	-	-	-
8.3.3.1.3.3 Accessibilité avant avec obstacle (< 635 mm)	-	-	-	-	-	-	-	P	-	-	-
8.3.3.2.1 Accessibilité latérale haute sans obstacle	-	-	-	-	-	-	-	P	-	-	-
8.3.3.2.2 Accessibilité latérale basse sans obstacle	-	-	-	-	-	-	-	P	-	-	-
8.3.3.2.3.1 Accessibilité latérale avec obstacle (≤ 255 mm)	-	-	-	-	-	-	-	P	-	-	-
8.3.3.2.3.2 Accessibilité latérale avec obstacle (≤ 610 mm)	-	-	-	-	-	-	-	P	-	-	-
8.3.4 Visibilité	-	-	-	-	-	-	-	P	-	-	-
8.3.5 Instructions d'installation	-	-	-	-	-	-	-	P	-	-	-
8.4.1 Touches numériques	P	S	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8.4.2.1 Moyens d'utilisation des parties mécaniques	-	-	-	-	-	-	P	-	-	-	-
8.4.2.2 Force d'utilisation des parties mécaniques	-	-	-	-	-	-	P	-	-	-	-
8.4.3 Clés, tickets et cartes de transport	P	S	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8.5 Indication tactile du mode vocal	P	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.1.1.1 Contenu non textuel	P	P	-	P	S	-	-	-	-	S	S
9.1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (préenregistré)	P	P	-	P	P	-	-	-	-	S	-
9.1.2.2 Sous-titres (préenregistrés)	-	-	-	P	P	-	-	-	-	S	-
9.1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré)	P	S	-	-	-	-	-	-	-	S	-
9.1.2.4 Sous-titres (en direct)	-	-	-	P	P	-	-	-	-	S	-
9.1.2.5 Audiodescription (préenregistrée)	P	S	-	-	-	-	-	-	-	S	-
9.1.3.1 Informations et relations	P	S	-	-	-	-	-	-	-	S	-
9.1.3.2 Ordre séquentiel logique	P	S	-	-	-	-	-	-	-	S	-
9.1.3.3 Caractéristiques sensorielles	P	P	P	P	P	-	-	-	-	S	-

Tableau B.2 : Exigences des articles 5 à 13 appuyant les besoins d'accessibilité exprimés dans les déclarations de performances fonctionnelles (Partie 4/10)

Exigences	4.2.1 WV	4.2.2 LV	4.2.3 WPC	4.2.4 WH	4.2.5 LH	4.2.6 WVC	4.2.7 LMS	4.2.8 LR	4.2.9 PST	4.2.10 LC	4.2.11 P
9.1.3.4 Orientation	-	-	-	-	-	-	P	P	-	S	-
9.1.3.5 Identify input purpose (Identification de l'objet de la saisie)	-	P	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.1.4.1 Utilisation de la couleur	P	P	P	-	-	-	-	-	-	S	-
9.1.4.2 Contrôle du son	P	-	-	-	P	-	-	-	-	S	-
9.1.4.3 Contraste (minimum)	-	P	P	-	-	-	-	-	-	S	-
9.1.4.4 Redimensionnement du texte	-	P	-	-	-	-	S	-	-	-	-
9.1.4.5 Texte sous forme d'image	-	P	P	-	-	-	-	-	-	S	-
9.1.4.10 Reflow (Refusion)	-	P	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.1.4.11 Non-text contrast (Contraste non textuel)	-	P	P	-	-	-	-	-	-	S	-
9.1.4.12 Text spacing (Espacement de texte)	-	P	-	-	-	-	-	-	-	P	-
9.1.4.13 Content on hover or focus (Contenu sur survol ou focus)	-	P	-	-	-	-	-	-	-	P	-
9.2.1.1 Clavier	P	P	-	-	-	S	P	-	-	-	-
9.2.1.2 Pas de piège au clavier	P	P	-	-	-	S	P	-	-	-	-
9.2.1.4 Character key shortcuts (Raccourcis clavier)	-	-	-	-	-	-	P	P	-	S	-
9.2.2.1 Réglage du délai	P	P	-	P	P	-	P	-	-	P	-
9.2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer	P	P	-	P	P	-	P	-	-	P	-
9.2.3.1 Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique	-	-	-	-	-	-	-	-	P	-	-
9.2.4.1 Contourner des blocs	P	P	-	-	-	S	P	-	-	P	-
9.2.4.2 Titre de page	P	P	-	-	-	-	P	-	-	P	-
9.2.4.3 Parcours du focus	P	P	-	S	-	-	P	-	-	P	-
9.2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte)	P	P	-	-	-	S	P	-	-	P	-
9.2.4.5 Accès multiple	P	P	-	-	-	S	P	-	-	P	-
9.2.4.6 En-têtes et étiquettes	P	P	-	S	-	S	P	-	-	P	-
9.2.4.7 Visibilité du focus	P	P	-	-	-	S	P	-	-	P	-
9.2.5.1 Pointer gestures (Gestes du pointeur)	-	-	-	-	-	-	P	P	-	P	-
9.2.5.2 Pointer cancellation (Annulation du pointeur) (SC 2.5.2)	-	P	-	-	-	-	P	P	-	P	-
9.2.5.3 Label in name (Étiquette dans nom)	-	-	-	-	-	-	P	P	-	S	-
9.2.5.4 Motion actuation (Actionnement du mouvement)	S	S	-	-	-	-	P	P	-	S	-
9.3.1.1 Langue de la page	P	S	-	S	S	-	-	-	-	S	-
9.3.1.2 Langue d'un passage	P	S	-	S	S	-	-	-	-	S	-
9.3.2.1 Au focus	P	P	-	-	-	-	P	-	-	P	-
9.3.2.2 À la saisie	P	P	-	-	-	-	P	-	-	P	-
9.3.2.3 Navigation cohérente	P	P	-	-	-	-	-	-	-	P	-
9.3.2.4 Identification cohérente	S	P	-	-	-	-	-	-	-	P	-
9.3.3.1 Identification des erreurs	P	P	P	-	-	-	-	-	-	P	-

Tableau B.2 : Exigences des articles 5 à 13 appuyant les besoins d'accessibilité exprimés dans les déclarations de performances fonctionnelles (Partie 5/10)

Exigences	4.2.1 WV	4.2.2 LV	4.2.3 WPC	4.2.4 WH	4.2.5 LH	4.2.6 WVC	4.2.7 LMS	4.2.8 LR	4.2.9 PST	4.2.10 LC	4.2.11 P
9.3.3.2 Étiquettes ou instructions	P	P	-	-	-	S	S	-	-	P	-
9.3.3.3 Suggestions après une erreur	P	P	-	-	-	S	S	-	-	P	-
9.3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)	P	P	-	-	-	-	S	-	-	P	-
9.4.1.1 Analyse syntaxique	P	S	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.4.1.2 Nom, rôle et valeur	P	P	-	-	-	-	S	-	-	-	-
9.4.1.3 Status messages (Messages d'état)	P	P	P	P	P	S	P	P	P	P	-
9.5 Exigences de conformité aux WCAG	P	P	P	P	P	S	P	P	P	P	S
10.1.1.1 Contenu non textuel	P	P	-	P	S	-	-	-	-	S	S
10.1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (préenregistré)	P	P	-	P	P	-	-	-	-	S	-
10.1.2.2 Sous-titres (préenregistrés)	-	-	-	P	P	-	-	-	-	S	-
10.1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré)	P	S	-	-	-	-	-	-	-	S	-
10.1.2.4 Sous-titres (en direct)	-	-	-	P	P	-	-	-	-	S	-
10.1.2.5 Audiodescription (préenregistrée)	P	S	-	-	-	-	-	-	-	S	-
10.1.3.1 Informations et relations	P	S	-	-	-	-	-	-	-	S	-
10.1.3.2 Ordre séquentiel logique	P	S	-	-	-	-	-	-	-	S	-
10.1.3.3 Caractéristiques sensorielles	P	P	P	P	P	-	-	-	-	S	-
10.1.3.4 Orientation	-	-	-	-	-	-	P	P	-	S	-
10.1.3.5 Identify input purpose (Identification de l'objet de la saisie)	-	P	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10.1.4.1 Utilisation de la couleur	P	P	P	-	-	-	-	-	-	S	-
10.1.4.2 Contrôle du son	P	-	-	-	P	-	-	-	-	S	-
10.1.4.3 Contraste (minimum)	-	P	P	-	-	-	-	-	-	S	-
10.1.4.4 Redimensionnement du texte	-	P	-	-	-	-	S	-	-	-	-
10.1.4.5 Texte sous forme d'image	-	P	P	-	-	-	-	-	-	S	-
10.1.4.10 Reflow (Refusion)	-	P	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10.1.4.11 Non-text contrast (Contraste non textuel)	-	P	P	-	-	-	-	-	-	S	-
10.1.4.12 Text spacing (Espacement de texte)	-	P	-	-	-	-	-	-	-	P	-
10.1.4.13 Content on hover or focus (Contenu sur survol ou focus)	-	P	-	-	-	-	-	-	-	P	-
10.2.1.1 Clavier	P	P	-	-	-	S	P	-	-	-	-
10.2.1.2 Pas de piège au clavier	P	P	-	-	-	S	P	-	-	-	-
10.2.1.4 Character key shortcuts (Raccourcis clavier)	-	-	-	-	-	-	P	P	-	S	-
10.2.2.1 Réglage du délai	P	P	-	P	P	-	P	-	-	P	-

Tableau B.2 : Exigences des articles 5 à 13 appuyant les besoins d'accessibilité exprimés dans les déclarations de performances fonctionnelles (Partie 6/10)

Exigences	4.2.1 WV	4.2.2 LV	4.2.3 WPC	4.2.4 WH	4.2.5 LH	4.2.6 WVC	4.2.7 LMS	4.2.8 LR	4.2.9 PST	4.2.10 LC	4.2.11 P
10.2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer	P	P	-	P	P	-	P	-	-	P	-
10.2.3.1 Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique	-	-	-	-	-	-	-	-	P	-	-
10.2.4.2 Titre de document	P	P	-	-	-	-	P	-	-	P	-
10.2.4.3 Parcours du focus	P	P	-	S	-	-	P	-	-	P	-
10.2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte)	P	P	-	-	-	S	P	-	-	P	-
10.2.4.6 En-têtes et étiquettes	P	P	-	S	-	S	P	-	-	P	-
10.2.4.7 Visibilité du focus	P	P	-	-	-	S	P	-	-	P	-
10.2.5.1 Pointer gestes (Gestes du pointeur)	-	-	-	-	-	-	P	P	-	P	-
10.2.5.2 Pointer cancellation (Annulation du pointeur)	-	P	-	-	-	-	P	P	-	P	-
10.2.5.3 Label in name (Étiquette dans nom)	-	-	-	-	-	-	P	P	-	S	-
10.2.5.4 Motion actuation (Actionnement du mouvement)	S	S	-	-	-	-	P	P	-	S	-
10.3.1.1 Langue de la page	P	S	-	S	S	-	-	-	-	S	-
10.3.1.2 Langue d'un passage	P	S	-	S	S	-	-	-	-	S	-
10.3.2.1 Au focus	P	P	-	-	-	-	P	-	-	P	-
10.3.2.2 À la saisie	P	P	-	-	-	-	P	-	-	P	-
10.3.3.1 Identification des erreurs	P	P	P	-	-	-	-	-	-	P	-
10.3.3.2 Étiquettes ou instructions	P	P	-	-	-	S	S	-	-	P	-
10.3.3.3 Suggestions après une erreur	P	P	-	-	-	S	S	-	-	P	-
10.3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)	P	P	-	-	-	-	S	-	-	P	-
10.4.1.1 Analyse syntaxique	P	S	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10.4.1.2 Nom, rôle et valeur	P	P	-	-	-	-	S	-	-	-	-
10.5 Positionnement des sous-titres	-	-	-	P	P	-	-	-	-	S	-
10.6 Synchronisation de l'audiodescription	P	S	-	-	-	-	-	-	-	S	-
11.1.1.1.1 Contenu non textuel (fonctionnalité ouverte)	P	P	-	P	S	-	-	-	-	S	S
11.1.1.1.2 Contenu non textuel (fonctionnalité verrouillée)	P	P	-	P	S	-	-	-	-	S	S
11.1.2.1.1 Contenu seulement audio ou vidéo (préenregistré – fonctionnalité ouverte)	P	P	-	P	P	-	-	-	-	S	-
11.1.2.1.2.1 Contenu seulement audio préenregistré (fonctionnalité verrouillée)	-	-	-	P	P	-	-	-	-	S	-
11.1.2.1.2.2 Contenu seulement vidéo préenregistré (fonctionnalité verrouillée)	P	S	-	-	-	-	-	-	-	S	-

Tableau B.2 : Exigences des articles 5 à 13 appuyant les besoins d'accessibilité exprimés dans les déclarations de performances fonctionnelles (Partie 7/10)

Exigences	4.2.1 WV	4.2.2 LV	4.2.3 WPC	4.2.4 WH	4.2.5 LH	4.2.6 WVC	4.2.7 LMS	4.2.8 LR	4.2.9 PST	4.2.10 LC	4.2.11 P
11.1.2.2 Sous-titres (préenregistrés)	-	-	-	P	P	-	-	-	-	S	-
11.1.2.3.1 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré – fonctionnalité ouverte)	P	S	-	-	-	-	-	-	-	S	-
11.1.2.3.2 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré – fonctionnalité verrouillée)	P	S	-	-	-	-	-	-	-	S	-
11.1.2.4 Sous-titres (en direct)	-	-	-	P	P	-	-	-	-	S	-
11.1.2.5 Audiodescription (préenregistrée)	P	S	-	-	-	-	-	-	-	S	-
11.1.3.1.1 Informations et relations (fonctionnalité ouverte)	P	S	-	-	-	-	-	-	-	S	-
11.1.3.1.2 Informations et relations (fonctionnalité verrouillée)	P	S	-	-	-	-	-	-	-	S	-
11.1.3.2.1 Ordre séquentiel logique (fonctionnalité ouverte)	P	S	-	-	-	-	-	-	-	S	-
11.1.3.2.2 Ordre séquentiel logique (fonctionnalité verrouillée)	P	S	-	-	-	-	-	-	-	S	-
11.1.3.3 Caractéristiques sensorielles	P	P	P	P	P	-	-	-	-	S	-
11.1.3.4 Orientation	-	-	-	-	-	-	P	P	-	S	-
11.1.3.5 Identify input purpose (Identification de l'objet de la saisie)	-	P	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11.1.4.1 Utilisation de la couleur	P	P	P	-	-	-	-	-	-	S	-
11.1.4.2 Contrôle du son	P	-	-	-	P	-	-	-	-	S	-
11.1.4.3 Contraste (minimum)	-	P	P	-	-	-	-	-	-	S	-
11.1.4.4.1 Redimensionnement du texte (fonctionnalité ouverte)	-	P	-	-	-	-	S	-	-	-	-
11.1.4.4.2 Redimensionnement du texte (fonctionnalité verrouillée)	-	P	-	-	-	-	S	-	-	-	-
11.1.4.5.1 Texte sous forme d'image (fonctionnalité ouverte)	-	P	P	-	-	-	-	-	-	S	-
11.1.4.5.2 Texte sous forme d'image (fonctionnalité verrouillée)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11.1.4.10.1 Reflow (Refusion) (fonctionnalité ouverte)	-	P	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11.1.4.10.2 Reflow (Refusion) (fonctionnalité verrouillée)	-	P	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11.1.4.11 Non-text contrast (Contraste non textuel)	-	P	P	-	-	-	-	-	-	S	-

Tableau B.2 : Exigences des articles 5 à 13 appuyant les besoins d'accessibilité exprimés dans les déclarations de performances fonctionnelles (Partie 8/10)

Exigences	4.2.1 WV	4.2.2 LV	4.2.3 WPC	4.2.4 WH	4.2.5 LH	4.2.6 WVC	4.2.7 LMS	4.2.8 LR	4.2.9 PST	4.2.10 LC	4.2.11 P
11.1.4.12 Text spacing (Espace de texte)	-	P	-	-	-	-	-	-	-	P	-
11.1.4.13 Content on hover or focus (Contenu sur survol ou focus)	-	P	-	-	-	-	-	-	-	P	-
11.2.1.1.1 Clavier (fonctionnalité ouverte)	P	P	-	-	-	S	P	-	-	-	-
11.2.1.1.2 Clavier (fonctionnalité verrouillée)	P	P	-	-	-	S	P	-	-	-	-
11.2.1.2 Pas de piège au clavier	P	P	-	-	-	S	P	-	-	-	-
11.2.1.4.1 Character key shortcuts (Raccourcis clavier) (fonctionnalité ouverte)	-	-	-	-	-	-	P	P	-	S	-
11.2.1.4.2 Character key shortcuts (Raccourcis clavier) (fonctionnalité verrouillée)	-	-	-	-	-	-	P	P	-	S	-
11.2.2.1 Réglage du délai	P	P	-	P	P	-	P	-	-	P	-
11.2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer	P	P	-	P	P	-	P	-	-	P	-
11.2.3.1 Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique	-	-	-	-	-	-	-	-	P	-	-
11.2.4.3 Parcours du focus	P	P	-	S	-	-	P	-	-	P	-
11.2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte)	P	P	-	-	-	S	P	-	-	P	-
11.2.4.6 En-têtes et étiquettes	P	P	-	S	-	S	P	-	-	P	-
11.2.4.7 Visibilité du focus	P	P	-	-	-	S	P	-	-	P	-
11.2.5.1 Pointer gestures (Gestes du pointeur)	-	-	-	-	-	-	P	P	-	P	-
11.2.5.2 Pointer cancellation (Annulation du pointeur)	-	P	-	-	-	-	P	P	-	P	-
11.2.5.3 Label in name (Étiquette dans nom)	-	-	-	-	-	-	P	P	-	S	-
11.2.5.4 Motion actuation (Actionnement du mouvement)	S	S	-	-	-	-	P	P	-	S	-
11.3.1.1.1 Langue du logiciel (fonctionnalité ouverte)	P	S	-	S	S	-	-	-	-	S	-
11.3.1.1.2 Langue du logiciel (fonctionnalité verrouillée)	P	S	-	S	S	-	-	-	-	S	-
11.3.2.1 Au focus	P	P	-	-	-	-	P	-	-	P	-
11.3.2.2 À la saisie	P	P	-	-	-	-	P	-	-	P	-
11.3.3.1.1 Identification des erreurs (fonctionnalité ouverte)	P	P	P	-	-	-	-	-	-	P	-
11.3.3.1.2 Identification des erreurs (fonctionnalité verrouillée)	P	P	P	-	-	-	-	-	-	P	-
11.3.3.2 Étiquettes ou instructions	P	P	-	-	-	S	S	-	-	P	-
11.3.3.3 Suggestions après une erreur	P	P	-	-	-	S	S	-	-	P	-
11.3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)	P	P	-	-	-	-	S	-	-	P	-
11.4.1.1.1 Analyse syntaxique (fonctionnalité ouverte)	P	S	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau B.2 : Exigences des articles 5 à 13 appuyant les besoins d'accessibilité exprimés dans les déclarations de performances fonctionnelles (Partie 9/10)

Exigences	4.2.1 WV	4.2.2 LV	4.2.3 WPC	4.2.4 WH	4.2.5 LH	4.2.6 WVC	4.2.7 LMS	4.2.8 LR	4.2.9 PST	4.2.10 LC	4.2.11 P
11.4.1.1.2 Analyse syntaxique (fonctionnalité verrouillée)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11.4.1.2.1 Nom, rôle et valeur (fonctionnalité ouverte)	P	P	-	-	-	-	S	-	-	-	-
11.4.1.2.2 Nom, rôle et valeur (fonctionnalité verrouillée)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11.5.1 Fonctionnalité verrouillée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11.5.2.1 Prise en charge des services d'accessibilité de plate-forme pour les logiciels disposant d'une interface utilisateur	P	P	-	-	-	-	P	-	-	S	-
11.5.2.2 Prise en charge des services d'accessibilité de plate-forme pour les technologies d'assistance	P	P	-	-	-	-	P	-	-	S	-
11.5.2.3 Utilisation des services d'accessibilité	P	P	-	-	-	-	P	-	-	S	-
11.5.2.4 Technologie d'assistance	P	P	-	-	-	-	P	-	-	S	-
11.5.2.5 Informations sur les objets	P	P	-	-	-	-	P	-	-	S	-
11.5.2.6 Ligne, colonne et entêtes	P	P	-	-	-	-	P	-	-	S	-
11.5.2.7 Valeurs	P	P	-	-	-	-	P	-	-	S	-
11.5.2.8 Relations par étiquettes	P	P	-	-	-	-	P	-	-	S	-
11.5.2.9 Relations parent-enfant	P	P	-	-	-	-	P	-	-	S	-
11.5.2.10 Texte	P	P	-	-	-	-	P	-	-	S	-
11.5.2.11 Liste des actions possibles	P	P	-	-	-	-	P	-	-	S	-
11.5.2.12 Exécution des actions possibles	P	P	-	-	-	-	P	-	-	S	-
11.5.2.13 Suivi du focus et des attributs de sélection	P	P	-	-	-	-	P	-	-	S	-
11.5.2.14 Modification du focus et des attributs de sélection	P	P	-	-	-	-	P	-	-	S	-
11.5.2.15 Notification des modifications	P	P	-	-	-	-	P	-	-	S	-
11.5.2.16 Modifications des états et propriétés	P	P	-	-	-	-	P	-	-	S	-
11.5.2.17 Modifications de valeurs et de texte	P	P	-	-	-	-	P	-	-	S	-
11.6.1 Commande par l'utilisateur des fonctions d'accessibilité	P	P	P	P	P	-	P	-	-	-	-
11.6.2 Continuité des fonctions d'accessibilité	P	P	P	P	P	-	P	-	-	-	-
11.7 Préférences d'utilisateur	-	P	P	-	-	-	-	-	-	S	-
11.8.1 Technologie de contenu	P	P	P	P	P	S	P	P	P	P	S
11.8.2 Création de contenu accessible	P	P	P	P	P	S	P	P	P	P	S

Tableau B.2 : Exigences des articles 5 à 13 appuyant les besoins d'accessibilité exprimés dans les déclarations de performances fonctionnelles (Partie 10/10)

Exigences	4.2.1 WV	4.2.2 LV	4.2.3 WPC	4.2.4 WH	4.2.5 LH	4.2.6 WVC	4.2.7 LMS	4.2.8 LR	4.2.9 PST	4.2.10 LC	4.2.11 P
11.8.3 Conservation des informations d'accessibilité lors des conversions	P	P	P	P	P	S	P	P	P	P	S
11.8.4 Assistance au dépannage	P	P	P	P	P	S	P	P	P	P	S
11.8.5 Modèles	P	P	P	P	P	S	P	P	P	P	S
12.1.1 Fonctionnalités d'accessibilité et de compatibilité	P	P	P	P	P	-	P	-	-	S	-
12.1.2 Documentation accessible	P	P	P	P	P	S	P	P	P	P	S
12.2.2 Informations sur les fonctionnalités d'accessibilité et de compatibilité	P	P	P	P	P	-	P	-	-	S	-
12.2.3 Communication efficace	-	-	-	P	P	P	-	-	-	S	-
12.2.4 Documentation accessible	P	P	P	P	P	S	P	P	P	P	S
13.1.2 Services de relais de texte	-	-	-	P	P	P	-	-	-	S	-
13.1.3 Services de relais de signes	-	-	-	P	P	P	-	-	-	-	-
13.1.4 Services de relais de lecture labiale	-	-	-	P	P	P	-	-	-	-	-
13.1.5 Services de téléphonie avec sous-titrage	-	-	-	P	P	P	-	-	-	-	-
13.1.6 Services de relais voix/voix	-	-	-	-	-	-	-	-	-	P	-
13.2 Accès aux services de relais	-	-	-	P	P	P	-	-	-	S	-
13.3 Accès aux services d'urgence	-	-	-	P	P	P	-	-	-	S	-

Annexe C (normative) : Détermination de la conformité

C.1 Introduction

La présente annexe normative définit les moyens nécessaires pour déterminer la conformité aux différentes exigences définies dans le corps du présent document.

Tous les paragraphes, à l'exception de ceux de l'Article 12, définissent eux-mêmes leur domaine d'application. Cela veut dire qu'ils commencent par l'expression « Lorsque l'ICT <condition préalable> ». La conformité est réalisée soit lorsque la condition préalable est vraie et que l'essai correspondant (dans l'Annexe C) réussit, soit lorsque la condition préalable est fausse (c'est-à-dire lorsque la condition préalable n'est pas vérifiée ou n'est pas valide).

Pour aider le lecteur, des paragraphes vides sont insérés afin que la numérotation de la présente annexe corresponde à celle des paragraphes dans les exigences.

Une ICT se compose souvent d'un ensemble de deux éléments d'ICT ou plus. Dans certains cas, deux éléments d'ICT interopérables ou plus peuvent, ensemble, satisfaire à un plus grand nombre d'exigences de la norme lorsqu'un élément complète la fonctionnalité de l'autre et que la somme combinée satisfait à un plus grand nombre d'exigences d'accessibilité. La combinaison de deux éléments d'ICT qui échouent tous deux à satisfaire à une quelconque exigence particulière ne produira cependant pas un système ICT qui satisfait à cette exigence.

Le présent document n'accorde aucune priorité aux exigences. La définition des priorités de ces exigences est laissée à l'initiative de l'utilisateur du présent document.

La définition des priorités des exigences qui sont alignées avec le contexte d'utilisation visé peut améliorer l'accessibilité dans le cas d'une conformité partielle et il convient d'exposer les motifs de ces priorités, si elles sont utilisées.

La conformité doit être notifiée sous une forme qui :

- indique clairement s'il existe une conformité avec toutes les exigences applicables ou seulement avec certaines exigences ;
- note les techniques d'échantillonnage et d'évaluation utilisées pour évaluer l'ICT ;
- note s'il existe une fonctionnalité accessible équivalente aux endroits où aucune conformité n'a été constatée ; et
- note si des moyens équivalents ont été utilisés qui permettent d'obtenir le résultat envisagé lorsqu'aucune conformité technique n'a été constatée.

NOTE 1 : Dans certains cas, lorsque le présent document est utilisé à des fins autres que l'appui de la Directive 2016/2102 [i.28], les besoins d'accessibilité de l'utilisateur peuvent être satisfaits par un sous-ensemble des exigences. Lorsque l'ICT est conçue pour être utilisée par une personne spécifique, par exemple, ou dans un scénario d'utilisation parfaitement défini, il est possible d'omettre une déclaration de performances fonctionnelles particulière au paragraphe 4.2 et/ou une exigence associée aux articles 5 à 13 si une telle omission n'aura aucun impact négatif sur les besoins d'accessibilité des utilisateurs prévus dans le contexte d'utilisation planifié.

NOTE 2 : La conformité aux exigences d'accessibilité pourrait être affectée par une mise en œuvre ou une maintenance ultérieure.

NOTE 3 : Un échantillonnage est fréquemment exigé sur des ICT complexes lorsqu'il existe un trop grand nombre d'instances de l'objet à soumettre aux essais. Le présent document ne peut pas recommander de techniques spécifiques pour l'échantillonnage d'évaluation de l'ICT, car celles-ci sont spécifiques au contexte.

C.2 Paragraphe vide

Ce paragraphe est laissé intentionnellement vide.

C.3 Paragraphe vide

Ce paragraphe est laissé intentionnellement vide.

C.4 Performances fonctionnelles

L'Article 4 est informatif et ne comporte aucune exigence imposant des essais.

C.5 Exigences génériques

C.5.1 Fonctionnalité verrouillée

C.5.1.1 Introduction

Le paragraphe 5.1.1 est informatif et ne contient aucune exigence imposant des essais.

C.5.1.2 Généralités

C.5.1.2.1 Fonctionnalité verrouillée

Une ICT avec fonctionnalité verrouillée doit répondre aux exigences définies dans les paragraphes C.5.2 à C.13, s'il y a lieu.

C.5.1.2.2 Technologie d'assistance

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. L'ICT possède une fonctionnalité verrouillée.
Mode opératoire	1. Déterminer les fonctions verrouillées de l'ICT. 2. Vérifier que les essais C.5.1.3 à C.5.1.6 peuvent être réalisés sans raccordement ou installation d'une technologie d'assistance autre que des casques individuels ou des boucles inductives.
Résultat	Réussite : La vérification 2 est vraie Échec : La vérification 2 est fausse

C.5.1.3 Accès non visuel

C.5.1.3.1 Généralités

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. Des informations visuelles sont nécessaires pour permettre à l'utilisateur d'utiliser les fonctions de l'ICT non accessibles aux technologies d'assistance pour la lecture écran.
Mode opératoire	1. Déterminer les fonctions de l'ICT non accessibles pour la lecture écran. 2. Vérifier qu'elles sont toutes utilisables à l'aide d'un accès non visuel.
Résultat	Réussite : La vérification 2 est vraie Échec : La vérification 2 est fausse

C.5.1.3.2 Fourniture de sortie auditive, y compris la parole

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Une sortie auditive est offerte comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie auditive est délivrée par un mécanisme intégré à l'ICT ou fourni avec elle. 2. Vérifier que la sortie auditive est délivrée par un casque individuel pouvant être connecté via une prise audio 3,5 mm, ou une connexion normalisée, sans nécessiter l'utilisation de la vision.
Résultat	Réussite : La vérification 1 ou 2 est vraie Échec : Les vérifications 1 et 2 sont fausses

C.5.1.3.3 Corrélation de sortie auditive

Le paragraphe 5.1.3.3 est uniquement informatif et ne comporte aucune exigence imposant des essais.

C.5.1.3.4 Commande par l'utilisateur de la sortie vocale

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Une sortie vocale est fournie comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie vocale peut être interrompue à la demande de l'utilisateur. 2. Vérifier que la sortie vocale peut être reprise à la demande de l'utilisateur.
Résultat	Réussite : Toutes les vérifications sont vraies Échec : Une vérification est fautive

C.5.1.3.5 Interruption automatique de la sortie vocale

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Une sortie vocale est fournie comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée.
Mode opératoire	1. Déterminer les fonctions verrouillées de l'ICT. 2. Vérifier que la sortie vocale de chaque fonction individuelle est interrompue par une action de l'utilisateur. 3. Vérifier que la sortie vocale de chaque fonction individuelle est interrompue lorsqu'une nouvelle sortie vocale débute.
Résultat	Réussite : Les vérifications 2 et 3 sont vraies Échec : La vérification 2 ou 3 est fautive

C.5.1.3.6 Sortie vocale pour contenu non textuel

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. Le contenu non textuel est présenté aux utilisateurs via une sortie vocale.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie vocale est offerte comme alternative pour le contenu non textuel. 2. Vérifier que le contenu non textuel n'est pas purement décoratif. 3. Vérifier que le contenu non textuel n'est pas utilisé uniquement pour la mise en forme visuelle. 4. Vérifier que la sortie vocale obéit à la règle relative à « équivalent textuel » décrite dans WCAG 2.1 Critère de succès 1.1.1.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1 et 2 et 3 et 4 sont vraies, ou 1 et 2 sont fausses, ou 1 et 3 sont fausses Échec : La vérification 1 est vraie et 2 est fautive, ou 1 est vraie et 3 est fautive, ou 1 et 2 et 3 sont vraies et 4 est fautive

C.5.1.3.7 Sortie vocale pour les informations vidéo

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. Un contenu vidéo préenregistré est nécessaire pour permettre l'utilisation des fonctions verrouillées de l'ICT 2. Une sortie vocale est offerte comme accès non visuel au contenu non textuel affiché sur la fonctionnalité verrouillée.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie vocale présente des informations équivalentes au contenu vidéo préenregistré.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fautive

C.5.1.3.8 Saisie masquée

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. Une sortie auditive est offerte comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée. 2. Les caractères affichés sont des caractères masqués. 3. L'utilisateur ne choisit pas explicitement de permettre une sortie auditive non privée.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie auditive n'est pas une version orale des caractères saisis. 2. Vérifier que la sortie auditive est réputée être délivrée uniquement à un mécanisme d'écoute privée. 3. Si 1 et 2 sont fausses, vérifier que l'utilisateur a explicitement choisi de ne pas permettre une sortie auditive non privée.
Résultat	Réussite : N'importe quelle vérification est vraie Échec : Toutes les vérifications sont fausses

C.5.1.3.9 Accès privé aux données personnelles

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. Une sortie auditive est offerte comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée. 2. La sortie contient des données. 3. Il existe une politique de confidentialité applicable qui considère les données comme privées.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie auditive est délivrée uniquement par un mécanisme d'écoute privée. 2. Vérifier que le mécanisme d'écoute privée peut être connecté sans nécessiter l'utilisation de la vision. 3. Vérifier que la sortie auditive est délivrée par un autre mécanisme pouvant être sélectionné par l'utilisateur.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1 et 2 ou 3 sont vraies Échec : Les vérifications 1 ou 2 et 3 sont fausses

C.5.1.3.10 Sortie audio non perturbatrice

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. Une sortie auditive est offerte comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée. 2. L'ICT lit automatiquement les sorties audio perturbatrices.
Mode opératoire	1. Vérifier que la durée de la sortie audio perturbatrice est inférieure à trois secondes.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.5.1.3.11 Volume d'écoute privée

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La sortie auditive est offerte comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée. 2. La sortie auditive est délivrée par un mécanisme d'écoute privée.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe au moins un mode d'utilisation non visuel permettant de régler le volume.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.5.1.3.12 Volume du haut-parleur

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La sortie auditive est offerte comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée. 2. La sortie auditive est délivrée par des haut-parleurs.
Mode opératoire	1. Vérifier l'existence d'un réglage de volume incrémental non visuel. 2. Vérifier qu'il est possible d'amplifier la sortie jusqu'à un niveau de 65 dBA (-29 dBPa) au moins.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1 et 2 sont vraies Échec : La vérification 1 ou 2 est fausse

C.5.1.3.13 Réinitialisation du volume

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La sortie auditive est offerte comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée. 2. L'ICT n'est pas dédiée à un seul utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier l'existence d'une fonction de réinitialisation automatique du volume à 65 dBA ou moins après chaque utilisation.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.5.1.3.14 Langues parlées

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. La sortie vocale est fournie comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée. 2. La sortie vocale ne se compose pas de noms propres, termes techniques, mots de langue indéfinie, mots et phrases passés dans la langue vernaculaire du contexte immédiat. 3. Le contenu n'est pas généré en externe et est contrôlé par le fournisseur de l'ICT. 4. Les langues affichées peuvent être sélectionnées à l'aide de l'accès non visuel. 5. L'utilisateur n'a pas sélectionné une langue parlée différente de la langue du contenu affiché.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie vocale utilise la même langue que le contenu affiché.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.5.1.3.15 Identification non visuelle des erreurs

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. Une sortie vocale est fournie comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée. 2. Une erreur de saisie est détectée automatiquement.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie vocale identifie l'élément qui présente l'erreur. 2. Vérifier que la sortie vocale décrit l'élément qui présente l'erreur.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1 et 2 sont vraies Échec : La vérification 1 ou la vérification 2 est fausse

C.5.1.3.16 Reçus, tickets et sorties transactionnelles

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. L'ICT ne permet pas l'accès visuel. 2. L'ICT génère des reçus, des tickets et d'autres sorties à la suite d'une transaction en libre-service. 3. Les informations vérifiées ne sont pas des copies imprimées d'itinéraires et de cartes.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie vocale délivrée comprend toutes les informations nécessaires pour réaliser ou vérifier la transaction.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.5.1.4 Fonctionnalité ne permettant pas l'agrandissement du texte

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. Une fonctionnalité de l'ICT n'accepte pas les fonctions d'agrandissement de la plateforme ou des technologies d'assistance. 2. Une distance de vision est spécifiée par le fournisseur.
Mode opératoire	1. Mesurer la hauteur d'une lettre majuscule H. 2. Vérifier qu'elle sous-tend un angle d'au moins 0,7 degré à la distance de vision spécifiée.
Résultat	Réussite : La vérification 2 est vraie Échec : La vérification 2 est fausse

C.5.1.5 Sortie visuelle pour informations audio

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Des informations auditives préenregistrées sont nécessaires pour permettre l'utilisation des fonctions verrouillées de l'ICT.
Mode opératoire	1. Vérifier que les informations visuelles sont équivalentes au contenu auditif préenregistré.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.5.1.6 Utilisation sans interface clavier

C.5.1.6.1 Fonctionnalité verrouillée

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La fonctionnalité de l'ICT n'est pas accessible aux claviers ou interfaces clavier.
Mode opératoire	1. Vérifier que l'ensemble de la fonctionnalité est utilisable sans vision.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.5.1.6.2 Cible de saisie

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La fonctionnalité de l'ICT n'est pas accessible aux claviers ou interfaces clavier. 2. La cible de saisie peut être déplacée sur un élément de l'interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier s'il est possible d'éloigner la cible de saisie de cet élément à l'aide du même mécanisme.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.5.2 Activation des fonctionnalités d'accessibilité

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT possède des fonctionnalités d'accessibilité documentées pour répondre à un besoin spécifique.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il est possible d'activer ces fonctionnalités d'accessibilité sans utiliser une méthode ne prenant pas en charge ce besoin.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.5.3 Biométrie

Type d'évaluation	Essai 1
Conditions préalables	1. L'ICT utilise des caractéristiques biologiques pour l'identification de l'utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il est possible d'utiliser plusieurs méthodes d'identification de l'utilisateur.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse
Type d'évaluation	Essai 2
Conditions préalables	1. L'ICT utilise des caractéristiques biologiques pour la commande de l'ICT.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il est possible d'utiliser plusieurs méthodes de commande de l'ICT.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.5.4 Conservation des informations d'accessibilité lors de la conversion

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Les informations non propriétaires utilisées pour l'accessibilité sont documentées. 2. L'ICT convertit les informations ou la communication. 3. Les informations non propriétaires utilisées pour l'accessibilité peuvent être contenues dans le format de destination. 4. Les informations non propriétaires utilisées pour l'accessibilité peuvent être prises en charge par le format de destination.
Mode opératoire	1. Vérifier que les informations non propriétaires utilisées pour l'accessibilité sont conservées lorsque l'ICT convertit les informations ou la communication.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.5.5 Parties actionnables

C.5.5.1 Moyens d'utilisation

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	L'ICT possède des parties actionnables qui nécessitent une préhension, un pincement ou une torsion du poignet pour être utilisées
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe des moyens d'utilisation accessibles alternatifs qui n'imposent pas ces actions.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.5.5.2 Identification des parties actionnables

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	L'ICT possède des parties actionnables.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe une possibilité d'identifier chaque partie actionnable sans vision. 2. Vérifier que l'action associée à la partie actionnable n'a pas été exécutée lors de l'utilisation des moyens d'identification de chaque partie actionnable de l'étape 1.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1 et 2 sont vraies Échec : La vérification 1 ou 2 est fausse

C.5.6 Commandes à verrouillage ou à bascule

C.5.6.1 État tactile ou auditif

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT comporte une commande à verrouillage ou à bascule. 2. La commande à verrouillage ou à bascule est présentée visuellement à l'utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe au moins un mode d'utilisation permettant de déterminer l'état de toutes les commandes à verrouillage ou à bascule de manière tactile sans utiliser la commande. 2. Vérifier qu'il existe au moins un mode d'utilisation permettant de déterminer l'état de toutes les commandes à verrouillage ou à bascule de manière sonore sans utiliser la commande.
Résultat	Réussite : La vérification 1 ou 2 est vraie Échec : Les vérifications 1 et 2 sont fausses

C.5.6.2 État visuel

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT comporte une commande à verrouillage ou à bascule. 2. La commande à verrouillage ou à bascule est présentée à l'utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe au moins un mode d'utilisation permettant de déterminer l'état de toutes les commandes à verrouillage ou à bascule de manière visuelle lors de leur affichage.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.5.7 Répétition de touche

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. L'ICT est dotée d'une fonction de répétition de touches. Un clavier ou un pavé doté d'une fonction de répétition de touches est fourni. 2. La répétition de touches ne peut pas être désactivée.
Mode opératoire	1. Vérifier que le délai avant la répétition de touche peut être réglé sur au moins 2 secondes. 2. Vérifier que la vitesse de répétition de touche peut être réglée à 2 secondes par caractère.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1 et 2 sont vraies Échec : La vérification 1 ou 2 est fausse

C.5.8 Acceptation d'une touche à double frappe

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. L'ICT comporte un clavier ou un pavé. Un clavier ou un pavé est fourni.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe un mécanisme permettant de régler le délai après toute frappe de touche pendant lequel une pression supplémentaire sur la touche ne sera pas acceptée si elle est identique à la touche précédente. 2. Régler ce mécanisme à sa valeur maximale. 3. Appuyer sur une touche quelconque. 4. Après un délai de 0,5 seconde, appuyer sur la même touche qu'à l'étape 3. 5. Vérifier si la frappe de touche de l'étape 4 a été acceptée.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie et la vérification 5 est fausse Échec : La vérification 1 est fausse ou la vérification 5 est vraie

C.5.9 Actions simultanées de l'utilisateur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	Aucune
Mode opératoire	1. S'il existe plusieurs modes d'utilisation, sélectionner l'un d'entre eux (voir les notes 1 et 2 du présent tableau pour des préconisations concernant la sélection). 2. Déterminer toutes les fonctions de l'ICT commandables par l'utilisateur. 3. Vérifier que chaque fonction commandable par l'utilisateur peut être utilisée via un seul point de contact. 4. S'il existe plusieurs modes d'utilisation et si l'essai échoue, recommencer le mode opératoire jusqu'à ce que tous les modes d'utilisation aient été vérifiés.
Résultat	Réussite : La vérification 3 est vraie Échec : La vérification 3 est fausse pour tous les modes d'utilisation
NOTE 1 : S'il existe plusieurs modes d'utilisation, il convient de les vérifier jusqu'à la réussite des essais de conformité.	
NOTE 2 : Si un mode d'utilisation est déclaré conforme au paragraphe 5.6, il convient de soumettre ce mode aux essais en premier.	

C.6 ICT avec communication vocale bidirectionnelle

C.6.1 Largeur de bande audio pour la parole

Type d'évaluation	Mesure
Conditions préalables	1. L'ICT soumise à essai réalise la communication vocale bidirectionnelle.
Mode opératoire	1. Vérifier que l'ICT est capable de coder et de décoder l'audio avec une plage de fréquences dont la limite supérieure est d'au moins 7 000 Hz.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.6.2 Fonctionnalité de texte en temps réel (RTT)

C.6.2.1 Fourniture de RTT

C.6.2.1.1 Communication de RTT

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le système ICT soumis à essai permet la communication vocale bidirectionnelle. 2. Un dispositif RTT « de référence » compatible avec le système est connecté à l'autre extrémité du système.
Mode opératoire	1. Vérifier que l'ICT permet à un utilisateur de communiquer avec l'ICT « de référence » en mode RTT.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.6.2.1.2 Voix et texte simultanés

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT prend en charge la communication vocale bidirectionnelle. 2. L'ICT permet à un utilisateur de communiquer avec un autre utilisateur en mode RTT.
Mode opératoire	1. Vérifier que l'ICT offre un mécanisme permettant de sélectionner un mode d'utilisation permettant la voix et le texte simultanés. 2. Vérifier que l'ICT permet l'utilisation simultanée de la voix et du texte lorsqu'elle se trouve dans le mode de fonctionnement identifié à l'étape 1.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1 et 2 sont vraies Échec : La vérification 1 ou 2 est fausse

C.6.2.2 Affichage du texte en temps réel

C.6.2.2.1 Affichage visuellement différenciable

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT soumise à essai possède des fonctions d'émission et de réception RTT. 2. L'ICT prend en charge les mécanismes RTT. 3. Un terminal RTT « de référence » utilisant des mécanismes pris en charge par le système ICT est connecté à l'autre extrémité du système à l'ICT soumise à essai.
Mode opératoire	1. L'ICT soumise à essai est connectée au système ICT terminé par le terminal « de référence ». 2. Les différents éléments de l'ICT sont opérationnels (la connexion est active et les terminaux sont dans le mode RTT correspondant) et les deux terminaux communiquent entre eux. 3. Une courte séquence de texte est envoyée à l'ICT soumise à essai. 4. Une courte séquence de texte est envoyée par le terminal « de référence ». 5. Sur l'ICT soumise à essai, vérifier que le texte émis affiché est visuellement différencié et séparé du texte reçu.
Résultat	Réussite : La vérification 5 est vraie Échec : La vérification 5 est fausse
NOTE :	Un terminal « de référence » est un terminal possédant des fonctions d'émission et de réception RTT utilisant les mécanismes RTT pris en charge par le système ICT. Ce terminal « de référence » relève de la responsabilité du laboratoire d'essai.

C.6.2.2.2 Sens émission et réception déterminable par programme

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT soumise à essai possède des fonctions d'émission et de réception RTT. 2. Le mode RTT est une fonctionnalité ouverte. 3. Un terminal RTT « de référence » utilisant des mécanismes pris en charge par le réseau ICT est connecté à l'autre extrémité d'un système ICT à l'ICT soumise à essai.
Mode opératoire	1. L'ICT soumise à essai est connectée au système ICT terminé par le terminal « de référence ». 2. Les différents éléments de l'ICT sont opérationnels (la connexion est active et les terminaux sont dans le mode RTT correspondant) et les deux terminaux communiquent entre eux. 3. Une courte séquence de texte est envoyée à l'ICT soumise à essai. 4. Une courte séquence de texte est envoyée par le terminal « de référence ». 5. Vérifier que le sens émission/réception du texte transmis peut être déterminé par programme.
Résultat	Réussite : La vérification 5 est vraie Échec : La vérification 5 est fausse
NOTE :	Un terminal « de référence » est un terminal possédant des fonctions d'émission et de réception RTT utilisant les mécanismes RTT pris en charge par le réseau ICT. Ce terminal « de référence » relève de la responsabilité du laboratoire d'essai.

C.6.2.3 Interopérabilité

Type d'évaluation	Essai
Conditions préalables	1. L'ICT soumise à essai prend en charge la communication vocale bidirectionnelle. 2. L'ICT soumise à essai possède la fonctionnalité RTT.
Mode opératoire	1. Vérifier que l'ICT est en interopérabilité sur le réseau téléphonique public commuté (RTPC), avec une autre ICT connectée directement au RTPC comme décrit dans la Recommandation UIT-T V.18 [i.23] ou l'une de ses annexes relatives aux signaux de téléphonie en mode texte sur l'interface RTPC. 2. Vérifier que l'ICT est en interopérabilité avec une autre ICT de type VOIP avec protocole d'initiation de session (SIP) et utilisant le texte en temps réel conformément à l'IETF RFC 4103 [i.13]. 3. Vérifier que l'ICT est en interopérabilité avec une autre ICT utilisant le mode RTT conformément à l'ensemble de protocoles de sous-système multimédia IP (IMS) spécifiés dans l'ETSI TS 126 114 [i.10], ETSI TS 122 173 [i.11] et l'ETSI TS 134 229 [i.12]. 4. Vérifier que le ICT est en interopérabilité avec une autre ICT utilisant une spécification commune pertinente et applicable qui est publiée et disponible. 5. Vérifier que la spécification commune au point 4 comprend une méthode de signalisation de la perte ou de la corruption de caractères.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1 ou 2 ou 3 ou 4 et 5 sont vraies Échec : Toutes les vérifications 1, 2, 3 et au moins l'une des vérifications 4 ou 5 sont fausses

C.6.2.4 Réactivité du texte en temps réel

Type d'évaluation	Contrôle des données de mesure ou essai
Conditions préalables	1. L'ICT soumise à essai possède des fonctions d'émission et de réception RTT. 2. Un terminal RTT « de référence » utilisant des mécanismes pris en charge par le système ICT est connecté à l'autre extrémité d'un système ICT à l'ICT soumise à essai. 3. L'ICT soumise à essai est connectée au système ICT terminé par le terminal « de référence ». 4. Les différents éléments de l'ICT sont opérationnels (la connexion est active et les terminaux sont dans le mode RTT correspondant).
Mode opératoire	1. Une séquence courte est saisie sur le terminal soumis à essai. 2. Vérifier le moment de la saisie. 3. Vérifier le délai entre la saisie sur le terminal ICT soumise à essai et le moment où le texte est émis sur le réseau ICT.
Résultat	Réussite : La vérification 3 est inférieure ou égale à 1 seconde. Échec : La vérification 3 est supérieure à 1 seconde.
NOTE :	Comme indiqué dans les notes du paragraphe 6.2.4, l'identification du moment de la saisie peut varier en fonction du type de système RTT soumis à essai.

C.6.3 Identification de l'appelant

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT fournit une identification de l'appelant ou des fonctions de télécommunications similaires sont fournies.
Mode opératoire	1. Vérifier que les informations délivrées par chaque fonction sont disponibles sous forme de texte. 2. Vérifier que les informations délivrées par chaque fonction sont disponibles dans une autre modalité.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1 et 2 sont toutes deux vraies Échec : La vérification 1 ou 2 est fausse

C.6.4 Alternatives aux services vocaux

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT réalise des communications vocales en temps réel. 2. L'ICT réalise des fonctions de messagerie vocale, de répondeur automatique ou de réponse vocale interactive.
Mode opératoire	1. Vérifier que l'ICT permet aux utilisateurs d'accéder aux informations sans utiliser l'audition ou la parole. 2. Vérifier qu'un utilisateur peut accomplir les tâches fournies par le système sans utiliser l'audition ou la parole.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1 et 2 sont vraies Échec : La vérification 1 ou 2 est fausse

C.6.5 Communication vidéo

C.6.5.1 Généralités

Le paragraphe 6.5.1 est uniquement informatif et ne contient aucune exigence imposant des essais.

C.6.5.2 Résolution

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT réalise la communication vocale bidirectionnelle. 2. L'ICT comporte des fonctionnalités vidéo en temps réel.
Mode opératoire	1. Vérifier que la résolution de la communication vidéo est une résolution QCIF ou supérieure.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.6.5.3 Débit de trames

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT réalise la communication vocale bidirectionnelle. 2. L'ICT comporte des fonctionnalités vidéo en temps réel.
Mode opératoire	1. Vérifier que le débit de trames de la communication vidéo est égal ou supérieur à 12 trames par seconde.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.6.5.4 Synchronisation entre audio et vidéo

Type d'évaluation	Mesure
Conditions préalables	1. L'ICT réalise la communication vocale bidirectionnelle. 2. L'ICT comporte des fonctionnalités vidéo en temps réel.
Mode opératoire	1. Vérifier que le délai entre la voix et la vidéo affichée pour l'utilisateur est égal ou inférieur à 100 ms.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.6.6 Alternatives aux services vidéo

Le paragraphe 6.6 a uniquement une valeur de conseil et ne comporte aucune exigence imposant des essais.

C.7 ICT avec capacités vidéo

C.7.1 Technologie de traitement des sous-titres

C.7.1.1 Lecture avec sous-titre

Type d'évaluation	Essai 1
Conditions préalables	1. L'ICT affiche ou traite la vidéo avec une synchronisation audio. 2. Des sous-titres sont fournis dans la vidéo.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe un mécanisme pour afficher les sous-titres.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse
Type d'évaluation	Essai 2
Conditions préalables	1. L'ICT affiche ou traite la vidéo avec une synchronisation audio. 2. Des sous-titrages fermés sont fournis par le contenu.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe un mécanisme pour choisir d'afficher les sous-titres.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.7.1.2 Synchronisation des sous-titres

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT possède un mécanisme d'affichage des sous-titres.
Mode opératoire	1. Vérifier que le mécanisme d'affichage des sous-titres conserve la synchronisation entre l'audio et les sous-titres correspondants.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.7.1.3 Conservation des sous-titres

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT transmet, convertit ou enregistre de la vidéo avec synchronisation audio.
Mode opératoire	1. Vérifier que l'ICT conserve les données des sous-titres de manière à permettre leur affichage d'une manière cohérente avec les paragraphes 7.1.1 et 7.1.2.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.7.2 Technologie d'audiodescription

C.7.2.1 Lecture de l'audiodescription

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT affiche la vidéo avec une synchronisation audio.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe un mécanisme explicite et distinct pour l'audiodescription. 2. Vérifier qu'il existe un mécanisme permettant de sélectionner et de lire l'audiodescription via le canal audio par défaut. 3. Vérifier que l'ICT permet à l'utilisateur de sélectionner et de lire plusieurs pistes audio.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1 et 2 sont vraies ou 1 est fausse et 3 est vraie Échec : La vérification 1 est vraie et 2 est fausse ou 1 est fausse et 3 est fausse

C.7.2.2 Synchronisation de l'audiodescription

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT possède un mécanisme de lecture de l'audiodescription.
Mode opératoire	1. Vérifier que la synchronisation entre le contenu audio/visuel et l'audiodescription correspondante est conservée.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.7.2.3 Conservation de l'audiodescription

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT transmet, convertit ou enregistre de la vidéo avec synchronisation audio.
Mode opératoire	1. Vérifier que l'ICT conserve les données d'audiodescription de manière à permettre leur lecture d'une manière cohérente avec les paragraphes 7.2.1 et 7.2.2.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.7.3 Commandes utilisateur pour les sous-titres et l'audiodescription

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT affiche principalement des objets contenant de la vidéo avec un contenu audio associé.
Mode opératoire	1. Vérifier que les commandes utilisateur d'activation du sous-titrage et de l'audiodescription sont disponibles pour l'utilisateur au même niveau d'interaction que les commandes de média principal.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.8 Matériel

C.8.1 Généralités

C.8.1.1 Exigences génériques

Le paragraphe 8.1.1 ne contient pas d'exigences imposant un essai.

C.8.1.2 Connexions standard

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT offre à l'utilisateur des points de connexion de périphériques d'entrée ou de sortie.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'un type de connexion est conforme à un format non propriétaire normalisé. 2. Vérifier qu'un type de connexion est conforme à un format non propriétaire normalisé à l'aide d'adaptateurs du commerce.
Résultat	Réussite : La vérification 1 ou 2 est vraie Échec : Les vérifications 1 et 2 sont fausses
NOTE : Les connexions peuvent être physiques ou sans fil.	

C.8.1.3 Couleur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Les aspects matériels de l'ICT transportent des informations visuelles en utilisant un codage en couleur comme moyen pour indiquer une action, pour demander une réponse ou pour différencier un élément visuel.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe une forme alternative de codage visuel.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.8.2 Produits matériels avec sortie vocale

C.8.2.1 Gain de volume vocal

C.8.2.1.1 Plage de volume vocal

Type d'évaluation	Contrôle basé sur des données de mesure
Conditions préalables	1. L'ICT matérielle possède une sortie vocale.
Mode opératoire	1. Vérifier que l'ICT est certifiée conforme ANSI/TIA-4965 [i.2]. 2. Mesurer le niveau (en dB) de la sortie vocale au réglage de volume minimum. 3. Mesurer le niveau (en dB) de la sortie vocale au réglage de volume maximum. 4. Vérifier que la plage entre 1 et 2 est supérieure ou égale à 18 dB.
Résultat	Réussite : La vérification 1 ou 4 est vraie Échec : Les vérifications 1 et 4 sont fausses

C.8.2.1.2 Réglage de volume incrémental

Type d'évaluation	Contrôle basé sur des données de mesure
Conditions préalables	1. L'ICT matérielle possède une sortie vocale. 2. Le réglage du volume est incrémental.
Mode opératoire	1. Mesurer le niveau (en dB) de la sortie vocale au réglage de volume minimum. 2. Vérifier si un pas intermédiaire produit un niveau supérieur de 12 dB au niveau de volume minimum mesuré à l'étape 1.
Résultat	Réussite : La vérification 2 est vraie Échec : La vérification 2 est fausse

C.8.2.2 Couplage magnétique

C.8.2.2.1 Appareils à ligne fixe

Type d'évaluation	Contrôle basé sur des données de mesure
Conditions préalables	1. L'ICT matérielle est un appareil de communication à ligne fixe avec une sortie audio qui est normalement tenue à l'oreille. 2. L'ICT comporte le symbole « T ».
Mode opératoire	1. Vérifier que l'ICT est certifiée conforme TIA-1083-A [i.24]. 2. Les mesures sont réalisées conformément à l'ETSI ES 200 381-1 [2] et démontrent que les exigences définies dans cette norme sont satisfaites.
Résultat	Réussite : La vérification 1 ou 2 est vraie Échec : Les vérifications 1 et 2 sont fausses

C.8.2.2.2 Appareils de communication sans fil

Type d'évaluation	Contrôle basé sur des données de mesure
Conditions préalables	1. L'ICT matérielle possède un appareil de communication sans fil normalement tenu à l'oreille.
Mode opératoire	1. Vérifier que l'ICT est certifiée conforme ANSI/IEEE C63.19 [i.1]. 2. Vérifier que l'ICT offre un moyen de couplage magnétique aux technologies auditives conforme aux exigences de l'ETSI ES 200 381-2 [3].
Résultat	Réussite : La vérification 1 ou 2 est vraie Échec : Les vérifications 1 et 2 sont fausses

C.8.3 Accès physique à l'ICT

C.8.3.1 Généralités

Le paragraphe 8.3.1 a uniquement une valeur de conseil et ne contient aucune exigence imposant des essais.

Les essais au paragraphe C.8.3 sont destinés à étayer les recommandations au paragraphe 8.3. Il convient de les appliquer si les recommandations du paragraphe 8.3 sont suivies. Les essais du paragraphe C.8.3 ne font cependant pas partie des exigences de conformité et il n'est pas exigé qu'ils figurent dans un quelconque rapport de conformité.

C.8.3.2 Dégagement ou espace au sol

C.8.3.2.1 Différence de niveau

a)

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. Il existe une dénivellation intégrée à l'ICT.
Mode opératoire	1. Vérifier que la dénivellation possède une rampe dont la pente est inférieure à 1:48.
Résultat	Si la vérification 1 est vraie, la recommandation est suivie.

b)

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. Il existe une dénivellation intégrée à l'ICT. 2. La dénivellation est inférieure ou égale à 6,4 mm.
Mode opératoire	1. Vérifier que la marche est verticale ou équipée d'une rampe.
Résultat	Si la vérification 1 est vraie, la recommandation est suivie.

c)

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. Il existe une dénivellation intégrée à l'ICT. 2. La dénivellation est inférieure ou égale à 13 mm.
Mode opératoire	1. Vérifier que la pente de la rampe est inférieure à 1:2.
Résultat	Si la vérification 1 est vraie, la recommandation est suivie.

C.8.3.2.2 Dégagement ou espace au sol

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La zone d'utilisation est intégrée à l'ICT.
Mode opératoire	1. Vérifier que la zone d'utilisation est un rectangle ayant une dimension minimale de 760 mm sur un côté. 2. Vérifier que la zone d'utilisation est un rectangle ayant une dimension minimale de 1 220 mm sur l'autre côté.
Résultat	Si la vérification 1 est vraie, la recommandation est suivie.

C.8.3.2.3 Approche

C.8.3.2.3.1 Généralités

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'espace d'accès est intégré à l'ICT.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'un côté complet de l'espace est dégagé.
Résultat	Si la vérification 1 est vraie, la recommandation est suivie.

C.8.3.2.3.2 Approche par l'avant

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La zone d'utilisation est située dans une alcôve intégrée à l'ICT. 2. La profondeur de l'alcôve est supérieure à 610 mm. 3. Une approche par l'avant est nécessaire.
Mode opératoire	1. Vérifier que la largeur de l'alcôve est supérieure à 915 mm.
Résultat	Si la vérification 1 est vraie, la recommandation est suivie.

C.8.3.2.3.3 Approche parallèle

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La zone d'utilisation est située dans une alcôve intégrée à l'ICT. 2. La profondeur de l'alcôve est supérieure à 380 mm. 3. Une approche parallèle est possible.
Mode opératoire	1. Vérifier que la largeur de l'espace d'accès est supérieure à 1 525 mm.
Résultat	Si la vérification 1 est vraie, la recommandation est suivie.

C.8.3.2.4 Largeur de dégagement pour les genoux et les pieds

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. L'espace sous un obstacle intégré à l'ICT fait partie d'un espace d'accès.
Mode opératoire	1. Vérifier que la largeur du dégagement pour les genoux est supérieure à 760 mm. 2. Vérifier que la largeur du dégagement pour les pieds est supérieure à 760 mm.
Résultat	Si la vérification 1 est vraie, la recommandation est suivie.

C.8.3.2.5 Dégagement pour les pieds

a)

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. L'ICT est sur pied. 2. Il existe un espace sous un obstacle intégré à l'ICT situé à moins de 230 mm au-dessus du sol.
Mode opératoire	1. Vérifier que le dégagement pour les pieds ne s'étend pas de plus de 635 mm sous l'obstacle.
Résultat	Si la vérification 1 est vraie, la recommandation est suivie.

b)

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. L'ICT est sur pied. 2. Il existe un espace sous un obstacle intégré à l'ICT situé à moins de 230 mm au-dessus du sol.
Mode opératoire	1. Vérifier que le dégagement pour les pieds s'étend de plus de 430 mm sous l'obstacle.
Résultat	Si la vérification 1 est vraie, la recommandation est suivie.

c)

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. L'ICT est sur pied. 2. Il existe un obstacle intégré à l'ICT situé à moins de 230 mm au-dessus du sol.
Mode opératoire	1. Vérifier que le dégagement pour les pieds s'étend de moins de 150 mm sous l'obstacle.
Résultat	Si la vérification 1 est vraie, la recommandation est suivie.

C.8.3.2.6 Dégagement pour les genoux

a)

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. Il existe un obstacle intégré à l'ICT. 2. L'obstacle se situe entre 230 mm et 685 mm au-dessus du sol.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe un dégagement inférieur à 635 mm à une hauteur de 230 mm.
Résultat	Si la vérification 1 est vraie, la recommandation est suivie.

b)

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. Il existe un obstacle intégré à l'ICT. 2. L'obstacle se situe entre 230 mm et 685 mm au-dessus du sol.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe un dégagement supérieur à 280 mm à une hauteur de 230 mm.
Résultat	Si la vérification 1 est vraie, la recommandation est suivie.

c)

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. Il existe un obstacle intégré à l'ICT. 2. L'obstacle se situe entre 230 mm et 685 mm au-dessus du sol.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe un dégagement supérieur à 205 mm à une hauteur de 685 mm.
Résultat	Si la vérification 1 est vraie, la recommandation est suivie.

d)

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. Il existe un obstacle intégré à l'ICT. 2. L'obstacle se situe entre 230 mm et 685 mm au-dessus du sol.
Mode opératoire	1. Vérifier que la réduction de profondeur du dégagement n'est pas supérieure à 25 mm tous les 150 mm en hauteur.
Résultat	Si la vérification 1 est vraie, la recommandation est suivie.

C.8.3.3 Portée d'accessibilité de l'ICT

C.8.3.3.1 Accessibilité par l'avant

C.8.3.3.1.1 Accessibilité avant haute sans obstacle

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. L'espace d'accès est intégré à l'ICT. 2. Les commandes sont accessibles sans obstacle.
Mode opératoire	1. Vérifier que la hauteur de la commande essentielle la plus haute n'est pas supérieure à 1 220 mm au-dessus du niveau du sol de l'ICT.
Résultat	Si la vérification 1 est vraie, la recommandation est suivie.

C.8.3.3.1.2 Accessibilité avant basse sans obstacle

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. L'espace d'accès est intégré à l'ICT. 2. Les commandes sont accessibles sans obstacle.
Mode opératoire	1. Vérifier que la hauteur de la commande essentielle la plus basse n'est pas inférieure à 380 mm au-dessus du niveau du sol de l'ICT.
Résultat	Si la vérification 1 est vraie, la recommandation est suivie.

C.8.3.3.1.3 Accessibilité avec obstacle

C.8.3.3.1.3.1 Dégagement au sol

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. L'espace d'accès est intégré à l'ICT. 2. Les commandes sont accessibles avec un obstacle intégré.
Mode opératoire	1. Vérifier l'existence d'un dégagement au sol supérieur à la profondeur d'accessibilité exigée au-dessus de l'obstacle.
Résultat	Si la vérification 1 est vraie, la recommandation est suivie.

C.8.3.3.1.3.2 Accessibilité avant avec obstacle (< 510 mm)

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. L'espace d'accès est intégré à l'ICT. 2. Les commandes sont accessibles avec un obstacle intégré. 3. L'obstacle est inférieur à 510 mm.
Mode opératoire	1. Vérifier que la hauteur de la commande essentielle la plus haute n'est pas supérieure à 1 220 mm au-dessus du niveau du sol de l'ICT.
Résultat	Si la vérification 1 est vraie, la recommandation est suivie.

C.8.3.3.1.3.3 Accessibilité avant avec obstacle (< 635 mm)

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. L'espace d'accès est intégré à l'ICT. 2. Les commandes sont accessibles avec un obstacle intégré. 3. L'obstacle se situe entre 510 mm et 635 mm.
Mode opératoire	1. Vérifier que la hauteur de la commande essentielle la plus haute n'est pas supérieure à 1 120 mm au-dessus du niveau du sol de l'ICT.
Résultat	Si la vérification 1 est vraie, la recommandation est suivie.

C.8.3.3.2 Accessibilité latérale

C.8.3.3.2.1 Accessibilité latérale haute sans obstacle

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. L'espace d'accès est intégré à l'ICT. 2. Une approche parallèle de l'ICT est possible. 3. L'accessibilité latérale est dégagée ou obstruée par un élément de moins de 255 mm de large.
Mode opératoire	1. Vérifier que la hauteur de la commande essentielle la plus haute est inférieure ou égale à 1 220 mm au-dessus du niveau du sol de l'ICT.
Résultat	Si la vérification 1 est vraie, la recommandation est suivie.

C.8.3.3.2.2 Accessibilité latérale basse sans obstacle

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. L'espace d'accès est intégré à l'ICT. 2. Une approche parallèle de l'ICT est possible. 3. L'accessibilité latérale est dégagée ou obstruée par un élément de moins de 255 mm de large.
Mode opératoire	1. Vérifier que la hauteur de la commande essentielle la plus basse est supérieure ou égale à 380 mm au-dessus du niveau du sol de l'ICT.
Résultat	Si la vérification 1 est vraie, la recommandation est suivie.

C.8.3.3.2.3 Accessibilité latérale avec obstacle

C.8.3.3.2.3.1 Accessibilité latérale avec obstacle (< 255 mm)

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. L'espace d'accès est intégré à l'ICT. 2. Une approche parallèle de l'ICT est possible. 3. Il existe un obstacle intégré à l'ICT dont la hauteur est inférieure à 865 mm. 4. L'accessibilité latérale est obstruée par un élément de moins de 255 mm de large.
Mode opératoire	1. Vérifier que la hauteur de la commande essentielle la plus haute n'est pas supérieure à 1 220 mm au-dessus du niveau du sol de l'ICT.
Résultat	Si la vérification 1 est vraie, la recommandation est suivie.

C.8.3.3.2.3.2 Accessibilité latérale avec obstacle (< 610 mm)

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. L'espace d'accès est intégré à l'ICT. 2. Une approche parallèle de l'ICT est possible. 3. Il existe un obstacle intégré à l'ICT dont la hauteur est inférieure à 865 mm. 4. L'accessibilité latérale est obstruée par un élément de plus de 255 mm et de moins de 610 mm de large.
Mode opératoire	1. Vérifier que la hauteur de la commande essentielle la plus haute n'est pas supérieure à 1 170 mm au-dessus du niveau du sol de l'ICT.
Résultat	Si la vérification 1 est vraie, la recommandation est suivie.

C.8.3.4 Visibilité

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La zone d'utilisation est intégrée à l'ICT. 2. Un écran d'affichage est fourni.
Mode opératoire	1. Vérifier que l'écran est lisible à partir d'un point situé à 1 015 mm (40 pouces) au-dessus du centre du dégagement au sol.
Résultat	Si la vérification 1 est vraie, la recommandation est suivie.

C.8.3.5 Instructions d'installation

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. L'ICT est destinée à être installée.
Mode opératoire	1. Vérifier que des instructions sont mises à disposition et décrivent la méthode d'installation de manière à garantir que les dimensions des zones intégrées de l'ICT sont conformes aux paragraphes 8.3.2 à 8.3.4.
Résultat	Si la vérification 1 est vraie, la recommandation est suivie.

C.8.4 Parties actionnables mécaniquement

C.8.4.1 Touches numériques

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est dotée de touches numériques physiques configurées comme un clavier téléphonique à 12 touches.
Mode opératoire	1. Vérifier que la touche du nombre cinq est tactilement différente des autres touches du clavier.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.8.4.2 Utilisation des parties mécaniques

C.8.4.2.1 Moyens d'utilisation des parties mécaniques

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT possède des parties actionnables qui nécessitent une préhension, un pincement ou une torsion du poignet pour être utilisées.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe des moyens d'utilisation accessibles alternatifs qui n'imposent pas ces actions.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.8.4.2.2 Force d'utilisation des parties mécaniques

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. L'ICT possède une commande dont l'utilisation exige une force supérieure à 22,2 N.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe des moyens d'utilisation alternatifs accessibles qui nécessitent une force inférieure ou égale à 22,2 N.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.8.4.3 Clés, tickets cartes de transport

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. L'ICT délivre des clés, des tickets ou des cartes de transport et leur orientation est importante pour une utilisation ultérieure.
Mode opératoire	1. Vérifier que les clés, les tickets ou les cartes ont une orientation identifiable de manière tactile.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.8.5 Indication tactile du mode vocal

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. L'ICT est conçue pour une utilisation partagée. 2. Une sortie vocale est disponible.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe une indication tactile de la méthode d'activation du mode vocal.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9 Web

C.9.0 Généralités (informatif)

Le paragraphe 9.0 est uniquement informatif et ne comporte aucune exigence imposant des essais.

C.9.1 Perceptible

C.9.1.1 Équivalents textuels

C.9.1.1.1 Contenu non textuel

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.1.1 Contenu non textuel .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.1.2 Média temporel

C.9.1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (préenregistré)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (préenregistré) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.1.2.2 Sous-titres (préenregistrés)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.2 Sous-titres (préenregistrés) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.1.2.4 Sous-titres (en direct)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.4 Sous-titres (en direct) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.1.2.5 Audiodescription (préenregistrée)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.5 Audiodescription (préenregistrée) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.1.3 Adaptable

C.9.1.3.1 Informations et relations

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.1 Informations et relations .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.1.3.2 Ordre séquentiel logique

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.2 Ordre séquentiel logique .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.1.3.3 Caractéristiques sensorielles

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.3 Caractéristiques sensorielles .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.1.3.4 Orientation

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.4 Orientation .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.1.3.5 Identify input purpose (Identification de l'objet de la saisie)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.5 Identify input purpose (Identification de l'objet de la saisie) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.1.4 Distinguable

C.9.1.4.1 Utilisation de la couleur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.1 Utilisation de la couleur .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.1.4.2 Contrôle du son

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.2 Contrôle du son .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.1.4.3 Contraste (minimum)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.3 Contraste (minimum) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.1.4.4 Redimensionnement du texte

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.4 Redimensionnement du texte .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.1.4.5 Texte sous forme d'image

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.5 Texte sous forme d'image .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.1.4.6 Vide

C.9.1.4.7 Vide

C.9.1.4.8 Vide

C.9.1.4.9 Vide

C.9.1.4.10 Reflow (Refusion)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.10 Reflow (Refusion) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.1.4.11 Non-text contrast (Contraste non textuel)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.11 Non-text contrast (Contraste non textuel) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.1.4.12 Text spacing (Espacement de texte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.12 Text spacing (Espacement de texte) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.1.4.13 Content on hover or focus (Contenu sur survol ou focus)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.13 Content on hover or focus (Contenu sur survol ou focus) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.2 Utilisable

C.9.2.1 Accessibilité au clavier

C.9.2.1.1 Clavier

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.1.1 Clavier .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.2.1.2 Pas de piège au clavier

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.1.2 Pas de piège au clavier .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.2.1.3 Vide

C.9.2.1.4 Character key shortcuts (Raccourcis clavier)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.1.4 Character key shortcuts (Raccourcis clavier) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.2.2 Délai suffisant

C.9.2.2.1 Réglage du délai

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.2.1 Réglage du délai .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.2.3 Crises et réactions physiques

C.9.2.3.1 Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.3.1 Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.2.4 Navigable

C.9.2.4.1 Contourner des blocs

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.4.1 Contourner des blocs .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.2.4.2 Titre de page

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.4.2 Titre de page .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.2.4.3 Parcours du focus

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.4.3 Parcours du focus .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.2.4.5 Accès multiples

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.4.5 Accès multiples .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.2.4.6 En-têtes et étiquettes

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.4.6 En-têtes et étiquettes .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.2.4.7 Visibilité du focus

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.4.7 Visibilité du focus .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.2.5 Input modalités (Modalités de saisie)

C.9.2.5.1 Pointer gestures (Gestes du pointeur)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.5.1 Pointer gestures (Gestes du pointeur) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.2.5.2 Pointer cancellation (Annulation du pointeur)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.5.2 Pointer cancellation (Annulation du pointeur) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.2.5.3 Label in name (Étiquette dans nom)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.5.3 Label in name (Étiquette dans nom) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.2.5.4 Motion actuation (Actionnement du mouvement)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.5.4 Motion actuation (Actionnement du mouvement) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.3 Compréhensible

C.9.3.1 Lisible

C.9.3.1.1 Langue de la page

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.1.1 Langue de la page.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.3.1.2 Langue d'un passage

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.1.2 Langue d'un passage.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.3.2 Prévisible

C.9.3.2.1 Au focus

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.2.1 Au focus.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.3.2.2 À la saisie

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.2.2 À la saisie.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.3.2.3 Navigation cohérente

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.2.3 Navigation cohérente.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.3.2.4 Identification cohérente

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.2.4 Identification cohérente.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.3.3 Assistance à la saisie

C.9.3.3.1 Identification des erreurs

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.3.1 Identification des erreurs .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.3.3.2 Étiquettes ou instructions

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.3.2 Étiquettes ou instructions .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.3.3.3 Suggestions après une erreur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.3.3 Suggestions après une erreur .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.4 Robuste

C.9.4.1 Compatible

C.9.4.1.1 Analyse syntaxique

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 4.1.1 Analyse syntaxique .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.4.1.2 Nom, rôle et valeur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 4.1.2 Nom, rôle et valeur .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.4.1.3 Status messages (Messages d'état)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 4.1.3 Status messages (Messages d'état) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.9.5 Exigences de conformité à WCAG 2.1

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web satisfait à l'exigence de conformité WCAG 2.1 [5] « 1 : Niveau de conformité » au niveau AA. 2. Vérifier que la page Web satisfait à l'exigence de conformité WCAG 2.1 [5] « 2 : Pages complètes ». 3. Vérifier que la page Web satisfait à l'exigence de conformité WCAG 2.1 [5] « 3 : Processus complets ». 4. Vérifier que la page Web satisfait à l'exigence de conformité WCAG 2.1 [5] « 4 : Usage des technologies selon des méthodes exclusivement compatibles avec l'accessibilité ». 5. Vérifier que la page Web satisfait à l'exigence de conformité WCAG 2.1 [5] « 5 : Non interférence ».
Résultat	Réussite : Toutes les vérifications sont vraies Échec : Une vérification est fausse

C.10 Documents non Web

C.10.0 Généralités (informatif)

Le paragraphe 10.0 a uniquement une valeur de conseil et ne comporte aucune exigence imposant des essais.

C.10.1 Perceptible

C.10.1.1 Équivalents textuels

C.10.1.1.1 Contenu non textuel

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.1.1 Contenu non textuel .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.1.2 Média temporel

C.10.1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (préenregistré)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (préenregistré) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.1.2.2 Sous-titres (préenregistrés)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.2 Sous-titres (préenregistrés) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.1.2.4 Sous-titres (en direct)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.4 Sous-titres (en direct) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.1.2.5 Audiodescription (préenregistrée)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.5 Audiodescription (préenregistrée) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.1.3 Adaptable

C.10.1.3.1 Informations et relations

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.1 Informations et relations .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.1.3.2 Ordre séquentiel logique

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.2 Ordre séquentiel logique .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.1.3.3 Caractéristiques sensorielles

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.3 Caractéristiques sensorielles .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.1.3.4 Orientation

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.4 Orientation .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.1.3.5 Identify input purpose (Identification de l'objet de la saisie)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.5 Identify input purpose (Identification de l'objet de la saisie) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.1.4 Distinguable

C.10.1.4.1 Utilisation de la couleur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.1 Utilisation de la couleur .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.1.4.2 Contrôle du son

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.1.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.1.4.3 Contraste (minimum)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.3 Contraste (minimum) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.1.4.4 Redimensionnement du texte

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.4 Redimensionnement du texte .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.1.4.5 Texte sous forme d'image

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.5 Texte sous forme d'image .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.1.4.6 Vide

C.10.1.4.7 Vide

C.10.1.4.8 Vide

C.10.1.4.9 Vide

C.10.1.4.10 Reflow (Refusion)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.2.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.1.4.11 Non-text contrast (Contraste non textuel)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web qui ne possède pas une zone de mise en page du contenu de taille fixe qui est essentielle pour les informations transportées.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.11 Non-text contrast (Contraste non textuel) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.1.4.12 Text spacing (Espacement de texte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.12 Text spacing (Espacement de texte) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.1.4.13 Content on hover or focus (Contenu sur survol ou focus)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.13 Content on hover or focus (Contenu sur survol ou focus) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.2 Utilisable

C.10.2.1 Accessibilité au clavier

C.10.2.1.1 Clavier

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.1.1 Clavier .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.2.1.2 Pas de piège au clavier

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.3.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.2.1.3 Vide

C.10.2.1.4 Character key shortcuts (Raccourcis clavier)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.1.4 Character key shortcuts (Raccourcis clavier) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.2.2 Délai suffisant

C.10.2.2.1 Réglage du délai

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.4.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.5.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.2.3 Crises et réactions physiques

C.10.2.3.1 Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.6.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.2.4 Navigable

C.10.2.4.1 Vide

C.10.2.4.2 Titre de document

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.7.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.2.4.3 Parcours du focus

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.8.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.2.4.5 Vide

C.10.2.4.6 En-têtes et étiquettes

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.4.6 En-têtes et étiquettes .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.2.4.7 Visibilité du focus

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.4.7 Visibilité du focus .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.2.5 Input modalités (Modalités de saisie)

C.10.2.5.1 Pointer gestures (Gestes du pointeur)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.9.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.2.5.2 Pointer cancellation (Annulation du pointeur)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.10.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.2.5.3 Label in name (Étiquette dans nom)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.5.3 Label in name (Étiquette dans nom) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.2.5.4 Motion actuation (Actionnement du mouvement)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.5.4 Motion actuation (Actionnement du mouvement) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.3 Compréhensible

C.10.3.1 Lisible

C.10.3.1.1 Langue du document

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.11.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.3.1.2 Langue d'un passage

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.12.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.3.2 Prévisible

C.10.3.2.1 Au focus

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.2.1 Au focus .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.3.2.2 À la saisie

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.2.2 À la saisie .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.3.2.3 Vide

C.10.3.2.4 Vide

C.10.3.3 Assistance à la saisie

C.10.3.3.1 Identification des erreurs

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.3.1 Identification des erreurs.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.3.3.2 Étiquettes ou instructions

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.3.2 Étiquettes ou instructions.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.3.3.3 Suggestions après une erreur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.3.3 Suggestions après une erreur [4].
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.13.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.4 Robuste

C.10.4.1 Compatible

C.10.4.1.1 Analyse syntaxique

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.14.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.4.1.2 Nom, rôle et valeur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.15.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.10.4.1.3 Vide

C.10.5 Positionnement des sous-titres

Le paragraphe 10.5 ne contient pas d'exigences imposant un essai.

C.10.6 Synchronisation de l'audiodescription

Le paragraphe 10.6 ne contient pas d'exigences imposant un essai.

C.11 Logiciel

C.11.0 Généralités

Le paragraphe 11.0 a uniquement une valeur de conseil et ne comporte aucune exigence imposant des essais.

C.11.1 Perceptible

C.11.1.1 Équivalents textuels

C.11.1.1.1 Contenu non textuel

C.11.1.1.1.1 Contenu non textuel (lecture à l'écran prise en charge – fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge des technologies d'assistance pour la lecture à l'écran
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.1.1 Contenu non textuel .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.1.1.1.2 Contenu non textuel (fonctionnalité verrouillée)

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. L'interface utilisateur est non accessible aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran. 3. Le contenu non textuel est présenté aux utilisateurs via une sortie vocale.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie vocale est offerte comme alternative pour le contenu non textuel. 2. Vérifier que le contenu non textuel n'est pas purement décoratif. 3. Vérifier que le contenu non textuel n'est pas utilisé uniquement pour la mise en forme visuelle. 4. Vérifier que la sortie vocale obéit à la règle relative à l'« équivalent textuel » décrite dans les WCAG 2.1 Critère de succès 1.1.1 Contenu non textuel .
Résultat	Réussite : Les vérifications (1 et 2 et 3 et 4 sont vraies) ou (1 et 2 sont fausses) ou (1 et 3 sont fausses) Échec : Les vérifications (1 est vraie et 2 est fausse) ou (1 est vraie et 3 est fausse) ou (1 et 2 et 3 sont vraies et 4 est fausse)

C.11.1.2 Média temporel

C.11.1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (préenregistré)

C.11.1.2.1.1 Contenu seulement audio ou vidéo (préenregistré – fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge des technologies d'assistance pour la lecture à l'écran 3. Des informations auditives préenregistrées ne sont pas nécessaires pour permettre l'utilisation des fonctions verrouillées de l'ICT.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (préenregistré) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.1.2.1.2 Contenu seulement audio ou vidéo (préenregistré – fonctionnalité verrouillée)

C.11.1.2.1.2.1 Contenu seulement audio préenregistré (fonctionnalité verrouillée)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. L'interface utilisateur est non accessible aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran. 3. Des informations auditives préenregistrées sont nécessaires pour permettre l'utilisation des fonctions verrouillées de l'ICT.
Mode opératoire	1. Vérifier que les informations visuelles sont équivalentes au contenu auditif préenregistré.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.1.2.1.2.2 Contenu seulement vidéo préenregistré (fonctionnalité verrouillée)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. L'interface utilisateur est non accessible aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran. 3. Un contenu vidéo préenregistré est nécessaire pour permettre l'utilisation des fonctions verrouillées de l'ICT 4. Une sortie vocale est offerte comme accès non visuel au contenu non textuel affiché sur la fonctionnalité verrouillée.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie vocale présente des informations équivalentes au contenu vidéo préenregistré.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.1.2.2 Sous-titres (préenregistrés)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.2 Sous-titres (préenregistrés) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré)

C.11.1.2.3.1 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré – fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge des technologies d'assistance pour la lecture à l'écran
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.1.2.3.2 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré – fonctionnalité verrouillée)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. L'interface utilisateur est non accessible aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran. 3. Une sortie vocale est offerte comme accès non visuel au contenu non textuel affiché sur la fonctionnalité verrouillée.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie vocale présente des informations équivalentes au contenu vidéo préenregistré.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.1.2.4 Sous-titres (en direct)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.4 Sous-titres (en direct) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.1.2.5 Audiodescription (préenregistrée)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.5 Audiodescription (préenregistrée) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.1.3 Adaptable

C.11.1.3.1 Informations et relations

C.11.1.3.1.1 Informations et relations (fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge des technologies d'assistance pour la lecture à l'écran
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.1 Informations et relations .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.1.3.1.2 Informations et relations (fonctionnalité verrouillée)

Ce paragraphe est uniquement informatif et ne comporte aucune exigence imposant des essais.

C.11.1.3.2 Ordre séquentiel logique

C.11.1.3.2.1 Ordre séquentiel logique (fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge des technologies d'assistance pour la lecture à l'écran
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.2 Ordre séquentiel logique .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.1.3.2.2 Ordre séquentiel logique (fonctionnalité verrouillée)

Ce paragraphe est uniquement informatif et ne comporte aucune exigence imposant des essais.

C.11.1.3.3 Caractéristiques sensorielles

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.3 Caractéristiques sensorielles .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.1.3.4 Orientation

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge d'au moins une technologie d'assistance
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.4 Orientation .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.1.3.5 Identify input purpose (Identification de l'objet de la saisie)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge d'au moins une technologie d'assistance
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.5 Identify input purpose (Identification de l'objet de la saisie) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.1.4 Distinguable

C.11.1.4.1 Utilisation de la couleur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.1 Utilisation de la couleur .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.1.4.2 Contrôle du son

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 11.1.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.1.4.3 Contraste (minimum)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.3 Contraste (minimum) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.1.4.4 Redimensionnement du texte

C.11.1.4.4.1 Redimensionnement du texte (fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge des fonctions d'agrandissement de la plate-forme ou de la technologie d'assistance
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.4 Redimensionnement du texte .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.1.4.4.2 Redimensionnement du texte (fonctionnalité verrouillée)

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. L'interface utilisateur n'accepte pas les fonctions d'agrandissement de la plate-forme ou des technologies d'assistance. 3. Une distance de vision est spécifiée par le fournisseur.
Mode opératoire	1. Mesurer la hauteur d'une lettre majuscule H. 2. Vérifier qu'elle sous-tend un angle d'au moins 0,7 degré à la distance de vision spécifiée.
Résultat	Réussite : La vérification 2 est vraie Échec : La vérification 2 est fausse

C.11.1.4.5 Texte sous forme d'image

C.11.1.4.5.1 Texte sous forme d'image (fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge des technologies d'assistance pour la lecture à l'écran
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.5 Texte sous forme d'image .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.1.4.5.2 Texte sous forme d'image (fonctionnalité verrouillée)

Ce paragraphe est uniquement informatif et ne comporte aucune exigence imposant des essais.

C.11.1.4.6 Vide

C.11.1.4.7 Vide

C.11.1.4.8 Vide

C.11.1.4.9 Vide

C.11.1.4.10 Reflow (Refusion)

C.11.1.4.10.1 Reflow (Refusion) (fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge d'au moins une technologie d'assistance
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 11.2.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.1.4.10.2 Reflow (Refusion) (fonctionnalité verrouillée)

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Une fonctionnalité de l'ICT n'accepte pas les fonctions d'agrandissement de la plateforme ou des technologies d'assistance. 3. Une distance de vision est spécifiée par le fournisseur.
Mode opératoire	1. Mesurer la hauteur d'une lettre majuscule H. 2. Vérifier qu'elle sous-tend un angle d'au moins 0,7 degré à la distance de vision spécifiée.
Résultat	Réussite : La vérification 2 est vraie Échec : La vérification 2 est fausse

C.11.1.4.11 Non-text contrast (Contraste non textuel)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge d'au moins une technologie d'assistance
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès Réussite WCAG 2.1 1.4.11 Non-text contrast (Contraste non textuel) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.1.4.12 Text spacing (Espacement de texte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge d'au moins une technologie d'assistance
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès Réussite WCAG 2.1 1.4.12 Text spacing (Espacement de texte) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.1.4.13 Content on hover or focus (Contenu sur survol ou focus)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge d'au moins une technologie d'assistance
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.13 Content on hover or focus (Contenu sur survol ou focus) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.2 Utilisable

C.11.2.1 Accessibilité au clavier

C.11.2.1.1 Clavier

C.11.2.1.1.1 Clavier (fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge des claviers ou d'une interface de clavier.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.1.1 Clavier .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.2.1.1.2 Clavier (fonctionnalité verrouillée)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. L'interface utilisateur n'est pas accessible aux claviers ou interfaces clavier.
Mode opératoire	1. Vérifier que l'ensemble de la fonctionnalité de l'interface utilisateur est utilisable sans vision.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.2.1.2 Pas de piège au clavier

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 11.3.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.2.1.3 Vide

C.11.2.1.4 Character key shortcuts (Raccourcis clavier)

C.11.2.1.4.1 Character key shortcuts (Raccourcis clavier) (fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge d'au moins une technologie d'assistance
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.1.4 Character key shortcuts (Raccourcis clavier) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.2.1.4.2 Character key shortcuts (Raccourcis clavier) (fonctionnalité verrouillée)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La fonctionnalité de l'ICT n'est pas accessible aux claviers ou interfaces clavier.
Mode opératoire	1. Vérifier que l'ensemble de la fonctionnalité est utilisable sans vision.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.2.2 Délai suffisant

C.11.2.2.1 Réglage du délai

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 11.4.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 11.5.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.2.3 Crises et réactions physiques

C.11.2.3.1 Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 11.6.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.2.4 Navigable

C.11.2.4.1 Vide

C.11.2.4.2 Vide

C.11.2.4.3 Parcours du focus

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 11.7.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.2.4.5 Vide

C.11.2.4.6 En-têtes et étiquettes

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.4.6 En-têtes et étiquettes .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.2.4.7 Visibilité du focus

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.4.7 Visibilité du focus .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.2.5 Input modalités (Modalités de saisie)

C.11.2.5.1 Pointer gestes (Gestes du pointeur)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge d'au moins une technologie d'assistance
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 11.8.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.2.5.2 Pointer cancellation (Annulation du pointeur)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge d'au moins une technologie d'assistance
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 11.9.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.2.5.3 Label in name (Étiquette dans nom)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge d'au moins une technologie d'assistance
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.5.3 Label in name (Étiquette dans nom) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.2.5.4 Motion actuation (Actionnement du mouvement)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge d'au moins une technologie d'assistance
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.5.4 Motion actuation (Actionnement du mouvement) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.3 Compréhensible

C.11.3.1 Lisible

C.11.3.1.1 Langue du logiciel

C.11.3.1.1.1 Langue du logiciel (fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge des technologies d'assistance pour la lecture à l'écran
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 11.10.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.3.1.1.2 Langue du logiciel (fonctionnalité verrouillée)

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. L'interface utilisateur est non accessible aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran. 3. La sortie vocale est fournie comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée. 4. La sortie vocale ne se compose pas de noms propres, termes techniques, mots de langue indéfinie, mots et phrases passés dans la langue vernaculaire du contexte immédiat. 5. Le contenu n'est pas généré en externe et est contrôlé par le fournisseur de l'ICT. 6. Les langues affichées peuvent être sélectionnées à l'aide de l'accès non visuel. 7. L'utilisateur n'a pas sélectionné une langue parlée différente de la langue du contenu affiché.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie vocale utilise la même langue que le contenu affiché.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.3.1.2 Vide

C.11.3.2 Prévisible

C.11.3.2.1 Au focus

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.2.1 Au focus .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.3.2.2 À la saisie

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.2.2 À la saisie .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.3.2.3 Vide

C.11.3.2.4 Vide

C.11.3.3 Assistance à la saisie

C.11.3.3.1 Identification des erreurs

C.11.3.3.1.1 Identification des erreurs (fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge des technologies d'assistance pour la lecture à l'écran
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.3.1 Identification des erreurs .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.3.3.1.2 Identification des erreurs (fonctionnalité verrouillée)

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. L'interface utilisateur est non accessible aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran. 3. Une sortie vocale est fournie comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée. 4. Une erreur de saisie est détectée automatiquement.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie vocale identifie l'élément qui présente l'erreur. 2. Vérifier que la sortie vocale décrit l'élément qui présente l'erreur.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1 et 2 sont vraies Échec : La vérification 1 ou la vérification 2 est fausse

C.11.3.3.2 Étiquettes ou instructions

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.3.2 Étiquettes ou instructions .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.3.3.3 Suggestions après une erreur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.3.3 Suggestions après une erreur .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 11.11.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.4 Robuste

C.11.4.1 Compatible

C.11.4.1.1 Analyse syntaxique

C.11.4.1.1.1 Analyse syntaxique (fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge d'au moins une technologie d'assistance
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 11.12.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.4.1.1.2 Analyse syntaxique (fonctionnalité verrouillée)

Le paragraphe 11.4.1.1.2 ne contient pas d'exigences imposant un essai.

C.11.4.1.2 Nom, rôle et valeur

C.11.4.1.2.1 Nom, rôle et valeur (fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge d'au moins une technologie d'assistance
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 11.13.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.4.1.2.2 Nom, rôle et valeur (fonctionnalité verrouillée)

Le paragraphe 11.4.1.2.2 ne contient pas d'exigences imposant un essai.

C.11.4.1.3 Vide

C.11.5 Interopérabilité avec les technologies d'assistance

C.11.5.1 Fonctionnalité verrouillée

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le logiciel possède une fonctionnalité verrouillée.
Mode opératoire	1. Vérifier que la fonctionnalité verrouillée est conforme au paragraphe 5.1.
Résultat	Si la vérification 1 est vraie, il n'est pas exigé que le logiciel soit conforme aux paragraphes 11.5.2 à 11.5.17 Si la vérification 1 est fausse, il est exigé que le logiciel soit conforme aux paragraphes 11.5.2 à 11.5.17

C.11.5.2 Services d'accessibilité

C.11.5.2.1 Prise en charge des services d'accessibilité de plate-forme pour les logiciels disposant d'une interface utilisateur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le logiciel évalué est un logiciel plate-forme.
Mode opératoire	1. Vérifier que la documentation du logiciel plate-forme comprend des informations relatives aux services de plate-forme pouvant être utilisés par le logiciel disposant d'une interface utilisateur pour interfonctionner avec les technologies d'assistance.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.5.2.2 Prise en charge des services d'accessibilité de plate-forme pour les technologies d'assistance

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le logiciel évalué est un logiciel plate-forme.
Mode opératoire	1. Vérifier que la documentation du logiciel plate-forme contient des informations sur les services d'accessibilité de plate-forme permettant aux technologies d'assistance d'interfonctionner avec le logiciel qui dispose d'une interface utilisateur exécutée sur le logiciel plate-forme.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.5.2.3 Utilisation des services d'accessibilité

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le logiciel évalué est un logiciel disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel utilise les services d'accessibilité de plate-forme documentés applicables. 2. Vérifier que le logiciel peut satisfaire aux exigences applicables 11.5.2.5 à 11.5.2.17 lors de l'utilisation des services d'accessibilité de plate-forme documentés. 3. Vérifier que le logiciel peut satisfaire les exigences 11.5.2.5 à 11.5.2.17 lors de l'utilisation des services d'accessibilité de plate-forme documentés et d'autres services documentés.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie et la vérification 2 ou la vérification 3 est vraie Échec : La vérification 1 ou la vérification 3 est fausse

C.11.5.2.4 Technologie d'assistance

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. L'ICT est une technologie d'assistance.
Mode opératoire	1. Vérifier que la technologie d'assistance utilise les services d'accessibilité de plate-forme documentés.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.5.2.5 Informations sur les objets

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le logiciel évalué est un logiciel disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le rôle des éléments d'interface utilisateur est déterminable par programme par les technologies d'assistance. 2. Vérifier que les états des éléments d'interface utilisateur sont déterminables par programme par les technologies d'assistance. 3. Vérifier que la limite des éléments d'interface utilisateur est déterminable par programme par les technologies d'assistance. 4. Vérifier que le nom des éléments d'interface utilisateur est déterminable par programme par les technologies d'assistance. 5. Vérifier que la description des éléments d'interface utilisateur est déterminable par programme par les technologies d'assistance.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1, 2, 3, 4 et 5 sont vraies Échec : La vérification 1 ou 2 ou 3 ou 4 ou 5 est fausse

C.11.5.2.6 Ligne, colonne et en-têtes

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le logiciel évalué est un logiciel disposant d'une interface utilisateur. 2. L'interface utilisateur comporte des tables de données.
Mode opératoire	1. Sélectionner une table de données dans laquelle les essais sont à réaliser. 2. Vérifier que chaque ligne de cellule est déterminable par programme par les technologies d'assistance. 3. Vérifier que chaque colonne de cellule est déterminable par programme par les technologies d'assistance. 4. Vérifier que chaque en-tête de ligne de cellule est déterminable par programme par les technologies d'assistance. 5. Vérifier que chaque en-tête de colonne de cellule est déterminable par programme par les technologies d'assistance.
Résultat	Réussite : Les vérifications 2, 3, 4 et 5 sont vraies Échec : La vérification 2 ou 3 ou 4 ou 5 est fausse

C.11.5.2.7 Valeurs

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le logiciel évalué est un logiciel disposant d'une interface utilisateur. 2. Des éléments d'interface utilisateur peuvent avoir des valeurs.
Mode opératoire	1. Sélectionner un élément d'interface utilisateur pouvant avoir une valeur. 2. Vérifier que la valeur actuelle est déterminable par programme par les technologies d'assistance. 3. Si l'élément d'interface utilisateur transmet des informations sur une plage de valeurs, vérifier que la valeur minimale est déterminable par programme par les technologies d'assistance. 4. Si l'élément d'interface utilisateur transmet des informations sur une plage de valeurs, vérifier que la valeur maximale est déterminable par programme par les technologies d'assistance.
Résultat	Réussite : Les vérifications 2, 3 et 4 sont vraies Échec : La vérification 2 ou 3 ou 4 est fausse

C.11.5.2.8 Relations par étiquettes

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le logiciel évalué est un logiciel disposant d'une interface utilisateur. 2. Des éléments d'interface utilisateur sont des étiquettes d'autres éléments d'interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Obtenir les informations de chaque élément d'interface utilisateur. 2. Vérifier que les informations de l'élément d'interface utilisateur comprennent la relation avec l'élément d'interface utilisateur constituant son étiquette, si l'élément d'interface utilisateur actuel possède une étiquette, et que cette relation est déterminable par programme par les technologies d'assistance. 3. Vérifier que les informations de l'élément d'interface utilisateur comprennent la relation avec l'élément d'interface utilisateur qu'il étiquette, si l'élément d'interface utilisateur actuel possède une étiquette, et que cette relation est déterminable par programme par les technologies d'assistance.
Résultat	Réussite : Les vérifications 2 ou 3 sont vraies Échec : Les vérifications 2 et 3 sont fausses

C.11.5.2.9 Relations parent-enfant

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le logiciel évalué est un logiciel disposant d'une interface utilisateur. 2. Des éléments d'interface utilisateur sont parents d'autres éléments d'interface utilisateur selon une structure hiérarchique.
Mode opératoire	1. Pour les éléments d'interface utilisateur possédant un parent, vérifier que les informations de l'élément d'interface utilisateur comprennent la relation avec les éléments de l'interface utilisateur parent. 2. Vérifier que les éléments d'interface utilisateur parents de l'élément d'interface utilisateur sélectionné lors de la vérification 1, comprennent la relation avec les éléments d'interface utilisateur qui sont ses enfants et que cette relation est déterminable par programme par les technologies d'assistance. 3. Pour les éléments d'interface utilisateur qui sont le parent d'autres éléments d'interface utilisateur, vérifier que les informations des éléments d'interface utilisateur comprennent la relation avec les éléments d'interface utilisateur enfants et que cette relation est déterminable par programme par les technologies d'assistance. 4. Vérifier que les éléments d'interface utilisateur enfants de l'élément d'interface utilisateur sélectionné lors de la vérification 3, comprennent la relation avec les éléments d'interface utilisateur qui sont ses parents et que cette relation est déterminable par programme par les technologies d'assistance.
Résultat	Réussite : La vérification 1 ou 2 est vraie et la vérification 3 ou 4 est vraie Échec : Les vérifications 1 et 2 sont fausses ou les vérifications 3 et 4 sont fausses
NOTE :	Pour cette exigence, il suffit que l'un des deux sens d'une relation parent-enfant soit déterminable par programme. C'est pourquoi les vérifications d'exigence sont par paires et que l'exigence est satisfaite si un membre de chaque paire est vrai.

C.11.5.2.10 Texte

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le logiciel évalué est un logiciel disposant d'une interface utilisateur. 2. Du texte est affiché à l'écran.
Mode opératoire	1. Dans les cas où du texte est affiché à l'écran, vérifier que les informations du texte comprennent le contenu et que ces informations sont déterminables par programme par les technologies d'assistance. 2. Dans les cas où du texte est affiché à l'écran, vérifier que les informations du texte comprennent les attributs et que ces informations sont déterminables par programme par les technologies d'assistance. 3. Dans les cas où du texte est affiché à l'écran, vérifier que les informations du texte comprennent ses limites et que ces informations sont déterminables par programme par les technologies d'assistance.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1, 2 et 3 sont vraies Échec : La vérification 1 ou 2 ou 3 est fausse

C.11.5.2.11 Liste des actions disponibles

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le logiciel évalué est un logiciel disposant d'une interface utilisateur. 2. Des éléments d'interface utilisateur comportent des actions pouvant être exécutées par l'utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que les informations de l'élément d'interface utilisateur contiennent la liste des actions pouvant être exécutées. 2. Vérifier que cette liste est déterminable par programme par les technologies d'assistance.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1 et 2 sont vraies Échec : La vérification 1 ou 2 est fausse

C.11.5.2.12 Exécution des actions disponibles

Type d'évaluation	Contrôle et essai
Conditions préalables	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le logiciel évalué est un logiciel disposant d'une interface utilisateur. 2. Des éléments d'interface utilisateur comportent des actions pouvant être exécutées par l'utilisateur. 3. Les exigences de sécurité permettent aux technologies d'assistance d'exécuter les actions de l'utilisateur par programme.
Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Vérifier que les informations de l'élément d'interface utilisateur contiennent la liste des actions pouvant être exécutées par les technologies d'assistance conformément à 11.5.2.11. 2. Vérifier que toutes les actions de la liste peuvent être exécutées sans problème par les technologies d'assistance.
Résultat	<p>Réussite : Les vérifications 1 et 2 sont vraies</p> <p>Échec : La vérification 1 ou 2 est fausse</p>

C.11.5.2.13 Suivi du focus et des attributs de sélection

Type d'évaluation	Contrôle et essai
Conditions préalables	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le logiciel évalué est un logiciel disposant d'une interface utilisateur. 2. Des éléments d'interface utilisateur permettent la modification du texte.
Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Vérifier que les informations de l'élément d'interface utilisateur comprennent un mécanisme de suivi du focus, du point d'insertion de texte et des attributs de sélection. 2. Vérifier que ces informations sont déterminables par programme par les technologies d'assistance. 3. Activer ces mécanismes de suivi. 4. En tant qu'utilisateur, utiliser la fonction de modification du texte dans le produit logiciel évalué. 5. Vérifier que le suivi du focus, du point d'insertion de texte et des attributs de sélection fonctionne.
Résultat	<p>Réussite : Les vérifications 2 et 5 sont vraies</p> <p>Échec : La vérification 1 ou 5 est fausse</p>

C.11.5.2.14 Modification du focus et des attributs de sélection

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le logiciel évalué est un logiciel disposant d'une interface utilisateur. 2. Des éléments d'interface utilisateur peuvent recevoir le focus ou permettent la modification du texte. 3. Les exigences de sécurité permettent au logiciel plate-forme de modifier par programme le focus, le point d'insertion de texte et les attributs de sélection des éléments d'interface utilisateur.
Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pour les éléments d'interface utilisateur pouvant recevoir le focus et si le focus peut être modifié par l'utilisateur sans utiliser de technologie d'assistance, vérifier que le focus peut être modifié par programme par les technologies d'assistance. 2. Pour les éléments d'interface utilisateur permettant la modification du texte par l'utilisateur sans utiliser de technologie d'assistance, vérifier que la position du point d'insertion de texte peut être modifiée par programme par les technologies d'assistance. 3. Pour les éléments d'interface utilisateur permettant la modification du texte, vérifier que les attributs de sélection peuvent être modifiés par programme par les technologies d'assistance s'ils peuvent être modifiés par l'utilisateur sans utiliser de technologie d'assistance.
Résultat	<p>Réussite : Toutes les vérifications sont vraies</p> <p>Échec : Une vérification est fausse</p>

C.11.5.2.15 Notification des modifications

Type d'évaluation	Contrôle et essai
Conditions préalables	1. Le logiciel évalué est un logiciel disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	<p>1. Activer les notifications de modifications dans les éléments d'interface utilisateur.</p> <p>2. Vérifier que les notifications relatives aux modifications dans les informations sur les objets (rôle, état, limite, nom et description) sont envoyées aux technologies d'assistance, en cas de modification de ces informations dans l'interface utilisateur du logiciel.</p> <p>3. Vérifier que les notifications relatives aux modifications dans les lignes, colonnes et en-têtes des tables de données sont envoyées aux technologies d'assistance, en cas de modification de ces informations dans le logiciel.</p> <p>4. Vérifier que les notifications relatives aux modifications dans les valeurs (valeur actuelle, valeur minimale et valeur maximale) sont envoyées aux technologies d'assistance, en cas de modification de ces informations dans le logiciel.</p> <p>5. Vérifier que les notifications relatives aux relations par étiquettes sont envoyées aux technologies d'assistance, en cas de modification de ces informations dans le logiciel.</p> <p>6. Vérifier que les notifications relatives aux relations parent-enfant sont envoyées aux technologies d'assistance, en cas de modification de ces informations dans le logiciel.</p> <p>7. Vérifier que les notifications relatives aux modifications de texte (contenu, attributs et limite du texte affiché à l'écran) sont envoyées aux technologies d'assistance, en cas de modification de ces informations dans le logiciel.</p> <p>8. Vérifier que les notifications relatives aux modifications de la liste des actions possibles sont envoyées aux technologies d'assistance, en cas de modification de ces informations dans le logiciel.</p> <p>9. Vérifier que les notifications relatives aux modifications du focus, du point d'insertion de texte et des attributs de sélection sont envoyées aux technologies d'assistance, en cas de modification de ces informations dans le logiciel.</p>
Résultat	<p>Réussite : Les vérifications 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 sont vraies</p> <p>Échec : La vérification 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9 est fausse</p>

C.11.5.2.16 Modifications des états et propriétés

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	<p>1. Le logiciel évalué est un logiciel disposant d'une interface utilisateur.</p> <p>2. Il existe des éléments d'interface utilisateur dont l'état ou les propriétés peuvent être modifiés par l'utilisateur sans utiliser de technologie d'assistance.</p> <p>3. Les exigences de sécurité permettent aux technologies d'assistance de modifier par programme les états et les propriétés des éléments d'interface utilisateur.</p>
Mode opératoire	<p>1. Vérifier que l'état des éléments d'interface utilisateur pouvant être modifié par l'utilisateur sans utiliser de technologie d'assistance, peut être modifié par programme par les technologies d'assistance.</p> <p>2. Vérifier que les propriétés des éléments d'interface utilisateur pouvant être modifiées par l'utilisateur sans utiliser de technologie d'assistance, peuvent être modifiées par programme par les technologies d'assistance.</p>
Résultat	<p>Réussite : Toutes les vérifications sont vraies</p> <p>Échec : Une vérification est fausse</p>

C.11.5.2.17 Modifications de valeurs et de texte

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	<p>1. Le logiciel évalué est un logiciel disposant d'une interface utilisateur.</p> <p>2. Il existe des éléments d'interface utilisateur dont les valeurs ou le texte peuvent être modifiés par l'utilisateur sans utiliser de technologie d'assistance.</p> <p>3. Les exigences de sécurité permettent aux technologies d'assistance de modifier par programme les valeurs et le texte des éléments d'interface utilisateur.</p>
Mode opératoire	<p>1. Vérifier que les valeurs des éléments d'interface utilisateur pouvant être modifiées par l'utilisateur sans utiliser de technologie d'assistance, peuvent être modifiées par programme par les technologies d'assistance à l'aide des méthodes de saisie de la plate-forme.</p> <p>2. Vérifier que le texte des éléments d'interface utilisateur pouvant être modifié par l'utilisateur sans utiliser de technologie d'assistance, peut être modifié par programme par les technologies d'assistance à l'aide des méthodes de saisie de la plate-forme.</p>
Résultat	<p>Réussite : Toutes les vérifications sont vraies</p> <p>Échec : Une vérification quelconque est fausse</p>

C.11.6 Usage documenté de l'accessibilité

C.11.6.1 Commande par l'utilisateur des fonctions d'accessibilité

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. Des fonctions de la plate-forme sont définies dans la documentation de celle-ci comme fonctions d'accessibilité destinées aux utilisateurs.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe suffisamment de modes d'utilisation permettant la commande par l'utilisateur des fonctions de la plate-forme définies dans la documentation de celle-ci comme fonctions d'accessibilité destinées aux utilisateurs.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.6.2 Continuité des fonctions d'accessibilité

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. Des fonctions de la plate-forme sont définies dans la documentation de celle-ci comme fonctions d'accessibilité.
Mode opératoire	1. Vérifier si le logiciel disposant d'une interface utilisateur interrompt le fonctionnement normal des fonctions d'accessibilité de la plate-forme. 2. Vérifier si l'interruption a été spécifiquement demandée ou confirmée par l'utilisateur.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est fausse ou les deux vérifications sont vraies Échec : La vérification 1 est vraie et la vérification 2 est fausse

C.11.7 Préférences d'utilisateur

Type d'évaluation	Contrôle et essai
Conditions préalables	1. Le logiciel est un logiciel disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier si le logiciel offre suffisamment de modes d'utilisation employant les préférences d'utilisateur pour les paramètres de la plate-forme relatifs à la couleur, au contraste au type de police, à la taille de police et au curseur de sélection. 2. Vérifier si la documentation du logiciel indique que le logiciel est conçu pour être isolé de sa plate-forme sous-jacente.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie, ou la vérification 1 est fausse et la vérification 2 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse et la vérification 2 est fausse

C.11.8 Outils d'édition

C.11.8.1 Technologie de contenu

Type d'évaluation	Contrôle et essai
Conditions préalables	1. Le logiciel est un outil d'édition. 2. Le format de sortie de l'outil d'édition prend en charge les informations exigées pour l'accessibilité.
Mode opératoire	1. Vérifier si l'outil d'édition est conforme aux paragraphes 11.8.2 à 11.8.5 dans la mesure où les informations exigées pour l'accessibilité sont prises en charge par le format utilisé pour la sortie de l'outil d'édition.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse
NOTE :	Si le format de sortie de l'outil d'édition ne prend pas en charge certains types d'informations exigées pour l'accessibilité, la conformité aux exigences relatives à ce type d'informations n'est pas imposée.

C.11.8.2 Création de contenu accessible

Type d'évaluation	Contrôle et essai
Conditions préalables	1. Le logiciel est un outil d'édition.
Mode opératoire	1. Vérifier si l'outil d'édition comporte des fonctions permettant et guidant la création de contenu conforme aux Articles 9 (Web) et 10 (Documents non Web).
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.8.3 Conservation des informations d'accessibilité lors des conversions

Type d'évaluation	Contrôle et essai
Conditions préalables	1. Le logiciel est un outil d'édition. 2. L'outil d'édition permet des conversions avec restructuration ou des conversions avec reprogrammation.
Mode opératoire	1. Pour les conversions avec restructuration, vérifier que les informations d'accessibilité sont conservées dans la sortie. 2. Pour les conversions avec restructuration, vérifier que la technologie de contenu prend en charge les informations d'accessibilité de la forme restructurée des informations. 3. Pour les conversions avec reprogrammation, vérifier que les informations d'accessibilité sont conservées dans la sortie. 4. Pour les conversions avec reprogrammation, vérifier que les informations d'accessibilité sont prises en charge par la technologie de la sortie reprogrammée.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie, ou les vérifications 1 et 2 sont fausses, ou la vérification 3 est vraie ou les vérifications 3 et 4 sont fausses Échec : La vérification 1 est fausse et la vérification 2 est vraie

C.11.8.4 Assistance au dépannage

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le logiciel est un outil d'édition. 2. Les fonctions de vérification d'accessibilité de l'outil d'édition permettent de détecter que le contenu n'est pas conforme à une exigence des Articles 9 (Web) ou 10 (Documents non Web), selon le cas.
Mode opératoire	1. L'outil d'édition offre des suggestions de dépannage si le contenu n'est pas conforme à une exigence des Articles 9 ou 10 (selon le cas).
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.11.8.5 Modèles

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le logiciel est un outil d'édition. 2. L'outil d'édition propose des modèles.
Mode opératoire	1. Vérifier que l'outil d'édition comporte au moins un modèle prenant en charge la création de contenu conforme aux exigences des Articles 9 (Contenu Web) ou 10 (Documents), selon le cas. 2. Vérifier qu'au moins un modèle identifié à l'étape 1 est disponible et identifié comme conforme aux Articles 9 ou 10 (selon le cas).
Résultat	Réussite : Les vérifications 1 et 2 sont vraies Échec : La vérification 1 ou 2 est fausse
NOTE :	L'identification de la conformité aux exigences des Articles 9 ou 10 (selon le cas) décrite dans la vérification 2 peut être exprimée sous la forme « Conforme aux WCAG 2.1 ». Si l'identification ne déclare pas explicitement que toutes les exigences identifiées dans les Articles 9 ou 10 (selon le cas) sont couvertes, il peut être nécessaire d'utiliser le modèle pour créer un site Web ou un document puis de soumettre ce site ou ce document à des essais, conformément aux exigences des Articles 9 ou 10 en vue de garantir que le modèle se comporte comme exigé.

C.12 Documentation et services d'assistance

C.12.1 Documentation produit

C.12.1.1 Fonctions d'accessibilité et de compatibilité

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Une documentation produit est fournie avec l'ICT.
Mode opératoire	1. Vérifier que la documentation produit fournie avec l'ICT recense et explique l'utilisation des fonctions d'accessibilité et de compatibilité de l'ICT.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.12.1.2 Documentation accessible

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Une documentation produit en format électronique est fournie avec l'ICT.
Mode opératoire	1. Vérifier que la documentation produit au format électronique fournie avec l'ICT est conforme aux exigences des Articles 9 ou 10, selon le cas.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.12.2 Services d'assistance

C.12.2.1 Généralités

Le paragraphe 12.2.1 est uniquement informatif et ne contient aucune exigence imposant des essais.

C.12.2.2 Informations sur les fonctionnalités d'accessibilité et de compatibilité

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Des services d'assistance sont proposés pour l'ICT.
Mode opératoire	1. Vérifier que les services d'assistance de l'ICT donnent des informations sur les fonctionnalités d'accessibilité et de compatibilité figurant dans la documentation produit.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.12.2.3 Communication efficace

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Des services d'assistance sont proposés pour l'ICT.
Mode opératoire	1. Vérifier que les services d'assistance de l'ICT peuvent traiter les besoins en communication des individus handicapés, soit directement, soit via un point d'orientation.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse
NOTE :	La mise à disposition d'un niveau quelconque d'assistance aux besoins en communication des individus handicapés constitue une conformité à cette exigence. Les fournisseurs peuvent fournir d'autres informations sur le niveau d'assistance offert afin de permettre de juger l'adaptation et la qualité de l'assistance.

C.12.2.4 Documentation accessible

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Une documentation est fournie par les services d'assistance de l'ICT.
Mode opératoire	1. Vérifier que la documentation au format électronique fournie par les services d'assistance de l'ICT est conforme aux exigences des Articles 9 ou 10, selon le cas.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.13 ICT offrant un accès à des services de relais ou d'urgence

C.13.1 Exigences relatives aux services de relais

C.13.1.1 Généralités

Le paragraphe 13.1.1 est uniquement informatif et ne contient aucune exigence imposant des essais.

C.13.1.2 Services de relais de texte

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le service est un service de relais de texte.
Mode opératoire	1. Vérifier que les services de relais de texte permettent aux utilisateurs du texte et aux utilisateurs du mode vocal d'interagir en réalisant la conversion entre les deux modes de communication.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.13.1.3 Services de relais de signes

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le service est un service de relais de signes.
Mode opératoire	1. Vérifier que les services de relais de signes permettent aux utilisateurs de la langue des signes et aux utilisateurs du mode vocal d'interagir en réalisant la conversion entre les deux modes de communication.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.13.1.4 Services de relais de lecture labiale

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le service est un service de relais de lecture labiale.
Mode opératoire	1. Vérifier que les services de relais de lecture labiale permettent aux utilisateurs la lecture labiale et aux utilisateurs de téléphonie d'interagir en réalisant la conversion entre les deux modes de communication.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.13.1.5 Services de téléphonie avec sous-titrage

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le service est un service de téléphonie avec sous-titrage.
Mode opératoire	1. Vérifier que le service aide les utilisateurs sourds ou malentendants lors d'un dialogue oral en fournissant des textes de sous-titrage traduisant la partie entrante de la conversation.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.13.1.6 Services de relais voix/voix

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le service est un service de relais voix/voix.
Mode opératoire	1. Vérifier que le service permet aux utilisateurs ayant un handicap vocal ou cognitif et aux autres utilisateurs de communiquer en fournissant une assistance entre ceux-ci.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.13.2 Accès aux services de relais

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le système ICT prend en charge la communication vocale bidirectionnelle. 2. Un ensemble des services de relais pour la communication bidirectionnelle est spécifié.
Mode opératoire	1. Vérifier que le système n'interdit pas l'accès à ces services de relais pour les appels entrants et sortants.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

C.13.3 Accès aux services d'urgence

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le système ICT prend en charge la communication vocale bidirectionnelle. 2. Un ensemble des services d'urgence pour la communication bidirectionnelle est spécifié.
Mode opératoire	1. Vérifier que le système n'interdit pas l'accès à ces services d'urgence pour les appels entrants et sortants.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse

Annexe D (informative) :

Critères de succès AAA des WCAG 2.1

Le Tableau D.1 contient une liste des critères de succès du niveau AAA issue des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG 2.1) du W3C [5].

Tableau D.1 : Critères de succès de niveau AAA des WCAG 2.1

N°	Règle	Numéro du critère de succès	Nom du critère de succès
1	Média temporel	1.2.6	Langue des signes (préenregistrée)
2	Média temporel	1.2.7	Audiodescription étendue (préenregistrée)
3	Média temporel	1.2.8	Version de remplacement pour un média temporel (préenregistrée)
4	Média temporel	1.2.9	Seulement audio (en direct)
5	Adaptable	1.3.6	Identify purpose (Identification de l'objet)
6	Distinguable	1.4.6	Contraste (amélioré)
7	Distinguable	1.4.7	Arrière-plan sonore de faible volume ou absent
8	Distinguable	1.4.8	Présentation visuelle
9	Distinguable	1.4.9	Texte sous forme d'image (sans exception)
10	Accessibilité au clavier	2.1.3	Clavier (sans exception)
11	Délai suffisant	2.2.3	Pas de délai d'exécution
12	Délai suffisant	2.2.4	Interruptions
13	Délai suffisant	2.2.5	Nouvelle authentification
14	Délai suffisant	2.2.6	Timeouts (Dépassements du temps imparti)
15	Crises et réactions physiques	2.3.2	Trois flashes
16	Crises et réactions physiques	2.3.3	Animation from Interactions (Animation résultant des interactions)
17	Navigable	2.4.8	Localisation
18	Navigable	2.4.9	Fonction du lien (lien uniquement)
19	Navigable	2.4.10	En-têtes de section
20	Input modalités (Modalités de saisie)	2.5.5	Target Size (Taille de la cible)
21	Input modalités (Modalités de saisie)	2.5.6	Concurrent Input Mechanisms (Mécanismes de saisie concurrents)
22	Lisible	3.1.3	Mots rares
23	Lisible	3.1.4	Abréviations
24	Lisible	3.1.5	Niveau de lecture
25	Lisible	3.1.6	Prononciation
26	Prévisible	3.2.5	Changement à la demande
27	Assistance à la saisie	3.3.5	Aide
28	Assistance à la saisie	3.3.6	Prévention des erreurs (toutes)

Historique

Historique du document		
V1.1.1	Février 2014	Publication
V.1.1.2	Avril 2015	Publication
V2.1.1	Février 2018	Procédure d'approbation d'EN AP 20180514: 13/02/2018 au 14/05/2018
V2.1.2	Juin 2018	Vote V20180824 : 25/06/2018 au 24/08/2018
V2.1.2	Août 2018	Publication